



No de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le lundi 15 janvier 2001 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Gabriel D. Latour, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-001**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 janvier 2001, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve d'ajouter les sujets suivants :*

*F 17) Autorisation de signature d'ententes – règlement 993-2001.*

*F 18) Engagement d'employés temporaires – Pentes 40/80.*

*F 19) Mandat – procureurs – requête Art. 39 – Code du Travail.*

*F 20) Déneigement – trottoir rue Saint-Jean, entre les rues Lanthier et Rolland.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-002**

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 décembre 2000 et des séances spéciales tenues le 18 décembre 2000 à 19H30 et à 21H00, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 décembre 2000 et des séances spéciales tenues le 18 décembre 2000 à 19H30 et à 21H00, tels que présentés et copies remises à chaque membre du Conseil, sous réserve d'ajouter aux pages 6994 et 7010, après les mots « Un vote est alors demandé », les mots « sur l'amendement proposé ».*



No de résolution  
ou annotation

**AVIS DE MOTION NO. 001-2001**

*Le Conseiller Municipal André Sénéchal donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'approprier les sommes nécessaires pour pourvoir à des dépenses à des fins industrielles pour l'année 2001.*

**AVIS DE MOTION NO. 002-2001**

*Le Conseiller Municipal Carole Beauchamp donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter une tarification pour les cours qui seront offerts durant la saison de l'hiver 2001 par le service des loisirs de la Ville de Sainte-Adèle.*

**RÈGLEMENT NO. 993-2001**  
**RÉSOLUTION NO. 2001-003**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 993-2001, décrétant des espaces de stationnement réservés à l'usage exclusif des personnes handicapées et pour abroger le règlement numéro 710-1989, et décrétant l'amendement du règlement numéro 805-1993, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 995-2001**  
**RÉSOLUTION NO. 2001-004**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 995-2001, décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année 2001, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÉSOLUTION NO. 2001-005**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil autorise le greffier municipal à signer, pour et au nom de la Ville, le désistement de la compagnie Bell Canada dans la poursuite no. 700-22-006649-007, relativement à une réclamation de 1 405.14\$ pour des dommages causés aux installations de Bell Canada, entre le 836 et le 845, rue de la Montagne à Sainte-Adèle.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-006**

*ATTENDU les dispositions de la résolution 2000-535 concernant l'achat de l'immeuble situé au 1385/1387, rue Dumouchel.*

*ATTENDU que le contrat devait être signé dans les soixante (60) jours de l'adoption de ladite résolution et donc, au plus tard le 13 janvier 2001.*

*ATTENDU que l'état du dossier ne permet pas de signer le contrat dans les délais prescrits de la part du vendeur.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil accorde un délai supplémentaire de soixante (60) jours au vendeur pour signer le contrat préparé pour ce faire par Me André Voizard, lequel est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QU'une copie de la présente soit transmise à Mme Irène Desroches.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-007**

*ATTENDU les dispositions du paragraphe 2 de l'article 567 de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QU'une demande soit présentée à la Banque Nationale du Canada, succursale de Sainte-Adèle, de bien vouloir prêter temporairement à la Ville de Sainte-Adèle les sommes nécessaires requises pour son administration jusqu'à ce que celle-ci perçoive les taxes et autres compensations imposées pour l'année fiscale 2001.*

*QUE Monsieur le Maire et la trésorière municipale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les billets à demande en conséquence.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-008**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil accepte les cours offerts par le service des loisirs pour la saison hivernale 2001, incluant l'échéancier et l'engagement des professeurs requis dans les circonstances, le tout tel qu'il appert aux descriptions annexées à la présente.*

*QUE ce Conseil accepte également la tarification laquelle sera confirmée par l'adoption d'un règlement, en tenant compte de la politique de tarification familiale.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses nécessaires pour ce faire, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-009**

*ATTENDU les dispositions de la résolution 2000-396, adoptée par le Conseil Municipal le 21 août 2000, concernant l'identification d'immeubles à caractère supralocal sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.*

*ATTENDU que ladite résolution a été transmise à la M.R.C. des Pays d'En-Haut le 23 août 2000.*

*ATTENDU que la résolution CM 149-00-09, adoptée par le Conseil des Maires dudit organisme le 5 septembre 2000, n'indique aucun immeuble désigné à caractère supralocal, dont il est fait mention à la résolution 2000-396.*

*ATTENDU que la résolution de la M.R.C. a été adoptée sur dissidence de Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil réitère sa volonté que les immeubles identifiés à la résolution 2000-396 soient reconnus à titre d'immeubles à caractère supralocal sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.*

*QUE, dès lors, ce Conseil s'oppose formellement à la décision du Conseil des Maires de la M.R.C. des Pays d'En-Haut, formulée dans la résolution CM 149-00-09.*

*QU'une copie de la présente soit transmise à la ministre des affaires municipales et de la métropole ainsi qu'à la M.R.C. des Pays d'En-Haut.*

*QUE le greffier municipal soit autorisé à signer tout document pour mettre à effet la présente résolution.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-010**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de l'acte de retrait à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle d'une part et la compagnie 137933 Canada Inc., Bram Schwartz, Sondra Segel Schwartz, Joyce Obront Schwartz et Pauline Pozniak Schwartz, d'autre part, concernant des immeubles vendus pour taxes en 1995, le tout tel qu'il appert au document annexé à la présente pour en faire partie intégrante, attendu que la procédure de retrait a été exercée le 2 décembre 1996 conformément aux dispositions pour ce faire de la Loi sur les Cités et Villes.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit acte, pour et au nom de la Ville.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-011**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil renouvelle l'adhésion de la Ville à la publication Carrefour « Action municipale et familles », sous réserve du paiement d'une somme de 125\$, taxes incluses.*

*QUE Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard soit mandaté pour assumer la responsabilité dudit dossier pour l'année 2001.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-012**

*ATTENDU la facture émise par l'Union des Municipalités du Québec pour la cotisation de l'année 2001 de la Ville de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter la facture au montant de 7,389.26\$, taxes incluses, pour les fins susdites, incluant la cotisation au Centre de ressources municipales en relations du travail et ressources humaines (CRM), au montant de 2 415.53\$, taxes incluses.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-013**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la Ville de Sainte-Adèle accepte l'offre qui lui est faite par Financière Banque Nationale pour son emprunt au montant de 126,700\$, par billets, en vertu du règlement numéro 779-1992, au prix de 98.03900, et échéant en série 5 ans comme suit :*



No de résolution  
ou annotation

7 500 \$	4.75%	23 janvier 2002
8 000 \$	4.80%	23 janvier 2003
8 400 \$	5.05%	23 janvier 2004
9 000 \$	5.15%	23 janvier 2005
93 800 \$	5.40%	23 janvier 2006

Coût net : 5.85798%

*QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.*

*QUE les billets seront signés par Monsieur le Maire et la trésorière municipale.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-014**

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle se propose d'emprunter, par billets, un montant total de 126 700\$, en vertu du règlement d'emprunt numéro 779-1992.*

*ATTENDU qu'il serait plus avantageux pour la Ville de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations.*

*ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.*

*QUE les billets seront signés par Monsieur le Maire et la trésorière municipale.*

*QUE les billets seront datés du 23 janvier 2001.*

*QUE les billets porteront un taux d'intérêt non supérieur à 15%, payables semi-annuellement.*

*QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :*

1. 7 500\$
  2. 8 000 \$
  3. 8 400 \$
  4. 9 000 \$
  5. 9 400 \$
- Après 5 ans 84 400 \$ (à renouveler)

*QUE pour réaliser cet emprunt, la Ville doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :*

- 5 ans, à compter du 23 janvier 2001, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 779-1992, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 2001-015**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la Ville de Sainte-Adèle reconnaît spécifiquement que l'analyse et l'étude de la demande de subvention concernant les projets de la rue de la Grande-Promenade et de l'amélioration du système d'alimentation en eau potable, de même que les vérifications de la conformité de celle-ci par rapport aux critères d'admissibilité, énoncés à la brochure du programme dont il reconnaît avoir pris connaissance, et la décision de refuser d'accorder ladite subvention ou encore d'y donner suite en partie ou en totalité, sont de l'entière discrétion d'Infrastructures-Québec ou de ses administrateurs dirigeants ou employés.*

*QUE la Ville de Sainte-Adèle renonce spécifiquement à intenter quelque recours judiciaire ou administratif que ce soit, tant contre Infrastructures-Québec, contre ses administrateurs dirigeants ou employés et ce, pour quelque cause que ce soit, y compris toute réclamation en dommages et intérêts.*

*QUE la Ville de Sainte-Adèle, sans limiter la généralité de ce qui précède, reconnaît spécifiquement et accepte que la décision qui fera suite à la demande de subvention sera finale et sans appel et, en conséquence, renonce spécifiquement à contester directement ou indirectement la décision qui sera prise par suite de la réception, de l'analyse et de l'étude de la présente demande de subvention.*

### **RÉSOLUTION NO. 2001-016**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 1000-2001-Z-01 (P-1), afin d'amender le règlement numéro 1000-1999-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage, tel qu'il appert audit projet joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

*QU'une assemblée de consultation soit tenue le lundi 12 février 2001 à 20H00, dans la salle du Conseil Municipal, située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle.*

### **RÉSOLUTION NO. 2001-017**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 1000-2001-Z-02 (P-1), afin d'amender le règlement numéro 1000-1999-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage, tel qu'il appert audit projet joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*



No de résolution  
ou annotation

*QU'une assemblée de consultation soit tenue le lundi 12 février 2001 à 20H00, dans la salle du Conseil Municipal, située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-018**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 1000-2001-Z-03 (P-1), afin d'amender le règlement numéro 1000-1999-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage, tel qu'il appert audit projet joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

*QU'une assemblée de consultation soit tenue le lundi 12 février 2001 à 20H00, dans la salle du Conseil Municipal, située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-019**

*ATTENDU la lettre transmise par Me Yvan Genest, secrétaire-trésorier de la M.R.C. des Pays d'En-Haut, le 9 janvier 2001.*

*ATTENDU les dispositions des articles 678.0.1 et suivants du Code Municipal.*

*ATTENDU qu'en vertu des pouvoirs attribués à la M.R.C. des Pays d'En-Haut, celle-ci peut déclarer sa compétence à l'égard des ventes pour taxes des villes faisant partie de celle-ci.*

*ATTENDU que ce Conseil estime opportun de présenter une requête au Conseil des Maires de la M.R.C. des Pays d'En-Haut pour que celui-ci adopte une résolution pour déclarer la compétence de ladite M.R.C. à l'égard du sujet susdit.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil demande officiellement au Conseil des Maires de la M.R.C. des Pays d'En-Haut d'adopter la résolution requise pour que ledit organisme déclare sa compétence à l'égard des ventes pour taxes des villes faisant partie de ladite M.R.C. et ce, au même titre que les autres municipalités locales faisant partie dudit organisme et ce, à partir de la vente d'immeubles pour taxes qui se déroulera à la M.R.C. des Pays d'En-Haut en juin 2001.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-020**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter la facture au montant de 2 484.54\$, taxes incluses, transmise par la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle, relativement à l'installation d'un système de haut-parleurs extérieurs sur une partie du territoire de la Ville de Sainte-Adèle, pour la période s'échelonnant de la mi-décembre jusqu'au carnaval.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-021**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise Monsieur le Maire et le greffier municipal à signer toute entente relative au règlement numéro 993-2001 relativement au stationnement pour les personnes handicapées.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-022**

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, coordonnateur au service des loisirs, daté du 15 janvier 2001, relativement à l'engagement d'employés temporaires au centre de ski 40/80 pour la saison hivernale 2000/2001.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil engage les employés temporaires suivants à titre de préposés au centre de ski 40/80, rétroactivement aux dates indiquées ci-dessous :*

<i>Mme Julie Carbone</i>	<i>à partir du 6 janvier 2001</i>
<i>M. Paul Couvrette</i>	<i>à partir du 5 janvier 2001</i>
<i>M. Jonathan Corbeil</i>	<i>à partir du 31 décembre 2000</i>

**RÉSOLUTION NO. 2001-023**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate la firme Prévost, Auclair, Fortin, D'Aoust pour protéger les intérêts de la Ville dans le dossier d'une demande produite par le Syndicat des Travailleurs et Travailleuses de la Ville de Sainte-Adèle (CSN) selon l'article 39 du Code du Travail concernant le poste de percepteur d'amende à la Cour Municipale.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION NO. 2001-024**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil amende le programme de déneigement pour que le trottoir érigé sur le côté Est de la rue Saint-Jean, entre les rues Lanthier et Rolland, soit déneigé par le service des travaux publics et ce, à partir de la présente.*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil prend acte des rapports et du procès-verbal suivants :*

*Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A :*

- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 398,536.18\$ pour la période du 2 au 8 décembre 2000 - Certificat de disponibilité de crédit no. 00.12.09.109.*
- *Engagements pour la période du 12 décembre 2000 au 12 janvier 2001.*

*Rapport du service de prévention des incendies – novembre 2000.*

*Procès-verbal de la M.R.C. des Pays d'En-Haut – réunion du 22 novembre 2000.*

*Certificat du greffier municipal concernant la procédure d'enregistrement du règlement numéro 992-2000.*

\*\*\*\*\*

*Conformément aux dispositions de l'article 557 de la LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS, le greffier municipal dépose devant le Conseil le certificat concernant la procédure d'enregistrement du règlement numéro 992-2000.*

*Ledit règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.*

\*\*\*\*\*

*Unaniment, le Conseil Municipal offre ses vœux de prompt rétablissement à M. Stéphane Lavallée, pompier volontaire, qui a subi un grave accident en se rendant sur les lieux d'un incendie le 22 décembre 2000.*

\*\*\*\*\*

*Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.*

*Ladite période débute à 20H50 et se termine à 21H08.*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION NO. 2001-025**

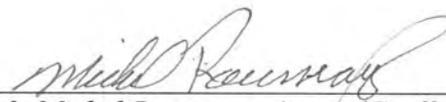
**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE la séance soit levée à 21H08.**

  
\_\_\_\_\_  
M. Pierre Grignon, Maire

  
\_\_\_\_\_  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié et fait signifier, les 26 et 28 janvier 2001, l'avis de convocation de la séance spéciale du 29 janvier 2001, devant être tenue à 20H00, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.

  
\_\_\_\_\_  
Me Michel Rousseau  
Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 29 janvier 2001 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire suppléant Gabriel D. Latour.*

*Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon était absent pour toute la durée de la séance.*

*La séance a débuté à 20H08 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

**AVIS DE MOTION NO. 003-2001**

*Je, Carole Beauchamp, Conseiller Municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de décréter une tarification pour la location des gymnases de l'École Secondaire A.-N.-Morin, dans le cadre des activités du service des loisirs de la Ville de Sainte-Adèle.*

\*\*\*\*\*

*Après discussion entre les membres du Conseil relativement à l'adoption du règlement numéro 996-2001, Madame le Conseiller Carole Beauchamp enregistre sa dissidence concernant l'adoption de celui-ci.*

**RÈGLEMENT NO. 996-2001**  
**RÉSOLUTION NO. 2001-026**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

*QUE le règlement numéro 996-2001, afin d'approprier les sommes nécessaires pour pourvoir à des dépenses à des fins industrielles pour l'année 2001, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

\*\*\*\*\*

**RÈGLEMENT NO. 997-2001**  
**RÉSOLUTION NO. 2001-027**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE le règlement numéro 997-2001, décrétant une tarification pour les cours qui seront offerts durant la session de l'hiver 2001 par le service des loisirs de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par ce Conseil.*

### **VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-028**

*ATTENDU que le 19 janvier 2001, le secrétaire-trésorier et directeur général de la Ville d'Estérel a transmis à la Ville de Sainte-Adèle une copie conforme du règlement numéro 00-456, dont l'objet est d'annexer la totalité du territoire de la Ville de Sainte-Adèle à la Ville d'Estérel.*

*ATTENDU que la Ville d'Estérel et la Municipalité de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ont fait l'objet du décret numéro 1243-2000 pour autoriser la ministre des Affaires municipales et de la Métropole à exiger que lesdites municipalités lui présentent une demande commune de regroupement.*

*ATTENDU que ce Conseil juge inopportun la démarche du Conseil Municipal de la Ville d'Estérel de vouloir annexer le territoire de la Ville de Sainte-Adèle à la Ville d'Estérel.*

*ATTENDU les dispositions de l'article 131 de la LOI SUR L'ORGANISATION TERRITORIALE MUNICIPALE.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil, conformément aux dispositions de l'article précité, désapprouve le règlement numéro 00-456 adopté par le Conseil Municipal de la Ville d'Estérel le 13 janvier 2001.*

*QUE, de plus, ce Conseil demande officiellement à la ministre des Affaires municipales et de la Métropole d'arrêter immédiatement le processus d'annexion susdite et ce, afin d'interrompre le processus prévu aux articles 131 et suivants de la loi précitée.*

*QU'une copie de la présente soit immédiatement transmise à la ministre des Affaires municipales et de la Métropole ainsi qu'à la Ville d'Estérel.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-029**

*ATTENDU que ce Conseil a désapprouvé le règlement numéro 00-456 de la Ville d'Estérel, dont l'objet est d'annexer tout le territoire de la Ville de Sainte-Adèle à la Ville d'Estérel.*

*ATTENDU les dispositions de l'article 134 de la LOI SUR L'ORGANISATION TERRITORIALE MUNICIPALE.*

*ATTENDU que ce Conseil juge opportun de mandater un membre du Conseil Municipal de la Ville de Sainte-Adèle pour signer le registre qui pourrait être mis à la disposition des personnes habiles à voter sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, attendu que celle-ci est propriétaire d'immeubles sur son territoire.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate Monsieur le Maire Pierre Grignon, ou en son absence Monsieur le Maire suppléant Gabriel D. Latour, pour signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle, le registre qui pourrait être mis à la disposition des personnes habiles à voter sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle concernant le règlement numéro 00-456 de la Ville d'Estérel, attendu que ce Conseil s'oppose vigoureusement à l'approbation dudit règlement.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-030**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate M. Denis Leclerc, directeur général, ainsi que Monsieur Paul Curzi, afin de représenter la Ville de Sainte-Adèle dans l'arbitrage du grief 99-06-08-001.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-031**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil engage M. Alain Primeau au Centre de ski 40/80 à titre d'employé temporaire et selon les besoins dudit service et ce, rétroactivement au 6 janvier 2001.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-032**

*ATTENDU les dispositions du rapport transmis par le greffier municipal le 19 janvier 2001, relativement à l'arrêt des procédures suite à la réclamation qui a été transmise aux parents de M. Christopher Gaboury lequel faisait partie du camp de jour à l'été 2000, relativement au bris d'une fenêtre à l'école Sainte-Adèle Elementary School par celui-ci.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le greffier municipal à fermer le dossier susdit.*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 2001-033**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter la dépense sans bon de commande, tel qu'il appert ci-après :*

<i>Beaudry et Jarry,</i>	<i>Relevé et établissement d'un plan</i>	<i>1 897.91 \$</i>
<i>Arpenteurs-géomètres</i>	<i>(Chantecler/Follereau)</i>	<i>(taxes incl)</i>

### **RÉSOLUTION NO. 2001-034**

*ATTENDU le rapport du greffier municipal, daté du 19 janvier 2001, relativement à la transaction à intervenir entre la Succession J.B. Gagnon et les Chevaliers de Colomb de Sainte-Adèle, pour l'achat d'une partie du lot 2D, rang 2, Canton Morin.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accorde une subvention aux Chevaliers de Colomb de Sainte-Adèle afin d'assumer les coûts d'ouverture de la succession qui s'élèvent à un montant de 525\$, plus taxes.*

*QUE la Ville assume les coûts de rédaction d'un plan et d'une description technique de l'immeuble susdit par un arpenteur-géomètre qui s'élèvent à 500\$, plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### **RÉSOLUTION NO. 2001-035**

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle avait adressé une réclamation à M. Gérard De Gagné, au montant de 5 433.52\$, relativement à des dommages subis par la Ville lors d'une inondation.*

*ATTENDU que le défendeur a acquiescé à la requête de la Ville en lui transmettant la somme totale réclamée.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le greffier municipal à signer, pour et au nom de la Ville, la quittance à intervenir pour ce faire.*



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION NO. 2001-036**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à émettre un chèque au montant de 187 564\$ à la M.R.C. des Pays-d'En-Haut, pour acquitter la quote-part de la Ville à l'organisme précité pour l'année 2001.*

\*\*\*\*\*

*Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil lors de la période de questions.*

\*\*\*\*\*

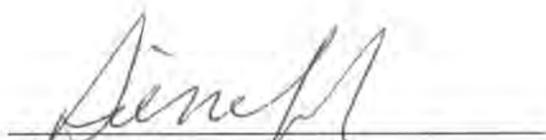
**RÉSOLUTION NO. 2001-037**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la séance soit levée à 20H10.*

  
M/Pierre Grignon, Maire

  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié et fait signifier, les 12 et 13 février 2001, l'avis de convocation de la séance spéciale du 16 février 2001, devant être tenue à 8H20, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

  
Me Michel Rousseau  
Avocat/Greffier

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le vendredi 16 février 2001 à 8H20, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon*

*Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Pierre-Antoine Guinard et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*Madame et Messieurs les Conseillers Carole Beauchamp, Gabriel D. Latour et Réjean Charbonneau étaient absents pour toute la durée de la séance.*

*La séance a débuté à 8H20 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-038**

*ATTENDU que le 6 novembre 2000, le Conseil Municipal adoptait une résolution pour procéder à l'engagement de Mme Cinzia Tarani, au poste cadre de greffier-audienier – percepteur des amendes, à partir du 20 novembre 2000.*

*ATTENDU que les parties ont signé un contrat pour ce faire le 16 novembre 2000.*

*ATTENDU qu'à l'article 10 dudit contrat, une période de trois (3) mois de probation était prévue et ce, à partir du 20 novembre 2000, et que cette clause spécifiait que la titulaire du poste devait rencontrer les exigences normales de la fonction à l'entière satisfaction de la Ville et, qu'à défaut de ce faire, ledit contrat pourrait être annulé en tout temps par la Ville.*

*ATTENDU que deux évaluations de travail de Mme Cinzia Tarani ont été faites par la greffière en titre de la cour municipale et qu'une rencontre a eu lieu le 9 janvier 2001 entre la greffière de la cour municipale, le greffier municipal et Mme Cinzia Tarani afin de lui faire part des commentaires favorables et défavorables, attendu que lors de cette rencontre il lui fut indiqué que celle-ci devait corriger promptement sa prestation de travail relativement aux défaillances constatées et que le tout devait être corrigé avant le prochain rapport prévu pour février 2001.*



No de résolution  
ou annotation

*ATTENDU* que le second rapport rédigé par la greffière de la cour municipale le 8 février 2001 fait encore état de carences importantes au niveau de la prestation de travail à titre de greffier-audencier.

*ATTENDU* le rapport verbal transmis au Conseil par le greffier municipal le 12 février 2001.

*ATTENDU* le rapport rédigé par la greffière de la cour municipale le 13 février 2001.

*ATTENDU* que ce Conseil, suivant recommandations, n'a d'autre choix que d'annuler le contrat de travail intervenu entre les parties et ce, à partir de la présente.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE*, conformément aux dispositions de l'article 10 du contrat signé entre les parties le 16 novembre 2000, ce Conseil met fin, à partir de la présente, au contrat de travail intervenu entre Mme Cinzia Tarani et la Ville de Sainte-Adèle pour les raisons ci-haut invoquées.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, et à lui verser les sommes requises dans les circonstances.

\*\*\*\*\*

Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil lors de la période de questions.

\*\*\*\*\*

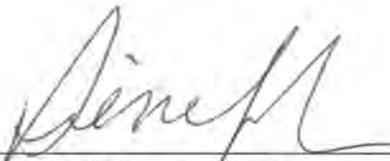
**RÉSOLUTION NO. 2001-039**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* la séance soit levée à 8H24.

  
M. Pierre Grignon, Maire

  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le lundi 19 février 2001 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Gabriel D. Latour, Pierre-Antoine Guinard et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*Madame et Monsieur les Conseillers Carole Beauchamp et Réjean Charbonneau étaient absents pour toute la durée de la séance.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-040**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gabriel D. Latour***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 février 2001, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve d'ajouter les sujets suivants à la rubrique « résolutions » :*

*F 43) Vente de l'immeuble situé au 1375, rue Saint-Joseph à la compagnie Les Ambulances Michel Crevier Inc.*

*F 44) Engagement de Mme Geneviève Nolet à titre de greffier-adjoint à la Cour municipale.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-041**

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 janvier 2001 et des séances spéciales du 29 janvier 2001 et 16 février 2001, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 janvier 2001 et des séances spéciales du 29 janvier 2001 et 16 février 2001, tels que présentés et copies remises à chaque membre du Conseil.*



No de résolution  
ou annotation

**AVIS DE MOTION NO. 004-2001**

*Le Conseiller Municipal Gabriel D. Latour donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 993-2001, décrétant des espaces de stationnement réservés à l'usage exclusif des personnes handicapées, afin d'ajouter les espaces prévus dans l'entente annexée à la présente.*

**AVIS DE MOTION NO. 005-2001**

*Le Conseiller Municipal Pierre-Antoine Guinard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter une tarification pour les inscriptions de soccer pour l'année 2001.*

**AVIS DE MOTION NO. 006-2001**

*Le Conseiller Municipal Pierre-Antoine Guinard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 1000-1999-Z aux fins de changer la réglementation de zonage, tel qu'il appert au projet de règlement 1000-2001-Z-01 joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

**AVIS DE MOTION NO. 007-2001**

*Le Conseiller Municipal Jean-Paul Cardinal donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 1000-1999-Z aux fins de changer la réglementation de zonage, tel qu'il appert au projet de règlement 1000-2001-Z-02 joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

**AVIS DE MOTION NO. 008-2001**

*Le Conseiller Municipal André Sénéchal donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 1000-1999-Z aux fins de changer la réglementation de zonage, tel qu'il appert au projet de règlement 1000-2001-Z-03 joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

**RÈGLEMENT NO. 989-2001**  
**RÉSOLUTION NO. 2001-042**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 989-2001, pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 12,000\$ par l'émission de billets pour assumer les frais de refinancement de règlements d'emprunt de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**



No de résolution  
ou annotation

**RÈGLEMENT NO. 998-2001**  
**RÉSOLUTION NO. 2001-043**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 998-2001, décrétant une tarification pour la location des gymnases de l'École Secondaire A.-N.-Morin, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÉSOLUTION NO. 2001-044**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil adopte le second projet de règlement numéro 1000-2001-Z-01 (P-2), afin d'amender le règlement numéro 1000-1999-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage, tel qu'il appert audit projet joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

**RÉSOLUTION NO. 2001-045**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil adopte le second projet de règlement numéro 1000-2001-Z-02 (P-2), afin d'amender le règlement numéro 1000-1999-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage, tel qu'il appert audit projet joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

**RÉSOLUTION NO. 2001-046**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil adopte le second projet de règlement numéro 1000-2001-Z-03 (P-2), afin d'amender le règlement numéro 1000-1999-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage, tel qu'il appert audit projet joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

**RÉSOLUTION NO. 2001-047**

**ATTENDU les dispositions de l'article 137.2 de la LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME.**



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le greffier municipal à transmettre à la M.R.C. des Pays d'En-Haut les règlements numéros 1000-2001-Z-01, 1000-2001-Z-02 et 1000-2001-Z-03, suite à leur adoption par le Conseil Municipal.*

\*\*\*\*\*

*Avant l'adoption du projet de résolution ci-après, Monsieur le Conseiller André Sénéchal déclare son intérêt pour le sujet traité, attendu qu'il a été sollicité pour participer au Salon National de l'Habitation. Dès lors, celui-ci indique qu'il ne participera pas ni aux délibérations, ni au vote sur le projet de résolution.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-048**

*CONSIDÉRANT l'importance pour la Ville de Sainte-Adèle d'augmenter son assiette fiscale afin de subvenir aux besoins de sa population à des coûts raisonnables.*

*CONSIDÉRANT que le nombre d'unités d'habitation construites sur le territoire est en progression.*

*CONSIDÉRANT que plusieurs développements domiciliaires sont en force sur le territoire.*

*CONSIDÉRANT la tenue du Salon National d'Habitation du 2 au 11 mars 2001 avec son envergure et sa diffusion imposantes.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte par cette résolution de louer un espace (volet de 14' x 10' à 27\$ le pied carré, plus taxes) audit salon et qu'il offre par le fait même la possibilité à ses développeurs et promoteurs la possibilité d'y annoncer leurs produits.*

*QUE, pour ce faire, ce Conseil décrète une dépense de 4 500\$, plus taxes, pour la location du kiosque et autorise un montant supplémentaire de 2 500\$, plus taxes, pour des dépenses accessoires.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu, à même le code budgétaire 02-622-00-970.*

*QUE M. Yvon Nielly, coordonnateur du service d'urbanisme, soit autorisé à signer tout document pour mettre à effet la présente résolution.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2001-049**

*ATTENDU le rapport du coordonnateur au service des loisirs daté du 16 janvier 2001, relativement à l'assumption des frais d'inscription au hockey participatif au profit de M. Carl Lajeunesse.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil assume les frais d'inscription pour les fins susdites au profit de la personne susdite au montant de 45\$, plus les taxes applicables.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-050**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service des travaux publics à faire procéder aux réparations du camion V-82-23 chez Laurentide Transmission Inc., pour un montant total de 6 491.17\$, taxes incluses, le tout tel qu'il appert au bon de commande 61589.*

*QUE la présente rétroagisse au 19 janvier 2001.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-051**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate la firme Michel Lavallée Consultants Inc. pour effectuer la surveillance et l'ajustement du traitement de silicate de sodium, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2001 au 31 décembre 2001, le tout pour un montant maximal de 11,700\$, plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-052**

*ATTENDU la lettre transmise le 17 janvier 2001 par Mme Hélène Gagné, coordonnatrice régionale de la Fondation des Maladies du Cœur du Québec, relativement à la proclamation « Février, mois du cœur ».*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil proclame « Février, mois du cœur » et autorise Monsieur le Maire à signer la proclamation pour ce faire, pour et au nom de la Ville, laquelle est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-053**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la tarification du camp d'hiver organisé par le service des loisirs de la Ville de Sainte-Adèle qui se déroulera du 26 février 2001 au 2 mars 2001, tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-054**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil engage les personnes suivantes à titre de monitrices pour le camp d'hiver organisé par le service des loisirs de la Ville de Sainte-Adèle, pour la période du 26 février 2001 au 2 mars 2001, le tout selon la convention collective de travail pertinente.*

Mme Nancy Bélanger  
Mme Cassandre Guibord-Cyr  
Mme Marie-Claude Marquis

**RÉSOLUTION NO. 2001-055**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour le transport et la disposition des boues de l'usine d'épuration, pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2001 au 28 février 2002.*

*ATTENDU que la compagnie Intersan Inc. a présenté la plus basse soumission pour ce faire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée au montant de 356.89\$ par levée, plus taxes,*



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-056**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le paiement d'une subvention à Plein Air Sainte-Adèle au montant total de 40 000\$, payable comme suit :*

8 000 \$	le ou vers le 2 février 2001
12 000 \$	le ou vers le 23 février 2001
12 000 \$	le ou vers le 30 mars 2001
8 000 \$	le ou vers le 30 septembre 2001

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-057**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise l'émission d'un chèque au montant de 8,500\$ relativement au financement de l'événement « Les Plaisirs d'Hiver des Pays-d'En-Haut ».*

*QUE la somme susdite soit versée à Festivités au Cœur des Saisons pour les fins précitées.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-058**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accorde une aide financière de 100\$ à l'École Secondaire A.-N.-Morin, afin d'assumer le coût de publicité d'un quart de page dans l'élaboration de l'album des finissants de ladite école.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 2001-059**

*ATTENDU* le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière municipale, daté du 31 janvier 2001, concernant certains dossiers.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil autorise le service de la trésorerie à payer au Centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides Inc. les sommes suivantes :

- 11 466.15\$ service de bibliothèque affiliée et autres services requis – bibliothèque située au 1200, rue Claude-Grégoire.
- 8 248.02 \$ frais annuels d'exploitation pour l'année 2001 suite à l'informatisation de la bibliothèque Claude-Henri-Grignon

*QUE* ce Conseil autorise également le service de la trésorerie à payer à chacun des 6 pompiers ayant effectué du temps de garde le 12 décembre 2000, une somme de 50\$.

*QUE* de plus, ce Conseil renouvelle le contrat d'entretien de la machine postale avec la compagnie Pitney Bowes pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2001 au 28 février 2002 au coût de 529.12\$, taxes incluses.

### **RÉSOLUTION NO. 2001-060**

*ATTENDU* la demande de subvention transmise par la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle le 11 janvier 2001.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accorde à l'organisme susdit une subvention au montant de 15,000\$ pour la traduction du site [www.sainte-adele.net](http://www.sainte-adele.net), dans le cadre du budget 2001.

### **RÉSOLUTION NO. 2001-061**

*ATTENDU* que la Ville de Sainte-Adèle a octroyé un contrat d'assurance collective à L'Industrielle-Alliance, lequel est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 1997.

*ATTENDU* que notre consultant André Gingras et Associés Inc. (AGA) nous a soumis les conditions de renouvellement au 1<sup>er</sup> décembre 2000 et que celles-ci prévoient des augmentations sensibles des coûts.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil accepte la recommandation de André Gingras et Associés Inc. (AGA) à l'effet de renouveler le contrat d'assurance collective selon la proposition soumise par L'Industrielle Alliance pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2000 au 30 novembre 2001.*

*QUE le greffier municipal soit autorisé à signer tout document pour mettre à effet la présente résolution.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-062**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate M. Denis Leclerc, directeur général, à titre de coordonnateur de l'application de la politique familiale de la Ville de Sainte-Adèle, laquelle a été adoptée le 19 juin 2000.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-063**

*ATTENDU le rapport de M. Denis Leclerc, directeur général, daté du 7 février 2001, relativement à l'opportunité d'engager un responsable en gestion des ressources humaines à la Ville de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du rapport susdit et autorise dès lors le directeur général à procéder aux appels de candidatures nécessaires pour ce faire.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-064**

*ATTENDU le rapport du greffier municipal daté du 6 février 2001 relativement à la prolongation du bail de location de l'immeuble (Pties 9A-5, 9A-6 et 9A-18, rang 11, Canton Abercrombie) de la compagnie Faubourg Montclair (1990) Inc.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil prolonge le bail susdit, du 1<sup>er</sup> novembre 2000 jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2001.*

*QUE pour ce faire, la Ville assume un loyer mensuel de 250\$, plus les taxes applicables, rétroactivement au 1<sup>er</sup> novembre 2000.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer l'addenda pour ce faire, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-065**

*ATTENDU l'offre d'achat présentée par M. Jacques Paiement le 30 janvier 2001, relativement à l'acquisition du lot 10-106, rang 2, Canton Morin.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte de vendre à M. Jacques Paiement le lot précité pour la somme de 4 000\$, plus taxes.*

*QUE ladite vente soit faite sans aucune garantie légale.*

*QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par l'acheteur, incluant les frais d'honoraires professionnels.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit acte, pour et au nom de la Ville.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-066**

*ATTENDU qu'une requête pour dommages à la propriété a été signifiée à la Ville de Sainte-Adèle par les propriétaires du 1795, rue Garibaldi.*

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle nie toute responsabilité dans ce dossier.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil conteste la réclamation présentée par les propriétaires du 1795, rue Garibaldi, et mandate le greffier municipal pour représenter la Ville devant la cour des Petites Créances.*

*QUE les frais de déplacement et autres frais connexes dudit mandataire lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives, conformément à la réglementation en vigueur.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-067**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter les dépenses sans bon de commande ainsi que les honoraires professionnels, tel qu'il appert ci-après :*

<u>Nom de la firme</u>	<u>Dossier</u>	<u>Montant</u> (taxes incl.)
------------------------	----------------	---------------------------------

**Dépenses sans bon de commande :**

<i>Journal des Pays d'En-Haut</i>	<i>Photo de M. Grignon Collecte de sang – 04.07.2000</i>	<i>57.51 \$</i>
-----------------------------------	--	-----------------

**Honoraires professionnels**

<i>Dufresne Hébert Comeau Avocats</i>	<i>Consultations générales Période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2000</i>	<i>183.39 \$</i>
<i>Prévost Auclair Fortin D'Aoust, Avocats</i>	<i>Dossier : directeur de police</i>	<i>1 869.16 \$</i>

**RÉSOLUTION NO. 2001-068**

*ATTENDU le rapport du coordonnateur au service des loisirs, daté du 1<sup>er</sup> février 2001, relativement à l'octroi d'une subvention au montant de 42,500\$ à la bibliothèque municipale Claude-Henri-Grignon.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à verser à ladite bibliothèque la somme de 42,500\$ pour l'année 2001, répartie comme suit :*

<i>10 625 \$</i>	<i>le ou vers le 23 février 2001</i>
<i>10 625 \$</i>	<i>le ou vers le 1<sup>er</sup> mai 2001</i>
<i>10 625 \$</i>	<i>le ou vers le 1<sup>er</sup> août 2001</i>
<i>10 625 \$</i>	<i>le ou vers le 1<sup>er</sup> octobre 2001</i>

**RÉSOLUTION NO. 2001-069**

*ATTENDU le rapport du greffier municipal daté du 1<sup>er</sup> février 2001, relativement à l'officialisation de l'odonyme de certaines voies de circulation sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.*

*ATTENDU que pour des raisons de sécurité publique et d'orientation sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, ce Conseil doit présenter une requête à la Commission de Toponymie du Québec.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil demande officiellement à l'organisme précité d'officialiser le nom des voies de circulation suivantes :*



No de résolution  
ou annotation

Alexis           rue  
Vésinet        rue du  
Val-Royal     chemin

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-070**

*ATTENDU* la requête transmise le 2 février 2001 par Mme Marie-Andrée Cyr, directrice de la Maison des Jeunes de Sainte-Adèle, relativement à une subvention pour la paiement des taxes municipales pour l'année 2001.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil octroie audit organisme une subvention du montant équivalant aux taxes municipales imposées pour l'année 2001 sur l'immeuble situé au 480, rue des Capucines.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-071**

*ATTENDU* que, dès septembre 1991, les municipalités de Amherst, Arundel, Barkmere, Brébeuf, Huberdeau, Lac-Carré, La Conception, Lac-Supérieur, Montcalm, Mont-Tremblant, Paroisse de Saint-Jovite, Saint-Faustin, Ville de Saint-Jovite, se sont dotées d'un service de transport adapté et ont mandaté Ville de Saint-Jovite comme ville mandataire.

*ATTENDU* que, dès novembre 1994, la municipalité de Montcalm s'est retirée du regroupement.

*ATTENDU* que, dès janvier 1996, les municipalités de Saint-Faustin et Lac-Carré ont résolu de se fusionner en Saint-Faustin-Lac-Carré.

*ATTENDU* que, dès novembre 1996, les municipalités de Ivry-sur-le-Lac, Lantier, Sainte-Agathe-des-Monts, Sainte-Agathe-Nord, Sainte-Agathe-Sud, Sainte-Lucie-des-Laurentides, Val-David, Val-des-Lacs, Val Morin, se sont rajoutées au groupe.

*ATTENDU* que, dès octobre 1999, les municipalités de Labelle, Lac-Nominingue, L'Annonciation, Marchand, se sont rajoutées au groupe.

*ATTENDU* que, dès l'automne 1999, les municipalités de Sainte-Agathe-des-Monts et Sainte-Agathe-Sud ont résolu de se fusionner en Sainte-Agathe-des-Monts.

*ATTENDU* que, dès janvier 2000, les municipalités de La Minerve, L'Ascension et Sainte-Véronique se sont rajoutées au groupe.

*ATTENDU* que, dès octobre 2000, les municipalités de Estérel, Lac-des-Seize-Iles, Morin-Heights, Piedmont, Saint-Adolphe-d'Howard, Saint-Sauveur, Saint-Sauveur-des-Monts, Sainte-Adèle, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et Wentworth-Nord se sont rajoutées au groupe.



No de résolution  
ou annotation

*ATTENDU* que, dès novembre 2000, les municipalités de Mont-Tremblant, Paroisse de Saint-Jovite et Ville de Saint-Jovite ont résolu de se fusionner en Ville de Mont-Tremblant, ajoutant par le fait même la participation de Lac-Tremblant-Nord.

*CONSIDÉRANT* que Ville de Mont-Tremblant accepte le rôle de ville mandataire auprès des autres municipalités.

*CONSIDÉRANT* que la municipalité mandataire, en accord avec les municipalités participantes, nomme un représentant officiel et un substitut pour siéger au Comité d'admissibilité du TAL.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte chacun de ces attendus.

*QUE* ce Conseil reconnaît la nouvelle entité territoriale desservie par le Transport Adapté des Laurentides.

*QUE* ce Conseil accepte que la ville mandataire soit désormais Ville de Mont-Tremblant.

*QUE* ce Conseil tienne compte de la demande des municipalités de La Macaza et de Montcalm, déposées durant l'année 2001, d'offrir à leurs contribuables le service de transport pour personnes handicapées et ce, conditionnellement à l'acceptation du Ministère des Transports.

*QUE* ce Conseil approuve ainsi les modifications apportées au plan de transport d'origine.

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-072**

*ATTENDU* que la Paroisse de Sainte-Adèle organise un souper bénéfique le 27 février 2001 à l'École Hôtelière des Laurentides pour soutenir la Paroisse Sainte-Adèle qui soulignera son 150<sup>e</sup> anniversaire de fondation en 2002.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil mandate Monsieur le Maire Pierre Grignon et Messieurs les Conseillers Gabriel D. Latour et Pierre-Antoine Guinard pour participer audit événement.

*QUE* le coût des billets au montant de 35\$ chacun soit assumé par la Ville.

*QUE* les frais connexes des dits mandataires leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximal de 25\$ pour chacun desdits conseillers.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION NO. 2001-073**

*ATTENDU* les recommandations effectuées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de sa réunion du 6 février 2001.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.A.

**Résolution C.C.U.'2001-003**

**Francyne et Alain Beauvais**

1418, rue Labelle

- **Agrandissement de la résidence.**

**Résolution C.C.U.'2001-004**

**Luc Morrissette et Diane Fafard**

Lot 408-21 – rue des Quatre-Saisons

- **Construction d'une résidence unifamiliale..**

**Résolution C.C.U.'2001-005**

**Caisse Populaire des Pays d'En-Haut**

Rue Saint-Charles et Rue Valiquette

- **Enseignes.**

**Résolution C.C.U.'2001-006**

**Gestion JJNR Inc. / Atelier mécanique Stéphane Marsolais**

3880, boulevard de Sainte-Adèle

- **Enseigne.**

**Résolution C.C.U.'2001-007**

**Cie 3820152 Canada Inc. / La Frite à Mon Oncle**

75, rue de la Vallée-du-Golf

- **Peinture extérieure du bâtiment.**

**Résolution C.C.U.'2001-008**

**Cie 3820152 Canada Inc. / La Frite à Mon Oncle**

75, rue de la Vallée-du-Golf

- **Enseigne.**

**Résolution C.C.U.'2001-009**

**Boutique Les P'tites Folies**

799, boulevard de Sainte-Adèle

- **Enseigne.**

**Résolution C.C.U.'2001-010**

**Manhattan Club / M. Roger Chicoine**

866, boulevard de Sainte-Adèle

- **Enseigne.**

*Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 2001-074**

*ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-DM.*

*ATTENDU la demande formulée relativement à la propriété située au 236, rue du Chien-D'Or, et dont la nature est de réduire la marge latérale gauche minimum à 3,52 mètres au lieu de 5,13 mètres, tel qu'exigé par le règlement actuellement en vigueur, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.*

*ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble portant les numéros de lots 11-3 et 11-4, rang 4, Canton Wexford, et dont la nature est de réduire la largeur minimale du lot 11-3 à 40,04 mètres au lieu de 50 mètres, et de réduire la largeur minimale du lot 11-4 à 40,03 mètres au lieu de 50 mètres, tel qu'exigé par la grille des usages et normes de la zone Et-1 du règlement actuellement en vigueur, afin de mettre en valeur lesdits lots pour la construction.*

*ATTENDU les recommandations favorables du Comité Consultatif d'Urbanisme rédigées dans le procès-verbal du 6 février 2001.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 19 mars 2001, ses décisions concernant les demandes de dérogation mineure formulées pour les immeubles susdits.*

*QUE de plus, ce Conseil amende la résolution numéro 2000-655 afin d'inscrire en lieu et place du « 15 janvier 2001 » le « 19 mars 2001 ».*

*QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.*

### **RÉSOLUTION NO. 2001-075**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de la convention à intervenir entre le greffier municipal et la Ville de Sainte-Adèle relativement aux terrains adjugés à la Ville lors de la vente pour taxes du 5 novembre 1999, le tout tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE Monsieur le Maire et le directeur général soient autorisés à signer ladite convention, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### **RÉSOLUTION NO. 2001-076**

*ATTENDU le rapport de la trésorière municipale, daté du 9 février 2001, relativement au paiement des cotisations professionnelles pour l'année 2001.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter les cotisations pour les personnes et les montants indiqués au rapport susdit.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-077**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions des ententes à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la Municipalité de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, la Municipalité de Val-Morin, la Municipalité de Saint-Hippolyte, la Municipalité de Morin-Heights et la Ville de Prévost, pour l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie et l'utilisation de pinces de désincarcération, le tout tel qu'il appert aux documents joints à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer lesdites ententes, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-078**

*ATTENDU le rapport du directeur des services techniques daté du 22 janvier 2001, relativement à l'acceptation des honoraires professionnels proposés par la firme Gilles Taché & Associés Inc. pour la réalisation d'études et d'expertises techniques diverses pour la Ville de Sainte-Adèle en 2001.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la tarification suivante :*

<i>Ingénieur senior</i>	<i>85\$/hre, plus taxes</i>
<i>Ingénieur intermédiaire</i>	<i>60\$/hre, plus taxes</i>
<i>Ingénieur stagiaire</i>	<i>40\$/hre, plus taxes</i>
<i>Technicien senior</i>	<i>45\$/hre, plus taxes</i>

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 2001-079**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service des travaux publics à procéder à l'achat de fleurs et de paniers suspendus pour l'année 2001, pour un montant total de 5,000.72\$, taxes incluses, chez Michel Lauzon et Associés Enr., le tout tel qu'il appert aux bons de commande 61607 et 61608.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### **RÉSOLUTION NO. 2001-080**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil engage Mesdames Sylvie Gingras et France Valiquette à titre d'employées temporaires à la Ville de Sainte-Adèle et que celles-ci soient inscrites sur la liste de rappel pour ce faire.*

*QUE Madame Dominique St-Louis soient engagée à titre d'employée permanente au service des loisirs de la Ville de Sainte-Adèle et ce, rétroactivement au 21 décembre 2000.*

### **RÉSOLUTION NO. 2001-081**

*ATTENDU le rapport du directeur des services techniques daté du 6 février 2001, et le rapport de M. Denis Drouin, contremaître, daté du 13 février 2001, relativement à l'engagement d'une personne de remplacement pour l'équipe de nuit.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la liste des candidats mentionnés ci-après pour l'équipe de nuit du service des travaux publics, de laquelle une personne sera choisie selon ses disponibilités pour faire partie de ladite équipe.*

M. Marcel Dupras  
M. Louis Sarrazin  
M. Alain Dubé  
M. Martin Boulianne  
M. Luc Berthiaume

*QUE, conformément aux dispositions précédentes, M. Alain Dubé soit engagé pour les fins susdites rétroactivement au 13 février 2001 et ce, jusqu'au 23 février 2001.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE celui-ci bénéficie des conditions de travail rédigées dans la convention collective de travail pertinente.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-082**

*ATTENDU le rapport de la greffière de la cour municipale, daté du 15 février 2001, relativement à la nomination d'un greffier suppléant à la cour municipale pour la séance du 20 mars 2001.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil nomme M. Benoit Jean à titre de greffier suppléant pour la séance de la cour municipale qui aura lieu le 20 mars 2001, le tout sans frais pour la Ville de Sainte-Adèle.*

*QUE ce Conseil remercie les autorités de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour l'excellente collaboration manifestée à l'égard de la Ville de Sainte-Adèle dans ce dossier.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-083**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de l'acte de cession à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et M. Lionel Lavoie concernant les lots 3-54-2, rang 4, Canton Wexford et 8A-4, rang 3, Canton Morin, acquis lors de la vente pour taxes du 5 novembre 1999, attendu qu'aucun droit de retrait n'a été exercé relativement auxdits immeubles.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit acte, pour et au nom de la Ville*

*QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par l'acquéreur.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-084**

*ATTENDU la requête transmise par M. Alain Alarie le 12 février 2001, relativement à une demande de permis de taxi pour la région de Sainte-Adèle, Saint-Sauveur.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil appuie les démarches de M. Alain Alarie dans sa recherche d'obtention d'un permis de taxi pour la région de Sainte-Adèle, Saint-Sauveur, le tout tel qu'il appert à la requête susdite, annexée à la présente pour en faire partie intégrante.*



No de résolution  
ou annulation

### **RÉSOLUTION NO. 2001-085**

*ATTENDU* les dispositions de la résolution numéro 2000-539, adoptée par le Conseil Municipal le 13 novembre 2000.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte les dispositions de l'acte de cession à intervenir entre le Faubourg Montclair (1990) Inc. et la Ville de Sainte-Adèle pour l'achat des lots P.9A-5, P.9A-6 et P.9A-18, rang 11, Canton Abercrombie, pour la somme totale de 107 224.97\$, représentant 4\$ le pied carré, plus les taxes applicables.

*QUE* Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit acte, pour et au nom de la Ville.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

### **RÉSOLUTION NO. 2001-086**

*ATTENDU* le rapport du directeur des services techniques, M. Alain Bérubé, daté du 31 janvier 2001, relativement à la vente de l'immeuble situé au 1375, rue Saint-Joseph.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil autorise la cession de l'immeuble situé au 1375, rue Saint-Joseph à la compagnie Les Ambulances Michel Crevier Inc. pour la somme de 52,400\$, plus taxes.

*QUE* la vente susdite soit faite sans aucune garantie légale incluant la qualité du terrain, attendu que l'acheteur a fait procéder, à ses frais, à une étude sur la qualité du sol et s'en déclare satisfait.

*QUE* les sommes que l'acheteur a assumées à titre de loyer mensuel pour la période du 11 décembre 2000 jusqu'à l'achat dudit immeuble soient déduites du montant susdit.

*QUE* tous les frais dans ce dossier soient assumés par l'acquéreur.

*QUE* Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit acte, pour et au nom de la Ville.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.



No de résolution  
ou annotation

## RÉSOLUTION NO. 2001-087

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de la description de tâches du poste de greffier-adjoint de la Cour municipale et de son niveau hiérarchique, tel qu'il appert au document joint à la présente.*

*QUE ce Conseil engage Mme Geneviève Nolet au poste cadre de greffier-adjoint de la Cour municipale de la Ville de Sainte-Adèle, contractuellement pour une période d'une année, du 5 mars 2001 au 4 mars 2002, au salaire annuel de 35,000\$, plus les bénéfices marginaux dont bénéficient les autres employés cadres de la Ville de Sainte-Adèle, tel qu'il appert au projet de contrat à intervenir avec la Ville de Sainte-Adèle, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE Mme Geneviève Nolet soit soumise à une période de probation de 3 mois à partir du 5 mars 2001, tel qu'il appert à l'article 10 dudit projet de contrat.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le poste cadre de « greffier-audiencier – percepteur des amendes » soit aboli à toutes fins que de droit, à partir de la présente.*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil prend acte des rapports et des procès-verbaux suivants :*

*Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A :*

- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 141,699.94\$ pour la période du 9 au 15 décembre 2000 - Certificat de disponibilité de crédit no. 00.12.15.111.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 255,423.02\$ pour la période du 16 au 22 décembre 2000 - Certificat de disponibilité de crédit no. 00.12.22.113.*
- *Incompressibles – Fonds d'immobilisation – au montant de 734,618.87\$ pour la période du 16 au 22 décembre 2000 - Certificat de disponibilité de crédit no. 00.12.22.114.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 4,770.37\$ pour la période du 30 décembre 2000 au 5 janvier 2001 - Certificat de disponibilité de crédit no. 01.01.05.001.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 412,055.05 – Fonds d'immobilisation – au montant de 2,207.82\$ pour la période du 6 au 12 janvier 2001 - Certificat de disponibilité de crédit no. 01.01.12.002.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 176,307.67\$ pour la période du 13 au 19 janvier 2001 - Certificat de disponibilité de crédit no. 01.01.19.004.*



No de résolution  
ou annotation

- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 213,143.56\$ pour la période du 20 au 26 janvier 2001 - Certificat de disponibilité de crédit no. 01.01.26.005.*
- *Engagements au montant de 134,280.93\$ pour la période du 13 janvier 2001 au 13 février 2001.*

*Listes des comptes à payer :*

- *Fonds d'administration - 189 370.66\$*
- *Fonds d'administration - 74 407.69\$*

*Rapports :*

- *service de prévention des incendies – décembre 2000 et janvier 2001.*
- *cour municipale – décembre 2000*
- *service de police – janvier 2001*

*Procès-verbal de la M.R.C. des Pays d'En-Haut – réunion du 5 décembre 2000.*

*Procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme – réunion du 5 décembre 2000.*

\*\*\*\*\*

*Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.*

*Ladite période débute à 21H12 et se termine à 21H30.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2001-088**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

***QUE la séance soit levée à 21H30.***

  
\_\_\_\_\_  
M. Pierre Grignon, Maire

  
\_\_\_\_\_  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait signifier, le 6 mars 2001, l'avis de convocation de la séance spéciale du 8 mars 2001, devant être tenue à 08H00, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

  
Me Michel Rousseau  
Avocat/Greffier

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le jeudi 8 mars 2001 à 08H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Gabriel D. Latour, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 0800 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

*Les membres du Conseil sont présents à l'ouverture de la séance à 08H00, à l'exception de Monsieur le Conseiller Jean-Paul Cardinal qui arrive à la table du Conseil à 08H04.*

\*\*\*\*\*

*Monsieur le Conseiller Jean-Paul Cardinal, appuyé de Monsieur le Conseiller André Sénéchal, propose au Conseil Municipal d'adopter le projet de résolution ci-après. Les membres du Conseil discutent longuement dudit projet de résolution.*

*Monsieur le Conseiller Jean-Paul Cardinal, appuyé de Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard, propose que les membres du Conseil votent sur ledit projet de résolution.*

*Monsieur le Maire demande quels sont les membres du Conseil qui sont prêts à voter sur ledit projet.*

*POUR : Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Gabriel D. Latour, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.*



No de résolution  
ou annotation

*Monsieur le Maire et Madame le Conseiller Carole Beauchamp déclarent qu'ils ne sont pas prêts à voter immédiatement, attendu qu'ils aimeraient éclaircir d'autres dispositions dudit projet de résolution. Dès lors, la discussion continue sur ledit projet.*

*Monsieur le Conseiller Jean-Paul Cardinal demande le vote sur le projet de résolution tel que déposé et tous les membres du Conseil, à l'unanimité, incluant Monsieur le Maire, votent pour l'adoption dudit projet de résolution.*

### **RÉSOLUTION NO. 2001-089**

*CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Adèle, par la position des membres de son Conseil depuis quelques années, s'est montrée intéressée par le projet du Parc d'Affaires La Rolland.*

*CONSIDÉRANT que la Ville est devenue un partenaire indispensable à cette Corporation au fil de ses décisions de cautionner et d'assumer des prêts de ladite Corporation ainsi qu'en s'engageant pour 100 000\$ annuellement pendant trois ans, de consentir à des exemptions de taxes, de subvenir au déneigement et de fournir certains supports techniques.*

*CONSIDÉRANT qu'en retour, la Ville a jusqu'à maintenant pour seule garantie la possibilité d'avoir 3 élus et 2 citoyens sur le Conseil d'Administration de la Corporation.*

*CONSIDÉRANT que ce Conseil trouve donc important de fixer des orientations à ses représentants dans le but de préserver les intérêts de la Ville le plus possible.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil mandate les représentants de la Ville en fonction du respect des orientations suivantes :*

- *Cession des terrains à la Ville, comme discuté antérieurement.*
- *Signer une entente permettant à la Ville d'avancer des terrains à la Corporation et déterminant les sommes revenant à la Ville d'une part et à la Corporation pour ses besoins courants.*
- *Voir à améliorer les garanties financières préservant les intérêts de la Ville.*
- *Voir à ce que la Corporation dégage des surplus annuels permettant à la Ville de se retirer du budget courant de la Corporation.*
- *Déterminer le salaire des cadres de la Corporation dans la strate de salaires consentis aux cadres de la Ville.*
- *Voir à signer une entente avec la Ville déterminant ce qu'il adviendra des actifs de la Corporation une fois les objectifs atteints.*
- *Voir à signer une entente avec la Ville déterminant ce qu'il adviendra si quelqu'un voulait acheter les actifs en tout ou en partie, autant de la Ville que de la Corporation.*
- *Voir à ce que des ententes soient conclues avec la Ville advenant le fait que la Corporation réalise des surplus importants au fil des ans.*
- *Pouvoir donner toutes les informations aux autres membres du Conseil sans aucune restriction de confidentialité, sauf celles exigées par les institutions financières, et sous réserve des lois pertinentes.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil mentionne donc par cette résolution à ses représentants de cheminer avec ses orientations, les représentants étant notre seule garantie jusqu'à présent.*

*QUE Monsieur le Maire ou le greffier municipal signifie le contenu de cette résolution à ses représentants dans les plus brefs délais et avant la prochaine rencontre de la Corporation.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2001-090**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil indique que le poste de représentant de la Ville, laissé vacant au sein du Conseil d'Administration de la Corporation du Parc d'Affaires La Rolland, sera comblé dans un délai maximum de quatre (4) semaines de la présente.*

\*\*\*\*\*

*Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil lors de la période de questions.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2001-091**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la séance soit levée à 09H40.*

  
\_\_\_\_\_  
M. Pierre Grignon, Maire

  
\_\_\_\_\_  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

Formules Municipales, Chambly (Québec) - No 5614-A-MG (FLA-782)



No de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le lundi 19 mars 2001 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Madame et Messieurs les Conseillers Carole Beauchamp, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*Messieurs les Conseillers André Sénéchal et Gabriel D. Latour étaient absents pour toute la durée de la séance.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

### **RÉSOLUTION NO. 2001-092**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 mars 2001, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve :*

***de retirer le sujet suivant à la rubrique « résolutions » :***

*F 13) Acceptation du document « description de tâche du pompier devant intervenir lors d'un sauvetage sur les sentiers de ski de fond ou motoneige » produit par le service de prévention des incendies.*

***d'ajouter les sujets suivants à la rubrique « résolutions » :***

*F 48) Demande à M. Claude Cousineau, député de Bertrand – subvention pour la pose de béton bitumineux sur le territoire de la Ville.*

*F 49) Demande au Ministère des Transports du Québec – re-surfaçage et traçage de lignes sur une partie du boulevard de Sainte-Adèle, entre les rues Saint-Joseph et Bélec/Notre-Dame.*

*F 50) Achat d'un ordinateur – 550\$, plus taxes.*

***d'ajouter le sujet suivant à la rubrique « rapports » :***

*G 6) Journal des Achats – dépenses du 1<sup>er</sup> janvier au 19 mars 2001 :  
Fonds d'administration – 272 594.97\$  
Fonds d'immobilisation – 3 881.84\$*

### **RÉSOLUTION NO. 2001-093**

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 février 2001 et de la séance spéciale du 8 mars 2001, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 février 2001 et de la séance spéciale du 8 mars 2001, tels que présentés et copies remises à chaque membre du Conseil.*

**AVIS DE MOTION NO. 08-2001**

*Le Conseiller Municipal Réjean Charbonneau donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de modifier l'odonyme de certaines voies de circulation sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.*

**AVIS DE MOTION NO. 09-2001**

*Le Conseiller Municipal Pierre-Antoine Guinard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'amender le règlement numéro 996-2001 pour augmenter l'appropriation du montant requis pour des dépenses à des fins industrielles pour l'année 2001.*

**AVIS DE MOTION NO. 10-2001**

*Le Conseiller Municipal Carole Beauchamp donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'amender le règlement numéro 983-2000 concernant l'acquisition d'immeubles pour fins industrielles de la Corporation du Parc d'Affaires La Rolland, afin d'ajouter les lots P.8B et P.9B, rang 10, Canton Abercrombie.*

**RÈGLEMENT NO. 993A-2001**  
**RÉSOLUTION NO. 2001-094**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 993A-2001, amendant le règlement numéro 993-2001, décrétant des espaces de stationnement réservés à l'usage exclusif des personnes handicapées, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 999-2001**  
**RÉSOLUTION NO. 2001-095**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE le règlement numéro 999-2001, décrétant une tarification pour les inscriptions de soccer pour l'année 2001, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1000-2001-Z-01**  
**RÉSOLUTION NO. 2001-096**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1000-2001-Z-01, amendant le règlement numéro 1000-1999-Z concernant le zonage, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1000-2001-Z-02**  
**RÉSOLUTION NO. 2001-097**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1000-2001-Z-02, amendant le règlement numéro 1000-1999-Z concernant le zonage, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1000-2001-Z-03**  
**RÉSOLUTION NO. 2001-098**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1000-2001-Z-03, amendant le règlement numéro 1000-1999-Z concernant le zonage, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÉSOLUTION NO. 2001-099**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la location de balais mécaniques pour l'année 2001.*

*ATTENDU que la compagnie Les Entretien J.R. Villeneuve Inc. a été la seule à présenter une soumission pour ce faire.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite pour les fins précitées, au taux horaire de 70\$, plus taxes, pour chacun des 3 balais mécaniques requis pour ce faire.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-100**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la fourniture de pierre concassée et/ou de béton bitumineux pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2001 au 30 avril 2002.*

*ATTENDU que la compagnie Lafarge, Groupe Matériaux de Construction Division de Lafarge Canada Inc. a été la seule à présenter une soumission pour la fourniture de pierre concassée et de gravier.*

*ATTENDU que la compagnie Asphalte Jean-Louis Campeau Inc. a été la seule à présenter une soumission pour la fourniture de béton bitumineux.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie Lafarge, Groupe Matériaux de Construction Division de Lafarge Canada Inc. pour la fourniture de pierre concassée et de gravier, selon les prix unitaires suivants, incluant le transport :*

Article 01	Gravier classe A	9.25\$/tonne métrique, plus taxes
Article 02	Pierre concassée – calibre 0-20	10.25\$/tonne métrique, plus taxes
Article 03	Pierre concassée – calibre 0-56	10.00\$/tonne métrique, plus taxes
Article 04	Criblure 0-5 mm	9.90\$/tonne métrique, plus taxes
Article 05	Pierre filtre – calibre 14-20	11.50\$/tonne métrique, plus taxes
Article 06	Pierre – enrochement de protection – calibre 80-200 Gabion	10.75\$/tonne métrique, plus taxes

*QUE ce Conseil accepte également la soumission de la compagnie Asphalte Jean-Louis Campeau Inc. pour la fourniture de béton bitumineux, selon les prix unitaires suivants :*

Article 01	EB-14	60.00\$/ tonne métrique, plus taxes
Article 02	EB-10-S	61.00\$/tonne métrique, plus taxes
Article 03	EB-10C	62.00\$/tonne métrique, plus taxes
Article 04	EB-5	65.00\$/tonne métrique, plus taxes

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 2001-101**

*ATTENDU l'offre d'achat transmise à la Ville de Sainte-Adèle par M. Jean Langevin, le 9 février 2001, relativement à l'acquisition du lot P.5, rang 7, Canton Wexford, pour la somme de 2 500\$, plus taxes.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil acquiesce à la requête susdite et accepte de vendre à M. Jean Langevin le lot susdit pour la somme de 2 500\$, plus taxes.*

*QUE ladite vente soit faite sans garantie légale d'aucune sorte au risque et péril de l'acheteur.*

*QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par l'acquéreur.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.*

### **RÉSOLUTION NO. 2001-102**

*ATTENDU le rapport rédigé le 7 février 2001 par M. Yvon Nielly, coordonnateur au service d'urbanisme relativement à un mandat à confier à des bureaux d'avocats pour représenter la Ville dans des causes soumises à la Cour municipale.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du rapport susdit et mandate, pour ce faire, les avocats Beausoleil et Associés, au tarif horaire de 75\$, plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### **RÉSOLUTION NO. 2001-103**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate Monsieur le Maire Pierre Grignon et Messieurs les Conseillers André Sénéchal et Pierre-Antoine Guinard, ainsi que le directeur général, M. Denis Leclerc, pour participer au souper bénéfice qui aura lieu le 10 avril 2001 à l'École Hôtelière des Laurentides, au profit de la Maison des Jeunes de Sainte-Adèle.*

*QUE le coût des billets au montant de 30\$ chacun soit assumé par la Ville.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE les frais connexes desdits mandataires leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 25\$ pour chacun desdits conseillers.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-104**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de prévention des incendies à procéder à l'achat et à faire effectuer l'installation, chez Thibault & Associés, d'une chaufferette et d'une panne pour la nouvelle autopompe, selon le prix indiqué à l'estimation pour ce faire numéro 518 et transmise le 12 janvier 2001 par la compagnie susdite.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-105**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter une somme de 1,075\$, plus taxes, pour la publication d'une demi-page (1/2) de publicité de la Ville de Sainte-Adèle dans le document produit par la Société de Développement Économique des Pays d'En-Haut (CLD) et intitulé Guide du Visiteur de la M.R.C. des Pays d'En-Haut.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-106**

*ATTENDU le document préparé par la trésorière municipale, Mme Brigitte Forget, relativement à la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement d'impôt foncier et scolaire, datée du 15 mars 2001.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la liste susdite jointe à la présente sous l'annexe « A ».*



No de résolution  
ou annotation

*QUE* lesdits immeubles soient vendus par la M.R.C. des Pays d'En-Haut conformément à la procédure entreprise pour ce faire le 13 juin 2001 à partir de 10H00 dans la salle du conseil municipal de la Municipalité de Piedmont, située au 670, rue Principale.

*QUE* la trésorière municipale, ou en son absence le trésorier pro tempore, soit mandatée pour enchérir au nom de la Ville de Sainte-Adèle pour les immeubles ainsi mis en vente, le tout dans les limites prévues par la Loi.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter toute somme facturée pour ce faire par la M.R.C. des Pays d'En-Haut ou tout autre organisme compétent en la matière.

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-107**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil amende la résolution numéro 2001-073, afin d'inscrire en lieu et place de « 866, boulevard de Sainte-Adèle », les chiffres et mots « 886, boulevard de Sainte-Adèle » concernant la résolution C.C.U. 2001-010.

*QUE* la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-108**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte les dispositions du protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et Transport Adapté des Laurentides et ce, pour l'année 2001.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à payer le montant requis dans les circonstances, soit une somme de 14 349.90\$.

*QUE* Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit protocole d'entente, pour et au nom de la Ville.

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-109**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte les dispositions de l'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la Municipalité du Village de Saint-Sauveur-des-Monts, relativement à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie.



No de résolution  
ou annotation

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-110**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise la signature d'une entente à intervenir entre la Paroisse de Sainte-Adèle et la Ville de Sainte-Adèle relativement à la location du local connu sous le nom de « Jardin Sous la Nef », pour l'élection municipale du 4 novembre 2001.*

*QUE le greffier municipal soit autorisé à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la somme requise pour ce faire au montant de 240\$, le tout en temps et lieu..*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-111**

*ATTENDU les dispositions de la résolution 2000-535 concernant l'achat de l'immeuble situé au 1385/1387, rue Dumouchel.*

*ATTENDU que le contrat devait être signé dans les soixante (60) jours de l'adoption de ladite résolution et donc, au plus tard le 13 janvier 2001.*

*ATTENDU que l'état du dossier ne permet pas de signer le contrat dans les délais prescrits de la part du vendeur.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accorde un délai supplémentaire de trente (30) jours au vendeur pour signer le contrat préparé pour ce faire par Me André Voizard.*

*QU'une copie de la présente soit transmise à Mme Irène Desroches.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-112**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil amende la résolution numéro 2001-069 afin d'inscrire « Val-Royal chemin de » en lieu et place de « Val-Royal chemin ».*

*QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-113**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour l'entretien des parcs et espaces verts pour l'année 2001.*

*ATTENDU que la compagnie Les Entreprises D.T. Paysagiste a été la seule à présenter une soumission pour ce faire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite, pour les fins précitées, aux prix unitaires suivants :*

No. 1	Coupe de gazon et ramassage de feuilles Annexe « A »	0.20 \$/mètre carré plus taxes
No. 2	Ramassage et nettoyage le printemps et une coupe seulement	0.05\$/mètre carré plus taxes
No. 3	Coupe de gazon sur demande	0.01\$/mètre carré plus taxes

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-114**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour le fauchage des accotements et des fossés de rues et des Pentes de ski 40/80, pour l'année 2001.*

*ATTENDU que la compagnie Les Entreprises JM Paris a présenté la plus basse soumission pour ce faire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite, pour les fins précitées, aux prix unitaires de 26.71\$ le kilomètre, plus taxes, pour le fauchage des accotements et fossés de rues, et 0.032\$ le mètre carré pour le fauchage des Pentes 40/80, plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 2001-115**

*ATTENDU que des prix ont été demandés pour la fourniture de papeterie et la fourniture de bureau, pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2001 au 28 février 2002.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil octroie le contrat d'achat de papeterie et fournitures de bureau, excluant les fournitures d'impression, à Fournitures de Bureau Denis Inc., pour la période susdite.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### **RÉSOLUTION NO. 2001-116**

*ATTENDU le rapport du greffier municipal, daté du 28 février 2001, relativement à la vente du lot 10-10, rang 3, Canton Morin.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil ferme le dossier susdit et abroge, dès lors, la résolution numéro 2000-085 adoptée par ce Conseil le 20 mars 2000.*

### **RÉSOLUTION NO. 2001-117**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil renouvelle le contrat de service téléphonique du garage municipal et du service des loisirs, avec la compagnie Nord-Tel Communication Téléphone Inc., au montant de 435\$, plus taxes, rétroactivement au 17 novembre 2000 jusqu'au 16 novembre 2001.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### **RÉSOLUTION NO. 2001-118**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil renouvelle le mandat des membres suivants au sein du Comité Consultatif d'Urbanisme de la Ville de Sainte-Adèle, pour une période de 2 ans, rétroactivement au 15 février 2001 jusqu'au 14 février 2003.*

*Monsieur Pierre-Georges Garneau  
Monsieur Réjean Guillette  
Monsieur Paul-Henri Simard*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-119**

*ATTENDU la proposition de l'Union des municipalités du Québec de procéder, au nom des municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant l'achat de chlorure de sodium, pour l'année 2001-2002.*

*ATTENDU l'article 29.9.1 de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

*ATTENDU que la Ville désire procéder à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de sodium et les quantités amplement décrites à la fiche d'identification préparée en date du 26 février 2001.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil confie à l'Union des municipalités du Québec le mandat de procéder, en son nom et avec les autres municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant le chlorure de sodium et les quantités plus amplement décrites à la section information de la fiche d'identification préparée par M. Alain Bérubé, en date du 26 février 2001.*

*QUE ce Conseil s'engage, si l'union des municipalités du Québec adjuge un contrat, à respecter les termes du présent mandat comme s'il avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.*

*QUE ce Conseil autorise l'Union des municipalités du Québec à utiliser un cahier de charges en substance conforme à celui soumis au Conseil.*

*QUE ce Conseil reconnaît que l'Union des municipalités du Québec recevra de l'Adjudicataire un montant 0,4% (4/10 de 1%) du montant facturé avant taxes de chacune des municipalités participantes.*

*QU'une copie de la présente et de la fiche d'identification soient transmises à l'Union des municipalités du Québec.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-120**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil autorise le service de prévention des incendies à procéder à l'achat d'une laveuse pour habit de combat et d'un étrangleur 4" plus support, chez Aréo-Feu Ltée, pour un montant total de 3 653.19\$, plus les taxes applicables.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*

*Avant l'adoption de la résolution ci-après indiquée, Monsieur le Conseiller Jean-Paul Cardinal déclare son intérêt et indique qu'il ne participera pas au vote ni aux délibérations du Conseil relativement à l'adoption de ladite résolution. De plus, celui-ci s'est retiré de la salle de réunion du Conseil Municipal lors de la discussion sur ledit sujet en comité plénier.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-121**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil nomme, au service de prévention des incendies de la Ville de Sainte-Adèle, M. Robert Desjardins à titre de Chef des opérations, et M. Joël Laviolette à titre de Chef de la formation, à partir de la présente, sans ajout cependant d'un montant pour le REER.*

*QUE ceux-ci reçoivent la rémunération prévue aux conditions salariales des membres du service susdit actuellement en vigueur et ce, pour les 3 prochaines années.*

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-122**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de police à procéder à l'achat des biens ci-après indiqués, payable à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 2 ans.*

- Photocopieur reconditionné de Juteau Ruel Inc.	3 080 \$
- Imprimante répartition	200 \$
- Radio pour le véhicule no. 224	1 500 \$
- Ecran 20 pouces, diviseur, magnétoscope, cassette pour surveillance des détenus	1 500 \$
- Magnétoscope pour doubler cassettes pour la cour et logiciel pour imprimer les photos	1 500 \$
- Remplacement du Crown Victoria avec transfert d'équipements	30 000 \$
- Radar pour le véhicule no. 226	5 000 \$
- Equipements de police pour véhicule en location	2 000 \$
- Armes pour les policiers temporaires	1 500 \$

*plus les taxes applicables.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE les procédures requises par la Loi et les règlements pertinents soient respectées pour l'acquisition desdits biens.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-123**

*ATTENDU la demande de changement de zonage formulée par Mme Helga Büchel-Bélanger, concernant l'usage d'hébergement moyen dans la zone Rb-16.*

*ATTENDU que le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au Conseil Municipal de refuser ladite demande.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil acquiesce à la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme et refuse la demande de changement de zonage précitée.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-124**

*ATTENDU la demande de changement de zonage formulée par M. Denis Lespérance, concernant les zones Pa-8, Nr-3 et Pm-7.*

*ATTENDU que le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au Conseil Municipal de refuser ladite demande.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil acquiesce à la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme et refuse la demande de changement de zonage précitée.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-125**

*ATTENDU les recommandations effectuées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de sa réunion du 6 mars 2001.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.*



No de résolution  
ou annulation

**Résolution C.C.U.'2001-019**  
Benoit Gagnon / DB Ben Audio  
1801, boulevard de Sainte-Adèle  
- Enseigne sur poteau.

**Résolution C.C.U.'2001-020**  
Étex Corporation  
249, boulevard de Sainte-Adèle  
- Rénovations extérieures.

Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-126**

ATTENDU la recommandation CPALC 2001-1 de la Commission du plein air, du loisir et de la culture, relativement à la création d'un poste contractuel d'agent de développement au service des loisirs de la Ville de Sainte-Adèle.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce Conseil accepte la description de tâches et le niveau hiérarchique dudit poste, tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-127**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 1000-2001-PC-01, afin d'amender le règlement numéro 1000-1999-PC, aux fins de changer la réglementation relative aux permis et certificats, tel qu'il appert audit projet joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».

QU'une assemblée de consultation soit tenue le lundi 9 avril 2001 à 20H00, dans la salle du Conseil Municipal, située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle.

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-128**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 1000-2001-P.I.I.A.-01, afin d'amender le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A., aux fins de changer la réglementation relative au plan d'implantation et d'intégration architecturale, tel qu'il appert audit projet joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

*QU'une assemblée de consultation soit tenue le lundi 9 avril 2001 à 20H00, dans la salle du Conseil Municipal, située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-129**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 1000-2001-C-01, afin d'amender le règlement numéro 1000-1999-C, aux fins de changer la réglementation de construction, tel qu'il appert audit projet joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

*QU'une assemblée de consultation soit tenue le lundi 9 avril 2001 à 20H00, dans la salle du Conseil Municipal, située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-130**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 1000-2001-L-01 (P-1), afin d'amender le règlement numéro 1000-1999-L, aux fins de changer la réglementation de lotissement, tel qu'il appert audit projet joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

*QU'une assemblée de consultation soit tenue le lundi 9 avril 2001 à 20H00, dans la salle du Conseil Municipal, située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle.*

\*\*\*\*\*

*Avant l'adoption du projet de règlement ci-après indiqué, Madame le Conseiller Carole Beauchamp déclare son intérêt et indique qu'elle ne participera pas au vote ni aux délibérations du Conseil relativement à l'adoption dudit projet.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-131**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 1000-2001-Z-04 (P-1), afin d'amender le règlement numéro 1000-1999-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage, tel qu'il appert audit projet joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

*QU'une assemblée de consultation soit tenue le lundi 9 avril 2001 à 20H00, dans la salle du Conseil Municipal, située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle.*

\*\*\*\*\*

### **RÉSOLUTION NO. 2001-132**

*ATTENDU la requête transmise par M. Rémi Cloutier, d'Alliances corporative, le 12 février 2001, concernant une demande de participation financière de la Ville de Sainte-Adèle pour permettre la tenue des Championnats Canadiens de Ski Acrobatique qui se tiendront au Mont-Gabriel les 23, 24 et 25 mars 2001.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la requête susdite et octroie pour ce faire une somme de 4,000\$.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*

*Avant que le Conseil prenne une décision sur les demandes de dérogation mineure ci-après indiquées, Monsieur le Maire demande à tous les citoyens présents dans la salle si quelqu'un s'oppose auxdites demandes. Personne ne s'y oppose.*

*Dès lors, les membres du Conseil Municipal acceptent les demandes de dérogation mineure formulées ci-après :*

### **RÉSOLUTION NO. 2001-133**

*ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.*

*ATTENDU les recommandations favorables transmises par le Comité Consultatif d'Urbanisme le 5 décembre 2000 et le 6 février 2001.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les demandes de dérogation mineure suivantes :*

#### **Monsieur Daniel Huneault**

- Réduire la marge latérale à 1,65 mètre au lieu de 5 mètres, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.

*Cette demande est localisée comme suit:*

*No. de porte: 261/263, boulevard de Sainte-Adèle.*



No de résolution  
ou annotation

**Promotions Immobilières Adéloises Inc.**

- Réduire la marge latérale gauche à 5,56 mètres au lieu de 5,85 mètres, afin de mettre en place un projet de construction résidentielle.

Cette demande est localisée comme suit:

No. de lot: 5-53, rang 11, Canton Abercrombie.

**Madame Pauline Gornick**

- Réduire la marge latérale gauche minimum à 3,52 mètres au lieu de 5,13 mètres, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.

Cette demande est localisée comme suit:

No. de porte: 236, rue Chien-D'Or

**M. Alain Parent & Als.**

- Réduire la largeur minimale du lot projeté 11-3, rang 4, Canton Wexford à 40,04 mètres au lieu de 50 mètres, et réduire la largeur minimale du lot projeté 11-4, rang 4, Canton Wexford à 40,03 mètres au lieu de 50 mètres, afin de mettre en valeur lesdits lots pour la construction.

Cette demande est localisée comme suit:

Nos. de lot s projetés: 11-3 et 11-4, rang 4, Canton Wexford.

*QU'une copie de la présente soit transmise aux personnes concernées ainsi qu'au service d'urbanisme.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2001-134**

*ATTENDU le rapport du directeur des services techniques, daté du 2 mars 2001.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil autorise le service des travaux publics à faire procéder à la réparation du véhicule Paystar international 90, chez Laurentides Transmission Inc., pour un montant de 7 155.90\$, plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-135**

*ATTENDU le rapport de la trésorière municipale, daté du 9 mars 2001, relativement au paiement du coût additionnel pour l'installation de fils pour le réseau téléphonique et informatique dans le cadre des rénovations de l'hôtel de ville.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter la facture pour ce faire, numéro 2117, transmise par la compagnie 9053-6632 Québec Inc., au montant de 1 943.92\$, taxes incluses, payable à même le fonds de roulement sur une période de 5 ans, afin d'harmoniser le délai de remboursement susdit avec lui de la dépense principale.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-136**

*ATTENDU le rapport de la trésorière municipale, daté du 9 mars 2001, concernant les engagements au 31 décembre 2000.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil réserve une somme de 73 150\$ du surplus accumulé au 31 décembre 2000, pour les fins des dépenses susdites.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-137**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le directeur général et le greffier municipal à signer la lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et le Syndicat des Travailleurs et Travailleuses de la Ville de Sainte-Adèle (CSN) relativement au dossier de Mme Sylvie Gingras, le tout tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-138**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil octroie une somme de 100\$ à l'organisme 58<sup>e</sup> Groupe Scout de Ste-Adèle Inc.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-139**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acheter 2 billets au montant de 50\$ chacun, taxes incluses, concernant le Gala annuel des grands prix du tourisme, organisé par l'Association Touristique des Laurentides, qui se tiendra au Théâtre Saint-Sauveur le 28 mars 2001.*

*QUE Monsieur le Maire et le Monsieur le Conseiller André Sénéchal soient mandatés pour représenter la Ville lors dudit événement.*

*QUE les frais connexes desdits mandataires leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 25\$ pour Monsieur le Conseiller André Sénéchal.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-140**

*ATTENDU le rapport de la trésorière municipale, daté du 9 mars 2001, relativement à un mandat pour protéger les intérêts de la Ville dans le cadre des ventes d'immeubles pour défaut de paiement d'impôts fonciers non entièrement acquittés (par le Shérif de la circonscription foncière de Terrebonne).*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate la trésorière municipale, ou en son absence le trésorier pro tempore, pour protéger les intérêts de la Ville et pour enchérir au nom de la Ville dans les limites prévues par la Loi lors des ventes susdites.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-141**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil demande à la Société de Développement Économique des Pays d'En-Haut (CLD) de conserver la vente des billets de spectacle à son bureau touristique de Sainte-Adèle et ce, afin que la population de Sainte-Adèle bénéficie d'un service plus accessible..*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 2001-142**

*ATTENDU* la lettre transmise au Conseil Municipal le 9 mars 2001 par M. Yves de Carufel, relativement à la vérification comptable de la Ville pour l'année 2001.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil nomme M. Yves de Carufel à titre de vérificateur de la Ville de Sainte-Adèle, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2001 au 31 décembre 2001, le tout pour des honoraires professionnels de 13 350\$, plus taxes.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

### **RÉSOLUTION NO. 2001-143**

*ATTENDU* le rapport du service d'urbanisme daté du 13 mars 2001 concernant le renouvellement de l'autorisation de la Ville pour l'utilisation d'une sur-largeur sur la rue Valiquette, contiguë à la Station-Service Sylvain Fortin Inc., pour l'installation d'un kiosque de fruits et légumes, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2001 au 31 octobre 2001.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil autorise l'aménagement d'un kiosque de fruits et légumes sur une sur-largeur de la rue Valiquette, face au 258, rue Valiquette, propriété de Claude Harnois Inc., sous réserve du paiement au préalable d'un loyer total de 250\$, plus les taxes applicables, pour la période susdite, ladite somme devant être versée à la Ville au plus tard le 30 mars 2001.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

### **RÉSOLUTION NO. 2001-144**

*ATTENDU* que des soumissions ont été demandées pour la fourniture d'une camionnette K 2500 munie d'une boîte Fibrobec.

*ATTENDU* que la compagnie Serrurier Sainte-Adèle Inc. a été la seule à présenter une soumission pour ce faire.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite pour les fins précitées, au montant de 32 000\$, plus taxes, pour l'achat par la Ville dudit camion de Serrurier Sainte-Adèle Inc.*

*QUE la Ville assume le coût de transfert du certificat d'immatriculation dudit véhicule.*

*QUE le directeur des services techniques soit mandaté pour signer tout document pour mettre à effet la présente résolution, incluant le contrat d'achat.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-145**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil demande à M. Claude Cousineau, député du comté de Bertrand, d'accorder une subvention à la Ville de Sainte-Adèle pour les travaux de pose de béton bitumineux et autres travaux connexes sur les voies de circulation du territoire de la Ville de Sainte-Adèle qui seront effectués au cours de la présente année.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-146**

*ATTENDU que, suite à différentes requêtes du Conseil Municipal, le Ministère des Transports du Québec a procédé à l'enlèvement de lignes existantes et au traçage d'autres lignes temporaires sur une partie du boulevard de Sainte-Adèle, entre les rues Saint-Joseph et Bélec/Notre-Dame.*

*ATTENDU que ce Conseil a été informé que ledit ministère ne procédera pas, au cours de la présente année, au re-surfaçage de la chaussée susdite, laquelle a été gravement endommagée par l'enlèvement desdites lignes de voie de circulation.*

*ATTENDU que ce Conseil estime primordial que lesdits travaux soient effectués le plus rapidement possible.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil demande officiellement au Ministère des Transports du Québec de procéder au re-surfaçage de la voie de circulation susdite et de rendre permanentes les lignes de voie de circulation actuellement tracées sur ladite chaussée.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2001-147

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter une somme de 550\$, plus taxes, relativement à l'achat d'un ordinateur Laptop Compaq de Dynex Inc.*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil prend acte des rapports et des procès-verbaux suivants :*

*Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A :*

- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 190,469.69\$ pour la période du 27 janvier au 2 février 2001- Certificat de disponibilité de crédit no. 01.02.02.007.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 116,687.83\$ pour la période du 3 au 9 février 2001 - Certificat de disponibilité de crédit no. 01.02.09.008.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 289,591.38\$ pour la période du 10 au 16 février 2001 - Certificat de disponibilité de crédit no. 01.02.16.011.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 910,485.06\$ pour la période du 17 au 23 février 2001 - Certificat de disponibilité de crédit no. 01.02.23.013.*
- *Incompressibles – Fonds d'immobilisation – au montant de 138,448.55\$ pour la période du 17 au 23 février 2001 - Certificat de disponibilité de crédit no. 01.02.23.014.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 102,184.74\$ pour la période du 24 février au 2 mars 2001 - Certificat de disponibilité de crédit no. 01.03.02.015.*
- *Engagements au montant de 140,577.62\$ pour la période du 14 février au 14 mars 2001.*

*Rapport de la cour municipale – janvier 2001.*

*Procès-verbal de la M.R.C. des Pays d'En-Haut – réunion du 15 janvier 2001.*

*Procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme – réunion du 6 février 2001.*

*Journal des Achats – dépenses du 1<sup>er</sup> janvier au 19 mars 2001 :*

*- Fonds d'administration – 272 594.97\$*

*- Fonds d'immobilisation – 3 881.84\$*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

Conformément aux dispositions de l'article 357 de la LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS, Monsieur le Conseiller Gabriel D. Latour dépose son document intitulé « Divulgence des intérêts pécuniaires des membres du Conseil » et ce, pour l'année 2001.

\*\*\*\*\*

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.

Ladite période débute à 21H25 et se termine à 21H35.

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2001-148**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE la séance soit levée à 21H35.**

  
M. Pierre Grignon, Maire

  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait signifier, les 6 et 7 avril 2001, l'avis de convocation de la séance spéciale du 9 avril 2001, devant être tenue à 19H00, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

  
Me Michel Rousseau  
Avocat/Greffier

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 9 avril 2001 à 19H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*Monsieur le Conseiller Gabriel D. Latour était absent pour toute la durée de la séance.*

*La séance a débuté à 19H04 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

**AVIS DE MOTION NO. 11-2001**

*Le Conseiller Municipal Pierre-Antoine Guinard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de prohiber le stationnement des véhicules routiers sur la rue Rolland à partir de la rue Saint-Georges jusqu'au chemin du Lac-Pilon.*

**AVIS DE MOTION NO. 12-2001**

*Le Conseiller Municipal Réjean Charbonneau donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter des arrêts obligatoires sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.*



No de résolution  
ou annotation

**RÈGLEMENT NO. 1001-2001**  
**RÉSOLUTION NO. 2001-149**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1001-2001, décrétant des arrêts obligatoires sur la rue Sigouin et sur la rue Saint-Joseph, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

\*\*\*\*\*

*Monsieur le Conseiller Jean-Paul Cardinal, appuyé de Monsieur le Conseiller André Sénéchal, propose le projet de résolution ci-après.*

*Monsieur le Conseiller Réjean Charbonneau indique qu'il s'oppose à l'adoption de ladite résolution.*

*Un vote est alors demandé.*

**POUR :** Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Pierre-Antoine Guinard et Jean-Paul Cardinal.

**CONTRE :** Monsieur le Conseiller Réjean Charbonneau.

*Dès lors, la résolution est adoptée à la majorité.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-150**

*ATTENDU l'autorisation préalablement donnée au directeur général d'ouvrir un poste de coordonnateur aux ressources humaines.*

*ATTENDU le rapport daté du 22 mars 2001 et rédigé par M. Denis Leclerc, directeur général, et M. Paul Curzi, Conseiller en ressources humaines, relativement à l'engagement, sur une base contractuelle, de Mme Martine Jérôme pour les fins susdites.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

*QUE ce Conseil engage Mme Martine Jérôme pour les fins susdites, pour une période de 3 ans, à partir du 23 avril 2001, à raison de 3 jours/semaine, le tout tel qu'il appert au projet de contrat à intervenir avec la Ville de Sainte-Adèle, joint à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu, et en fonction des ressources budgétaires.*

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-151**

*ATTENDU le rapport du coordonnateur du service des loisirs, daté du 16 mars 2001, relativement à l'embauche de la coordonnatrice des camps de jour pour la saison estivale 2001.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil engage, sur une base contractuelle, Mme Geneviève Boivin-Roy, pour les fins susdites, rétroactivement au 2 avril 2001, jusqu'au 31 août 2001, au salaire horaire de 10\$, pour un maximum de 700 heures, le tout tel qu'il appert au projet de contrat à intervenir avec la Ville de Sainte-Adèle, joint à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-152**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil abroge la résolution numéro 2001-110 à toutes fins que de droit.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-153**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil amende la résolution numéro 2001-147 afin d'inscrire en lieu et place de « 550\$, plus taxes », les chiffres et mots « 920.20\$, taxes incluses ».*

*QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-154**

*ATTENDU qu'une requête pour dommages au véhicule de Mme Lise Barrette-Brière a été transmise le 27 mars 2001 à la Ville de Sainte-Adèle.*



No de résolution  
ou annotation

*ATTENDU que le délai pour ce faire est prescrit et que la Ville de Sainte-Adèle a d'excellentes raisons pour nier toute responsabilité.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil conteste la réclamation présentée par Mme Lise Barrette-Brière et mandate le greffier municipal pour représenter la Ville devant la Cour des Petites Créances.*

*QUE les frais de déplacement et autres frais connexes dudit mandataire lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives conformément à la réglementation en vigueur.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-155**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil vende à Les Entreprises P.L.G. Lauzon Inc. le véhicule de marque Dodge Ram 250 1988, le tout pour une somme de 500\$, plus les taxes applicables.*

*QUE M. Alain Bérubé soit autorisé à signer tout document pour le transfert de propriété dudit véhicule au nouvel acquéreur.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-156**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil engage Mme Ginette Sévigny, pour une période de 3 jours, rétroactivement au 2 avril 2001 et ce, jusqu'au 4 avril 2001 inclusivement, au poste de secrétaire à la direction générale, au salaire hebdomadaire de 624.33\$.*

\*\*\*\*\*

*Conformément aux dispositions de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES, la trésorière municipale dépose devant le Conseil Municipal le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'année 2000.*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

*Avant la période de questions, Monsieur le Conseiller Réjean Charbonneau indique qu'il démissionne à titre de président de la Commission des infrastructures publiques et ce, à partir de ce jour.*

\*\*\*\*\*

*Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil lors de la période de questions.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2001-157**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

***QUE la séance soit levée à 19H18.***

  
M. Pierre Grignon, Maire

  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le lundi 17 avril 2001 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Gabriel D. Latour, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

### **RÉSOLUTION NO. 2001-158**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 avril 2001, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve :*

*de corriger le sujet D 1) à la rubrique « avis de motion » :  
pour inscrire en lieu et place du mot « funérailles », les mots « aux cérémonies religieuses ».*

*d'ajouter le sujet D 2) à la rubrique « avis de motion » :  
avis de motion – décréter l'achat d'un immeuble et la construction d'une caserne,  
et d'emprunter les sommes nécessaires pour ce faire.*

*d'ajouter les sujets suivants à la rubrique « résolutions » :*

*F 39) Cours de sécurité nautique – 12 mai 2001.*

*F 40) Nomination du maire suppléant – M. Pierre-Antoine Guinard.*

*F 41) Participation de membres du Conseil et du directeur général à l'assemblée générale de la Société de Développement Économique des Pays d'En-Haut (CLD) et achat de billets.*

*F 42) Versement d'une somme de 250\$ au Fonds Caucus Laurentides de l'Union des Municipalités du Québec.*

*F 43) Acquisition de gré à gré ou par expropriation de l'immeuble situé au 1385/1387, rue Dumouchel.*

### **RÉSOLUTION NO. 2001-159**

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 mars 2001 et de la séance spéciale du 9 avril 2001, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 mars 2001 et de la séance spéciale du 9 avril 2001, tels que présentés et copies remises à chaque membre du Conseil.*

**AVIS DE MOTION NO. 13-2001**

*Le Conseiller Municipal Jean-Paul Cardinal donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'amender le règlement de stationnement en réservant deux (2) cases de stationnement sur la rue Saint-Jean, face à l'église Saint-Joseph de Mont-Rolland, pour les véhicules servant aux cérémonies religieuses.*

**AVIS DE MOTION NO. 14-2001**

*Le Conseiller Municipal Pierre-Antoine Guinard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de décréter des travaux de construction d'une caserne pour le service de prévention des incendies, l'aménagement intérieur et extérieur de ladite caserne, l'achat d'équipements et autres travaux connexes, l'acquisition de gré à gré ou par expropriation de l'immeuble requis pour ce faire, et pour emprunter les sommes nécessaires, incluant tous les frais inhérents et les honoraires professionnels.*

**RÈGLEMENT NO. 965A-2001**

**RÉSOLUTION NO. 2001-160**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 965A-2001, réglementant le stationnement des véhicules routiers sur la rue Rolland, à partir de la rue Saint-Georges jusqu'au chemin du Lac-Pilon, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 996A-2001**

**RÉSOLUTION NO. 2001-161**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 996A-2001, afin d'amender le règlement numéro 996-2001 pour augmenter l'appropriation du montant requis pour des dépenses à des fins industrielles pour l'année 2001, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2001-162

*ATTENDU le rapport du directeur des services techniques, M. Alain Bérubé, daté du 14 mars 2001, relativement au paiement des travaux supplémentaires au Centre Communautaire et Culturel.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à payer à l'entrepreneur Les Toitures Hogue Inc. une somme de 2 100\$, plus taxes, pour les fins susdites, et que le dépôt de soumission soit remis à celui-ci.*

### RÉSOLUTION NO. 2001-163

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil octroie une subvention au montant de 371.50\$ à la Société de Protection Foncière de Sainte-Adèle représentant le montant des taxes municipales imposées sur les lots 6A-16 et 6B-8-6, rang 11, Canton Abercrombie, payées par ladite société dans les délais prévus par la Loi.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### RÉSOLUTION NO. 2001-164

*ATTENDU les dispositions de l'article 4.1 du règlement 1000-1999-PC, relativement à la nomination d'un fonctionnaire désigné.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil nomme officiellement le coordonnateur du service d'urbanisme à titre de fonctionnaire désigné pour l'application des dispositions du règlement susdit, et qu'en son absence ou incapacité d'agir, les préposés à l'urbanisme soient désignés pour les fins susdites.*

*QUE toute résolution inconciliable avec la présente soit abrogée à toutes fins que de droit.*

### RÉSOLUTION NO. 2001-165

*ATTENDU la requête de Mme Yolande Desjardins, datée du 20 février 2001, concernant une demande d'aide financière pour la 12<sup>e</sup> édition des Grands Prix de la culture des Laurentides 2001, qui se déroulera au Manoir Alpine de Sainte-Adèle le 5 juin 2001.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil octroie une somme de 600\$ pour ce faire au Conseil de la culture et des communications des Laurentides.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-166**

*ATTENDU la lettre transmise le 20 février 2001 par le Comité organisateur de l'Omnium de Golf 2001 de la Fondation Médicale des Laurentides, relativement à une demande d'aide financière afin de doter le Centre Hospitalier Laurentien d'un « appareil de mammographie ».*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le paiement d'une somme de 1 000\$ pour la commandite dudit événement.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-167**

*ATTENDU le communiqué transmis le 15 mars 2001 par la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle, relativement à la participation financière de la Ville à la « Nuit Adéloise ».*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter le coût d'achat de 4 billets au montant de 100\$ chacun pour l'événement susdit.*

*QUE Monsieur le Maire, Madame et Monsieur les Conseillers André Sénéchal et Carole Beauchamp, et M. Denis Leclerc, directeur général, soient mandatés pour participer audit événement.*

*QUE les frais connexes desdits mandataires leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 25\$ pour chacun desdits conseillers.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 2001-168**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil amende la résolution numéro 2000-203 afin d'ajouter le texte suivant :*

*« QUE la vente desdits bacs se limite aux résidants et aux usages de sa ou ses propriétés sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.*

*De plus, le propriétaire devra indiquer l'adresse à laquelle lesdits bacs seront utilisés.*

*Également, une résidence privée aura droit à un maximum de trois (3) bacs, et un immeuble à multiples logements aura droit à un maximum de 10% de plus que le nombre de logements ».*

### **RÉSOLUTION NO. 2001-169**

*ATTENDU le rapport du coordonnateur du service des loisirs, daté du 21 mars 2001, relativement à une demande de subvention du Club de Soccer de Saint-Sauveur, dont le mandat est de développer la pratique du soccer dans la région et, plus spécifiquement, à Sainte-Adèle/Saint-Sauveur.*

*ATTENDU que sur les 300 participants dudit sport, 40% de ceux-ci proviennent de la Ville de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil octroie une aide financière de 120\$ pour les fins susdites audit Club de Soccer.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### **RÉSOLUTION NO. 2001-170**

*ATTENDU le rapport du coordonnateur du service des loisirs, daté du 22 mars 2001, relativement à l'achat d'une étagère pour la bibliothèque située au 1200, rue Claude-Grégoire, et à l'autorisation de dépense pour le souper des bénévoles de ladite bibliothèque.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil autorise le transfert d'une somme de 700\$ du poste budgétaire 02-702-31-671 vers le poste 02-702-31-670, afin d'assumer le coût d'achat d'une étagère pour la bibliothèque susdite chez Sodesign Enr.*

*QU'un montant maximum de 600\$, plus taxes, soit approprié pour l'assumption du coût pour le souper des bénévoles de la bibliothèque précitée qui aura lieu dans les prochaines semaines.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### **RÉSOLUTION NO. 2001-171**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la reconstruction de pavage et trottoirs pour l'année 2001.*

*ATTENDU que la compagnie Asphaltage Archambault Inc. a présenté la plus basse soumission pour ce faire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite, aux prix unitaires suivants :*

#### **PARTIE A :**

Article 01	a)	110.00\$ t.m
	b)	102.00\$ t.m.
Article 02	a)	18.95\$ m.c.
	d)	16.50\$ m.c.
Article 03		100.00\$ l'unité
Article 04		15.20\$ t.m.
Article 05		20.00\$ m.c.
Article 06		15.00\$ m.l.

*plus les taxes applicables*

#### **PARTIE B :**

Article 07	a)	109.00\$ m.l.
	b)	115.00\$ m.l.
Article 08		65.00\$ m.l.
Article 09	a)	15.00\$ m.c.
	b)	30.00\$ m.c.
	c)	15.00\$ m.c.
Article 10		80.00\$ m.l.
Article 04		17.50\$ t.m.
Article 11		2.00\$ m.c.
Article 12		5 000.00\$

*plus les taxes applicables*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2001-172

*ATTENDU* que des soumissions ont été demandées pour le traçage de marques sur la chaussée, pour l'année 2001.

*ATTENDU* que la compagnie Lignco Inc. a présenté la plus basse soumission pour ce faire.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte la soumission de la compagnie Lignco Inc. pour les fins susdites, aux prix unitaires suivants :

Case de stationnement	2.50\$ l'unité
Case de stationnement hachurée	8.50\$ l'unité
Pictogramme – défense de stationner	5.00\$ l'unité
Case de stationnement pour handicapé avec le fond bleu et pictogramme	50.00\$ l'unité
Traverse d'écolier	39.00\$ l'unité
Traverse pour piéton	42.00\$ l'unité
Ligne d'arrêt	12.00\$ l'unité
Ligne d'arrêt avec queue de 15m	20.00\$ l'unité
Dos d'âne	18.00\$ l'unité
Ligne axiale simple	0.16\$ mètre
<b>Pictogramme piste cyclable</b>	<b>17.00\$</b>
- plus les taxes applicables.	

*QUE*, de plus, ce Conseil approprie une somme maximale de 1 000\$ pour les imprévus dans ce dossier.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

### RÉSOLUTION NO. 2001-173

*ATTENDU* que des soumissions ont été demandées pour l'achat d'un véhicule de patrouille pour le service de police.

*ATTENDU* que Ventes Ford Élite (1978) Inc a présenté la plus basse soumission pour ce faire.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée pour l'achat d'un véhicule Crown Victoria 2001, au montant de 30 240.07\$, taxes incluses.

*QUE* le véhicule Ford 1998 Crown Victoria soit cédé au soumissionnaire susdit pour la somme de 5 000\$, plus taxes, tel qu'il appert à ladite soumission.



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil autorise M. Jacques Deslongchamps à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat d'achat dudit véhicule et tout autre document pour mettre à effet la présente résolution.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le coût d'achat dudit véhicule à même les sommes disponibles au fonds de roulement, lequel devra être remboursé sur une période de 2 ans.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-174**

*ATTENDU l'offre de service transmise le 14 février 2001 par Mme Marie-Andrée Cyr, directrice de la Maison des Jeunes de Sainte-Adèle, concernant l'intervention dans le Parc Claude-Henri-Grignon pour l'été 2001.*

*ATTENDU le rapport du coordonnateur du service des loisirs, M. Christian Nadeau, daté du 21 mars 2001.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QU'une subvention de 4 000\$, pour les fins susdites, soit accordée à la Maison des Jeunes de Sainte-Adèle, payable en deux versements égaux, le premier versement payable le ou vers le 18 juin 2001, et le deuxième le ou vers le 16 juillet 2001.*

*QU'une somme de 1 000\$ soit également appropriée pour combler la différence de salaire dudit intervenant, si cela était nécessaire.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-175**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le directeur général, M. Denis Leclerc, à participer au congrès annuel de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec, qui se tiendra à Vaudreuil-Dorion, du 6 au 9 juin 2001.*

*QUE ses frais d'inscription au montant de 517.61\$, taxes incluses, soient assumés par la Ville.*

*QUE tous les frais connexes lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-176**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le directeur du service de prévention des incendies, M. Yves Dupras, à participer au congrès de l'Association des chefs de services d'incendie du Québec, du 2 au 5 juin 2001.*

*QUE ses frais d'inscription au montant de 195.54\$, taxes incluses, soient assumés par la Ville.*

*QUE les frais connexes lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-177**

*ATTENDU le rapport du directeur des services techniques, M. Alain Bérubé, daté du 29 mars 2001, relativement aux réparations à effectuer sur le véhicule de marque John Deere.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise la compagnie Équipement Ontrac Québec Inc. à procéder aux réparations de l'équipement susdit, le tout pour une somme de 9 329.37\$, plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-178**

*ATTENDU que trois (3) résidants de Sainte-Adèle ont fait des demandes à l'Association régionale des loisirs pour personnes handicapées, pour obtenir une aide financière dans le cadre de l'engagement d'une accompagnatrice pour les enfants atteints de différents handicaps physiques et intellectuels, dans le cadre des activités du camp de jour 2001.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil offre son appui aux requérants susdits afin que les enfants concernés bénéficient d'un encadrement adéquat pour faciliter leur intégration aux activités dudit camp de jour.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil demande à l'Association régionale des loisirs pour personnes handicapées d'accorder son aide financière aux parents de Sainte-Adèle qui en ont fait la demande pour les fins précitées.*

*QU'une copie de la présente soit également transmise au député de Bertrand, M. Claude Cousineau, afin que celui-ci appuie les requérants dans la démarche susdite pour ce faire.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-179**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la fourniture et l'épandage de chlorure de calcium pour l'année 2001.*

*ATTENDU que la compagnie Calclo 2000 Inc. a présenté la plus basse soumission pour ce faire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée au prix unitaire de 0.214\$ le litre, plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-180**

*ATTENDU l'offre de services transmise le 26 mars 2001 par Guy Turcot & Associés Inc. relativement à l'analyse du dossier d'assurances générales de la Ville, à la rédaction du devis pour ce faire, aux demandes de soumissions et au suivi du dossier pour une période d'une année.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate la firme susdite pour les fins précitées, le tout tel qu'il appert à ladite offre de services, et pour des honoraires d'un montant maximum de 3 500\$, plus taxes, pour tous les services apparaissant au document désigné « Option B », joint à la présente.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-181**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil autorise Messieurs Alain Bérubé, Yvon Nielly et Christian Nadeau à compléter et à signer tout document pertinent dans le cadre de demandes de subvention dans le dossier de la Ville de Sainte-Adèle concernant Placements Carrière Été.*

*QUE ceux-ci soient également désignés à titre de personnes ressources pour les fins susdites.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-182**

*ATTENDU que des prix ont été demandés pour des travaux de peinture au 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville et à la salle du Conseil Municipal.*

*ATTENDU que la compagnie Bélair et Rioux Entrepreneurs Peintre Inc. a soumis le plus bas prix pour ce faire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accorde le contrat de peinture susdit à la compagnie Bélair et Rioux Entrepreneurs Peintre Inc. au montant de 5 752\$, taxes incluses.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu, à même le règlement numéro 975-2000.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-183**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil engage les personnes suivantes à titre de coordonnatrices de secteur pour le camp de jour 2001 et ce, pour la période du 21 avril 2001 au 17 août 2001, pour un total de 350 heures chacune, et selon la convention collective de travail pertinente.*

- Mme Annie Langevin
- Mme Marie-Claude Monette

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-184**

*ATTENDU les recommandations effectuées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de sa réunion du 3 avril 2001.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.*

**Résolution C.C.U. '2001-024**

Mme Jeanne Racine  
3067, rue Saint-Charles  
- **Agrandissement.**

**Résolution C.C.U. '2001-026**

Mme Nathalie Rollin  
4195, boulevard de Sainte-Adèle  
- **Affiche.**

**Résolution C.C.U. '2001-027**

Mme Linda Staub (Jardinor)  
4150, boulevard de Sainte-Adèle  
- **Affiche.**

**Résolution C.C.U. '2001-028**

Francyne et Alain Beauvais  
1418, rue Labelle  
- **Rénovations extérieures (changement de couleurs)**

**Résolution C.C.U. '2001-030**

Fourniture Leblanc  
1609, boulevard de Sainte-Adèle  
- **Affichage.**

*Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-185**

*ATTENDU la recommandation formulée dans la résolution 2001-025 du Comité Consultatif d'Urbanisme lors de sa réunion du 3 avril 2001, concernant la demande relative au règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la recommandation susdite et refuse la demande de P.I.I.A. concernant la propriété située au 1400, boulevard de Sainte-Adèle.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-186**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil adopte le second projet de règlement numéro 1000-2001-L-01 (P-2), afin d'amender le règlement numéro 1000-1999-L, aux fins de changer la réglementation de lotissement, tel qu'il appert audit projet joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

**RÉSOLUTION NO. 2001-187**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil adopte le second projet de règlement numéro 1000-2001-Z-04 (P-2), afin d'amender le règlement numéro 1000-1999-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage, tel qu'il appert audit projet joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

\*\*\*\*\*

*Avant l'adoption du projet de règlement ci-après indiqué, Monsieur le Conseiller Jean-Paul Cardinal déclare son intérêt et indique qu'il ne participera pas au vote ni aux délibérations du Conseil relativement à l'adoption dudit projet. De plus, celui-ci s'est retiré de la salle de réunion du Conseil Municipal lors de la discussion sur ledit sujet en comité plénier.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-188**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil adopte le second projet de règlement numéro 1000-2001-Z-05 (P-2), afin d'amender le règlement numéro 1000-1999-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage, tel qu'il appert audit projet joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

\*\*\*\*\*

*Avant l'adoption du projet de règlement ci-après indiqué, Madame le Conseiller Carole Beauchamp déclare son intérêt et indique qu'elle ne participera pas au vote ni aux délibérations du Conseil relativement à l'adoption dudit projet.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-189**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil adopte le second projet de règlement numéro 1000-2001-Z-06 (P-2), afin d'amender le règlement numéro 1000-1999-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage, tel qu'il appert audit projet joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2001-190

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, en vertu des règlements numéros 4, 189-72, 545-1984, 547-1984, 566-1984, 566A-1985, 582-1985, 588-1985, 926-1998, 938-1998 et 987-2000.

ATTENDU que la Ville a demandé à cet égard, par l'entremise du système électronique, d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 1,645,000\$, datée du 8 mai 2001.

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la Ville a reçu les soumissions ci-dessous détaillées :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant</u>	<u>Taux</u>	<u>Échéance</u>
Financière Banque Nationale	257 000 \$	4.30000%	2002
	270 000 \$	4.60000%	2003
	285 000 \$	5.00000%	2004
	301 000 \$	5.15000%	2005
	532 000 \$	5.35000%	2006
	<b>Prix : 98.61900</b>		<b>Coût réel : 5.58518%</b>
Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc.	257 000 \$	4.25000%	2002
	270 000 \$	4.50000%	2003
	285 000 \$	4.80000%	2004
	301 000 \$	5.10000%	2005
	532 000 \$	5.30000%	2006
	<b>Prix : 98.34400</b>		<b>Coût réel : 5.59886%</b>
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.	257 000 \$	4.30000%	2002
	270 000 \$	4.55000%	2003
	285 000 \$	5.00000%	2004
	301 000 \$	5.20000%	2005
	532 000 \$	5.40000%	2006
	<b>Prix : 98.62800</b>		<b>Coût réel : 5.61156%</b>
R.B.C. Dominion Valeurs Mobilières Inc. – Scotia Capitaux Inc.	257 000 \$	4.25000%	2002
	270 000 \$	4.50000%	2003
	285 000 \$	4.80000%	2004
	301 000 \$	5.10000%	2005
	532 000 \$	5.30000%	2006
	<b>Prix : 98.29800</b>		<b>Coût réel : 5.61450%</b>

ATTENDU que l'offre ci-haut, provenant de Financière Banque Nationale s'est avérée être la plus avantageuse.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE l'émission d'obligations au montant de 1,645,000\$ de la Ville de Sainte-Adèle soit adjugée à Financière Banque Nationale.



No de résolution  
ou annotation

*QU'une demande soit faite à ces derniers de mandater la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.*

*QUE Monsieur le Maire et la trésorière municipale soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.*

*ATTENDU que CDS agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le Conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre la Ministre des Affaires municipales et de la Métropole et CDS.*

*ATTENDU que CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise la trésorière municipale à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « autorisation pour plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-191**

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de 1,645,000\$, en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :*

<b><u>Règlement numéro</u></b>	<b><u>Pour un montant de</u></b>
4	881 800 \$
189-72	5 900 \$
545-1984	60 621 \$
547-1984	45 800 \$
566-1984	64 000 \$
566A-1985	44 500 \$
582-1985	13 299 \$
588-1985	252 500 \$
926-1998	21 700 \$
938-1998	68 300 \$
987-2000	186 580 \$

*ATTENDU que pour les fins susdites il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 1,645,000\$.*

*QUE les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 8 mai 2001.*

*QUE ces obligations seront immatriculées au nom de la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS) et seront déposées auprès de celle-ci.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre la ministre des Affaires municipales et de la Métropole et CDS.*

*QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS) est autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :*

*Banque Nationale du Canada  
1063, boulevard de Sainte-Adèle  
Sainte-Adèle (Québec)  
J8B 2N4*

*QUE les intérêts seront payables semi-annuellement le 8 mai et le 8 novembre de chaque année.*

*QUE les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chapitre D-7, article 17).*

*QUE les obligations seront signées par Monsieur le Maire et la trésorière municipale. La Ville, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-192**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE pour réaliser l'emprunt au montant total de 1,645,000\$, effectué en vertu des règlements numéros 4, 189-72, 545-1984, 547-1984, 566-1984, 566A-1985, 582-1985, 588-1985, 926-1998, 938-1998 et 987-2000, la Ville de Sainte-Adèle doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :*

*- 5 ans, à compter du 8 mai 2001, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévu pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 926-1998, 938-1998 et 987-2000, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-193**

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle aura le 30 avril 2001, un montant de 881,800\$ à renouveler sur un emprunt original de 1,496,000\$, pour une période de 5 ans, en vertu du règlement numéro 4.*

*ATTENDU que ledit renouvellement ne sera pas effectué, à la date prévue.*



No de résolution  
ou annotation

*ATTENDU* que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 8 mai 2001.

*ATTENDU* que la Ville désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q. - Chapitre D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* la Ville de Sainte-Adèle emprunte par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations pour un terme additionnel de 8 jours au terme original du règlement mentionné plus haut.

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-194**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil renouvelle le mandat de M. Denis Aubuchon à titre de représentant de la Ville de Sainte-Adèle au sein du conseil d'administration de l'office Municipal d'Habitation de Sainte-Adèle pour une période de trois (3) ans, à partir de la présente.

*QUE* toute disposition inconciliable avec la présente soit abrogée à toutes fins que de droit.

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-195**

*ATTENDU* les dispositions de l'article 564 de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil amende l'article 7 du règlement numéro 989-2001, tel qu'il appert ci-après :

- remplacer le 1<sup>er</sup> paragraphe par les dispositions suivantes : « Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est imposé et il sera prélevé chaque année sur tous les immeubles imposables mentionnés aux articles ci-après énumérés : »
- amender le 4<sup>e</sup> paragraphe pour inscrire à la 3<sup>e</sup> ligne, entre les mots « sur un immeuble », et les mots « il est par le présent règlement », les mots « pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt ».



No de résolution  
ou annotation

*QUE la présente fasse partie du règlement qu'elle amende.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-196**

*ATTENDU le rapport du coordonnateur au service d'urbanisme, daté du 11 avril 2001, relativement à l'embauche d'une préposée temporaire au service d'urbanisme.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil engage Mme Nathalie Chagnon à titre de préposée temporaire au service d'urbanisme, pour une période de 23 semaines, débutant le 23 avril 2001 et se terminant le 29 septembre 2001, selon les conditions prévues à la convention collective de travail pertinente.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-197**

*ATTENDU le rapport du directeur général, daté du 12 avril 2001, relativement à l'embauche de M. Benoît Lamoureux, pour combler le poste vacant de commis répartiteur au service de police de la Ville de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil embauche M. Benoît Lamoureux au poste susdit, sous réserve de la réussite d'une période d'essai et de familiarisation de vingt (20) jours, le tout conformément à la convention collective de travail pertinente et ce, à partir du 18 avril 2001.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-198**

*ATTENDU que la Journée nationale des enfants a été organisée pour aider les enfants canadiens et leur rendre hommage; que cette journée permet à la société canadienne, aux entreprises, aux gouvernements et aux diverses associations de reconnaître la place spéciale que les enfants canadiens occupent dans notre cœur et dans la communauté et d'aider ceux d'entre eux qui sont dans le besoin.*

*ATTENDU que la Journée nationale des enfants vise à recueillir des fonds afin d'appuyer financièrement Jeunesse, J'écoute, et à créer un lien avec les écoles par l'entremise de sites Web, de programmes d'études et d'autres moyens visant à enseigner aux enfants le besoin de redonner à la communauté, aux bénévoles et aux organismes caritatifs.*

*ATTENDU que plusieurs associations, sociétés et organismes impliqués dans leur milieu et qui sont des chefs de file dans leur domaine appuient la Journée nationale des enfants.*



No de résolution  
ou annotation

*ATTENDU* que samedi le 9 juin 2001, nous soulignerons, partout au Canada, la Journée nationale des enfants dans le but de rendre hommage aux enfants canadiens et de les aider.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil proclame le 9 juin 2001 Journée nationale des enfants et encourage tous les résidents à célébrer cette journée.

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-199**

*ATTENDU* la recommandation d'embauche au poste cadre d'agent de développement au service des loisirs, datée du 12 avril 2001, signée respectivement par M. Christian Nadeau, coordonnateur au service des loisirs, Mme Carole Beauchamp, présidente de la Commission des Loisirs, du Plein Air et de la Culture, et M. Denis Leclerc, directeur général.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil engage contractuellement pour une période de 3 ans, M. Yannik Lemay, au poste susdit, à partir du 30 avril 2001.

*QUE* ledit engagement soit assorti d'une période de probation de six (6) mois, à partir de la date susdite, et au salaire annuel indiqué audit rapport.

*QUE* Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer le contrat à intervenir pour ce faire, pour et au nom de la Ville.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-200**

*ATTENDU* le rapport de M. Christian Nadeau, coordonnateur au service des loisirs, daté du 12 avril 2001, relativement à la formation en sécurité nautique qui pourrait être dispensée aux amateurs d'embarcations à moteur de notre région.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte les dispositions du rapport susdit et autorise le cours précité qui sera dispensé le 12 mai 2001 au Centre Communautaire et Culturel situé au 1200, rue Claude-Grégoire.



No de résolution  
ou annotation

*QUE le tarif pour ce faire soit fixé à 50\$ par personne, plus les taxes applicables et qu'une somme de 45\$ par inscription soit remise à l'Escadrille des Mille-Iles qui procédera à l'élaboration dudit cours.*

*QUE la publicité pour ce faire soit effectuée et assumée par la Ville et qu'elle soit publiée dans le Journal des Pays d'En-Haut.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-201**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil nomme M. Pierre-Antoine Guinard à titre de maire suppléant de la Ville de Sainte-Adèle, pour une période de quatre (4) mois, débutant le 18 avril 2001 à 00heure 01 minute, et qu'il demeure en fonction jusqu'à ce que son remplaçant soit nommé par résolution.*

*QUE, de plus, celui-ci soit nommé à titre de substitut pour assister aux séances du Conseil de la M.R.C. des Pays d'En-Haut.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-202**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Pierre-Antoine Guinard, ainsi que le directeur général, M. Denis Leclerc, pour participer à l'assemblée générale de la Société de Développement Économique des Pays d'En-Haut (CLD) qui se déroulera le 24 avril 2001.*

*QUE le coût d'achat de 3 billets au montant de 75\$ chacun soit assumé par la Ville.*

*QUE les frais connexes desdits mandataires leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 25\$ pour chacun desdits conseillers.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-203**

*ATTENDU la lettre transmise le 27 mars 2001 par l'Union des Municipalités du Québec, relativement aux Assises annuelles de l'UMQ, qui se tiendront à Mont-Tremblant du 10 au 12 mai 2001.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à émettre un chèque au montant de 250\$ au Fonds Caucus Laurentides, afin de permettre à la Ville de Sainte-Adèle de contribuer à la mise en place d'un projet de valorisation des sites touristiques, culturels et artistiques de notre région à l'occasion desdites assises.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-204**

*ATTENDU l'intention de ce Conseil de se porter acquéreur d'une propriété située au 1385/1387, rue Dumouchel, afin d'en faire un stationnement municipal.*

*ATTENDU que les sommes nécessaires sont disponibles depuis l'acceptation d'un règlement d'emprunt.*

*ATTENDU que des discussions et des négociations ont lieu depuis un bon moment.*

*ATTENDU qu'une situation litigieuse empêche la propriétaire en titre de nous céder ladite propriété de gré à gré.*

*ATTENDU que le dernier délai accordé par ce Conseil se termine le 19 avril 2001.*

*ATTENDU les dispositions de l'article 570 de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil décrète l'acquisition par expropriation ou de gré à gré de l'immeuble susdit pour l'aménagement d'un stationnement municipal, tel qu'il appert ci-après :*

*« Un certain emplacement situé en la Ville de Sainte-Adèle, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro ONZE (ptie 11) dans le onzième (11<sup>e</sup>) rang du canton d'Abercrombie, au cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Adèle-d'Abercrombie, circonscription foncière de Terrebonne.*

*Bornée comme suit : vers le nord-est par les lots 11-74 et 11-75, vers le sud-est par une partie du lot 11 à Paul Thibodeau ou représentant; vers le sud-ouest par la rue Dumouchel montrée à l'originaire et vers le nord-ouest par une autre partie du lot 11 appartenant ;a M. Marleau ou représentant.*

*Mesurant vingt-huit mètres et quatre-vingt-seize centimètres (28,96m.) dans ses lignes nord-est et sud-ouest et trente mètres et quarante-huit centimètres (30,48m.) dans ses lignes sud-est et nord-ouest.*



No de résolution  
ou annotation

*Contenant une superficie de huit cent quatre-vingt-deux mètres carrés et six dixièmes de mètre carré (882,6 m.c.) mesures métriques et plus ou moins.*

*Avec la bâtisse dessus construite portant le numéro 1385/1387, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, province de Québec, J8B 1V9 ».*

*QUE ce Conseil confirme officiellement que cette acquisition est décrétée pour des fins municipales et, plus particulièrement, afin de procéder à l'aménagement d'un stationnement municipal.*

*QUE ce Conseil offre au propriétaire dudit immeuble, à titre d'indemnité, une somme de 75 000\$ pour l'acquisition de celui-ci.*

*QUE l'étude Prévost, Auclair, Fortin, D'Aoust soit mandatée afin d'entreprendre les procédures requises pour l'acquisition de l'immeuble susdit par voie d'expropriation ou de gré à gré, lequel est la propriété de Mme Irène Desroches.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents pour ce faire.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu, à même l'argent disponible au règlement numéro 975-2000.*

\*\*\*\*\*

*Monsieur le Conseiller Réjean Charbonneau, appuyé de Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard, indique au Conseil Municipal qu'il aimerait adopter une résolution pour mandater le directeur général afin que celui-ci transmette au Conseil Municipal un plan d'intervention des services municipaux concernés pour le Parc Claude-Henri-Grignon et le Parc des Chutes Wexford.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-205**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil demande au directeur général, M. Denis Leclerc, de présenter au Conseil Municipal un plan d'intervention des différents services municipaux concernés relativement au Parc Claude-Henri-Grignon.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-206**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil demande au directeur général, M. Denis Leclerc, de présenter au Conseil Municipal un plan d'intervention des différents services municipaux concernés relativement au Parc des Chutes Wexford.*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

*Le Conseil prend acte des rapports et des procès-verbaux suivants :*

*Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A :*

- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 154,837.90\$ pour la période du 3 au 9 mars 2001- Certificat de disponibilité de crédit no. 01.03.09.016.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 91,633.28\$ pour la période du 10 au 16 mars 2001 - Certificat de disponibilité de crédit no. 01.03.16.017.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 19,880.64\$ pour la période du 17 au 23 mars 2001 - Certificat de disponibilité de crédit no. 01.03.23.021.*
- *Incompressibles – Fonds d'immobilisation – au montant de 60,092.45\$ pour la période du 17 au 23 mars 2001 - Certificat de disponibilité de crédit no. 01.03.23.020.*
- *Engagements au montant de 140,236.14\$ pour la période du 15 mars au 11 avril 2001.*

*Liste des comptes à payer – Fonds d'administration - au montant de 118,258.11\$ - mars 2001.*

*Rapports :*

- *Prévention des incendies – février 2001 et rapport annuel 2000.*
- *Service de police – février 2001 et rapport annuel 2000.*
- *Statistiques de janvier à mars 2001 – service de police.*

*Procès-verbal de la M.R.C. des Pays d'En-Haut – réunion du 6 février 2001.*

*Procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme – réunion du 6 mars 2001.*

\*\*\*\*\*

*Monsieur le Conseiller André Sénéchal, appuyé de Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard, soumet au Conseil Municipal un projet de résolution afin de féliciter l'Association Touristique des Laurentides, pour le Gala des Grands Prix du Tourisme Desjardins Laurentides 2001.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-207**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil félicite l'Association Touristique des Laurentides pour son magnifique Gala des Grands Prix du Tourisme Desjardins Laurentides 2001.*

*QUE ce Conseil indique que c'est toujours un grand plaisir de rencontrer le président, le directeur général et leur équipe, et surtout la dynamique Mme Diane Leblond qui est la conceptrice de ces soirées.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE, de plus, ce Conseil indique à la population que plusieurs commerçants de Sainte-Adèle ont été honorés lors dudit événement et que tous ceux qui véhiculent l'idée qu'il y a plus de dynamisme dans les autres municipalités devront changer d'idée, attendu que les commerçants de Sainte-Adèle ont une clientèle locale et aussi des touristes qui reviennent à Sainte-Adèle.*

*QUE ce Conseil indique également que la population et ce Conseil devront encourager lesdits commerçants et que les commerces suivants doivent être félicités.*

<i>Hôtel Mont-Gabriel</i>	<i>Prix hébergement Bell (50 à 149 chambres)</i>
<i>Hôtel Spa L'Excelsior</i>	<i>Mention spéciale du jury pour développement et innovation.</i>
<i>Auberge la Biche au Bois</i>	<i>Lauréat Or dans la catégorie gastronomie – Développement Économique Canada</i>
<i>Restaurant Aux Tourterelles</i>	<i>Lauréat Or dans la catégorie développement de la restauration – M.P.A.Q.</i>
<i>Restaurant Chez Milot</i>	<i>Mention Bronze dans la catégorie développement de la restauration – M.P.A.Q.</i>
<i>Bourbon Street Club</i>	<i>Mention catégorie attraction touristique Bell (moins de 100 000 visiteurs).</i>

\*\*\*\*\*

*Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.*

*Ladite période débute à 21H15 et se termine à 21H21.*

\*\*\*\*\*

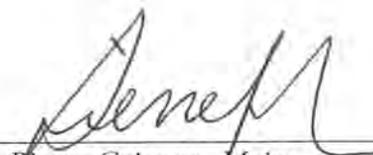
#### **RÉSOLUTION NO. 2001-208**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE la séance soit levée à 21H21.*

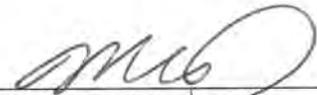
  
M. Pierre Grignon, Maire

  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait signifier, les 11, 12 et 13 mai 2001, l'avis de convocation de la séance spéciale du 14 mai 2001, devant être tenue à 20H00, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

  
Me Michel Rousseau  
Avocat/Greffier

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 14 mai 2001 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Gabriel D. Latour, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

**AVIS DE MOTION NO. 15-2001**

*Le Conseiller Municipal André Sénéchal donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 1000-1999-PC, aux fins de changer la réglementation concernant les permis et certificats, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu, avant la présentation de l'avis de motion, une copie du projet de règlement numéro 1000-2001-PC-01 concernant les permis et certificats, le greffier municipal demande aux membres du Conseil d'être dispensé de la lecture du règlement lorsque celui-ci sera présenté pour étude et adoption.*

*Le Conseil acquiesce à la requête dudit requérant.*



No de résolution  
ou annotation

#### **AVIS DE MOTION NO. 16-2001**

*Le Conseiller Municipal Carole Beauchamp donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 1000-1999-C, aux fins de changer la réglementation de construction, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu, avant la présentation de l'avis de motion, une copie du projet de règlement numéro 1000-2001-C-01 concernant la construction, le greffier municipal demande aux membres du Conseil d'être dispensé de la lecture du règlement lorsque celui-ci sera présenté pour étude et adoption.*

*Le Conseil acquiesce à la requête dudit requérant.*

#### **AVIS DE MOTION NO. 17-2001**

*Le Conseiller Municipal Gabriel D. Latour donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A., aux fins de changer la réglementation relative aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu, avant la présentation de l'avis de motion, une copie du projet de règlement numéro 1000-2001-P.I.I.A.-01 relativement aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, le greffier municipal demande aux membres du Conseil d'être dispensé de la lecture du règlement lorsque celui-ci sera présenté pour étude et adoption.*

*Le Conseil acquiesce à la requête dudit requérant.*

#### **AVIS DE MOTION NO. 18-2001**

*Le Conseiller Municipal Pierre-Antoine Guinard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 1000-1999-L, aux fins de changer la réglementation de lotissement, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu, avant la présentation de l'avis de motion, une copie du projet de règlement numéro 1000-2001-L-01 concernant le lotissement, le greffier municipal demande aux membres du Conseil d'être dispensé de la lecture du règlement lorsque celui-ci sera présenté pour étude et adoption.*

*Le Conseil acquiesce à la requête dudit requérant.*

#### **AVIS DE MOTION NO. 19-2001**

*Le Conseiller Municipal Réjean Charbonneau donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 1000-1999-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*



No de résolution  
ou annotation

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu, avant la présentation de l'avis de motion, une copie du projet de règlement numéro 1000-2001-Z-04 concernant le zonage, le greffier municipal demande aux membres du Conseil d'être dispensé de la lecture du règlement lorsque celui-ci sera présenté pour étude et adoption.*

*Le Conseil acquiesce à la requête dudit requérant.*

\*\*\*\*\*

*Avant la présentation de l'avis de motion, Monsieur le Conseiller Jean-Paul Cardinal indique qu'il a un intérêt dans ce dossier et qu'il ne participera pas ni au vote ni aux délibérations du Conseil.*

#### **AVIS DE MOTION NO. 20-2001**

*Le Conseiller Municipal André Sénéchal donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 1000-1999-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu, avant la présentation de l'avis de motion, une copie du projet de règlement numéro 1000-2001-Z-05 concernant le zonage, le greffier municipal demande aux membres du Conseil d'être dispensé de la lecture du règlement lorsque celui-ci sera présenté pour étude et adoption.*

*Le Conseil acquiesce à la requête dudit requérant.*

\*\*\*\*\*

*Avant la présentation de l'avis de motion, Madame le Conseiller Carole Beauchamp indique qu'elle a un intérêt dans ce dossier et qu'elle ne participera pas ni au vote ni aux délibérations du Conseil.*

#### **AVIS DE MOTION NO. 21-2001**

*Le Conseiller Municipal Jean-Paul Cardinal donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 1000-1999-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu, avant la présentation de l'avis de motion, une copie du projet de règlement numéro 1000-2001-Z-06 concernant le zonage, le greffier municipal demande aux membres du Conseil d'être dispensé de la lecture du règlement lorsque celui-ci sera présenté pour étude et adoption.*

*Le Conseil acquiesce à la requête dudit requérant.*

\*\*\*\*\*

#### **AVIS DE MOTION NO. 22-2001**

*Le Conseiller Municipal Carole Beauchamp donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter une grille de tarification pour les camps de jour, la plage municipale et la location de pédalos et kayaks.*



No de résolution  
ou annotation

**AVIS DE MOTION NO. 23-2001**

*Le Conseiller Municipal Gabriel D. Latour donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter des travaux de pose de béton bitumineux et autres travaux connexes sur la rue du Nomade, et pour emprunter les sommes nécessaires pour ce faire, incluant tous les frais inhérents et les honoraires professionnels.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-209**

*ATTENDU le rapport de M. Jacques Deslongchamps, sergent au service de police de la Ville de Sainte-Adèle, daté du 29 mars 2001, relativement à la couverture supplémentaire d'un policier à la Polyvalente A.-N.-Morin, pour la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> avril au 22 juin 2001.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du rapport susdit et autorise le service de la trésorerie à transmettre la facture requise dans les circonstances à la Commission Scolaire des Laurentides.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-210**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à émettre un chèque au montant de 290\$ au Conseil régional de développement des Laurentides, afin d'acquitter la cotisation de la Ville pour la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> avril 2001 au 31 mars 2002.*

*QUE Monsieur le Maire Pierre Grignon soit mandaté à titre de délégué de la Ville au sein dudit organisme.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-211**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour l'achat d'une pompe d'égout de marque Flyght pour le service des travaux publics.*

*ATTENDU que la compagnie ITT Flygt a présenté la plus basse soumission pour ce faire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite pour les fins précitées au montant de 10 906.10\$, taxes incluses.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-212**

*ATTENDU le rapport de M. Yves Dupras, directeur du service de prévention des incendies, daté du 9 avril 2001, relativement à l'achat d'une valve à piston nécessaire aux opérations de pompage.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil entérine l'achat de l'équipement susdit chez Boivin et Gauvin, au montant de 1 144.49\$, taxes incluses, rétroactivement au 23 mars 2001.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-213**

*ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de ses réunions du 19 avril et 8 mai 2001, concernant des demandes relatives au règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions des recommandations ci-après indiquées :*

#### **RÉSOLUTION C.C.U. '2001-033**

*Monsieur Généro/Étape Gourmande  
1400, boulevard de Sainte-Adèle  
- Enseignes.*

#### **RÉSOLUTION C.C.U. '2001-034**

*Jules Riopel & Fils Inc.  
961, boulevard de Sainte-Adèle  
- Rénovation.*

#### **RÉSOLUTION C.C.U. '2001-035**

*Monsieur Lyrette  
3998, boulevard de Sainte-Adèle  
- Rénovation – recouvrement du toit.*



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION C.C.U. '2001-039**

*Madame Manon Gagnier/La Boîte à Ongles  
1332, boulevard de Sainte-Adèle  
- Enseignes.*

**RÉSOLUTION C.C.U. '2001-041**

*Madame Ruth Dulmar/Boutique les P'tites Folies  
799, boulevard de Sainte-Adèle  
- Rénovation – modification de couleurs du bâtiment..*

**RÉSOLUTION C.C.U. '2001-042**

*Madame Isabel Dalaire/Le Chat Noir  
39, rue Morin  
- Enseigne.*

**RÉSOLUTION C.C.U. '2001-043**

*Monsieur Daniel Doucet  
441, chemin Pierre-Péladeau  
- Rénovation.*

**RÉSOLUTION C.C.U. '2001-044**

*Monsieur André Assayah  
84/86, rue Morin  
- Modification de la couleur du bâtiment.*

**RÉSOLUTION C.C.U. '2001-045**

*Madame Marguerite Brosseau-Bélair  
2988/2994, rue Rolland  
- Rénovation.*

*Le tout, tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-214**

*ATTENDU les dispositions de l'article 7 de l'entente intervenue entre la Régie intermunicipale de police de la Rivière-du-Nord et la Ville de Sainte-Adèle, relativement à la direction du service de police de la Ville de Sainte-Adèle par un cadre de ladite régie.*

*ATTENDU que la régie précitée a transmis le 26 février 2001 une résolution avisant la Ville qu'elle mettait fin à ladite entente à partir du 30 juin 2001.*

*ATTENDU que ce Conseil désire que ladite entente soit annulée avant le 30 juin 2001.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil avise officiellement la Régie intermunicipale de police de la Rivière-du-Nord que l'entente précitée prendra fin le 31 mai 2001 à minuit.*

*QU'une copie de la présente soit transmise à ladite régie dans les délais prévus à l'entente.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2001-215

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil amende la résolution numéro 2001-172 afin d'inscrire en lieu et place des prix unitaires qui y sont indiqués, les prix unitaires suivants :*

<i>Case de stationnement</i>	<i>3.00\$ l'unité</i>
<i>Case de stationnement hachurée</i>	<i>20.00\$ l'unité</i>
<i>Pictogramme – défense de stationner</i>	<i>10.00\$ l'unité</i>
<i>Case de stationnement pour handicapé avec le fond bleu et pictogramme</i>	<i>40.00\$ l'unité</i>
<i>Traverse d'écolier</i>	<i>75.00\$ l'unité</i>
<i>Traverse pour piéton</i>	<i>30.00\$ l'unité</i>
<i>Ligne d'arrêt</i>	<i>16.00\$ l'unité</i>
<i>Ligne d'arrêt avec queue de 15m</i>	<i>20.00\$ l'unité</i>
<i>Dos d'âne</i>	<i>30.00\$ l'unité</i>
<i>Ligne axiale simple</i>	<i>0.13\$ mètre</i>
<b><i>Pictogramme piste cyclable</i></b>	<b><i>20.00\$ l'unité</i></b>
<i>- plus les taxes applicables.</i>	

*QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.*

### RÉSOLUTION NO. 2001-216

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil reconnaît qu'il existe sur l'immeuble situé au 305, rue Tom-Caribou à Sainte-Adèle, une nuisance et cause d'insalubrité, ledit immeuble appartenant à Mme Line Gaudette et étant occupé par cette dernière. Plus particulièrement, mais sans restriction, ladite nuisance et cause d'insalubrité résultent d'eaux usées, écoulements du champ d'épuration sur le terrain du 305, rue Tom-Caribou, et sur le terrain voisin dont l'adresse est le 3925, rue Fée-Rouge, propriété de M. Pierre Durivage.*

*QU'une mise en demeure soit envoyée à ladite personne l'enjoignant de faire disparaître lesdites nuisances et cause d'insalubrité dans un délai de cinq (5) jours, à défaut de quoi les procédures appropriées seront entreprises contre cette personne par nos aviseurs légaux, les avocats Prévost Auclair Fortin D'Aoust.*

*QUE la résolution numéro 2000-650 soit abrogée à toutes fins que de droit.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

*Madame le Conseiller Carole Beauchamp, appuyée de Monsieur le Conseiller Gabriel D. Latour, propose un projet de résolution relativement à l'entente de gestion des tennis municipaux, à laquelle est annexée une grille de tarification pour l'année 2001.*

*Monsieur le Conseiller Jean-Paul Cardinal, appuyé de Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard propose un amendement à la grille de tarification afin que les augmentations de tarifs proposées soient limitées à 15%, comparativement à la tarification de l'année 2000, et que les tarifs pour lesquels aucune augmentation n'est proposée soient acceptés tels que soumis.*

*Un vote est alors demandé sur la proposition d'amendement.*

*POUR : Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Gabriel D. Latour, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.*

*CONTRE : Madame le Conseiller Carole Beauchamp.*

*Dès lors, la résolution est adoptée à la majorité telle qu'amendée.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-217**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de l'entente de gestion des terrains de tennis municipaux à intervenir entre Monsieur Pierre Jarry et la Ville de Sainte-Adèle, pour la période s'échelonnant du 8 mai 2001 au 7 octobre 2001.*

*QUE les augmentations de tarifs proposées soient limitées à 15%, comparativement à la tarification de l'année 2000, et que les tarifs pour lesquels aucune augmentation n'est proposée soient acceptés tels que soumis.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à payer la somme requise pour l'objet du contrat, soit un montant de 8 000\$ pour la saison estivale susdite, payable tel qu'il appert audit projet d'entente.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.*

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-218**

*ATTENDU le rapport de M. Alain Bérubé, directeur des services techniques, daté du 23 avril 2001, relativement aux travaux d'accès au garage municipal.*

*ATTENDU les dispositions de l'article 2 de la LOI SUR LES TRAVAUX MUNICIPAUX.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil décrète les travaux d'aménagement d'un accès au garage municipal et approprié, pour ce faire, une somme maximale de 70 000\$, taxes incluses, tel qu'il appert au rapport susdit.*

*QU'une copie de la présente soit transmise à la M.R.C. des Pays d'En-Haut.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-219**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la fourniture d'équipements lourds pour des travaux municipaux.*

*ATTENDU que la compagnie Location Jean Miller Inc. a présenté la plus basse soumission pour ce faire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite au tarif horaire suivant :*

- |  |                      |
|--|----------------------|
| a) Bouteur de type CAT D 8 R                               | 124.95\$ plus taxes  |
| b) Bouteur de type CAT D 8 R<br>avec scarificateur (riper) | 134.95 \$ plus taxes |
| c) Pelle mécanique CAT 330 avec marteau 20                 | 195.00 \$ plus taxes |
| d) Pelle mécanique 330 CAT, seule avec<br>godet régulier   | 104.00 \$ plus taxes |

*QU'une somme maximale de 200\$, plus taxes, soit assumée par la Ville pour le transport de chaque équipement lourd susdit.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-220**

*ATTENDU les offres d'acquisition de parties du lot P.12, rang 9, Canton Abercrombie par M. Michel Desjardins d'une part, et par M. Guy Beauchemin et Mme Nathalie Bigras d'autre part, ainsi que M. Spiros Parissis.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil cède aux requérants susdits les parties du lot P.12, rang 9, Canton Abercrombie, tel qu'il appert aux plans annexés à la présente pour en faire partie intégrante, le tout au prix de 0.0870\$ le pied carré, plus les taxes applicables.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE les ventes susdites soient faites sans garantie légale d'aucune sorte, au risque et péril des acheteurs.*

*QUE tous les frais dans ces dossiers soient assumés par les acquéreurs.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer les contrats à intervenir pour ce faire, pour et au nom de la Ville.*

*QUE les montants déposés par les requérants, soit 1 400\$ par M. Michel Desjardins, 600\$ par M. Guy Beauchemin et Mme Nathalie Bigras, et 2,000\$ par M. Spiros Parissis, soient appliqués au montant de chacune des transactions concernées.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### **RÉSOLUTION NO. 2001-221**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la résolution numéro 2001-204 soit amendée pour inscrire en lieu et place des alinéas 3, 4 et 5, après les mots « circonscription foncière de Terrebonne », les mots et chiffres « tel qu'il appert au plan et à la description technique rédigés par M. Robert Lessard, arpenteur-géomètre, portant le numéro de dossier 2678, minute L-3252 et datés du 1<sup>er</sup> mai 2001, lesquels documents sont joints à la présente sous l'annexe « A ».*

*QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.*

*QUE toute disposition inconciliable avec la présente soit abrogée à toutes fins que de droit.*

\*\*\*\*\*

*Monsieur le Conseiller Gabriel D. Latour, appuyé de Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard, propose l'adoption du projet de résolution ci-après indiqué.*

*Monsieur le Conseiller Réjean Charbonneau indique qu'il s'oppose aux conditions salariales proposées pour le poste faisant l'objet de ladite résolution.*

*Un vote est alors demandé :*

**POUR :** Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Gabriel D. Latour, Pierre-Antoine Guinard et Jean-Paul Cardinal, ainsi que Monsieur le Maire Pierre Grignon.

**CONTRE :** Monsieur le Conseiller Réjean Charbonneau

*Dès lors, la résolution est adoptée à la majorité.*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 2001-222**

*ATTENDU le rapport de M. Denis Leclerc, directeur général, daté du 11 mai 2001 relativement à l'importance de combler le poste de directeur par intérim du service de police de la Ville de Sainte-Adèle.*

*ATTENDU que ce Conseil a, par la résolution numéro 2001-214, annulé l'entente intervenue avec la Régie de police de la Rivière-du-Nord, laquelle prendra effet le 31 mai 2001 à minuit.*

*ATTENDU que suite au rapport susdit, ce Conseil juge opportun de nommer un policier actuellement à l'emploi de la Ville pour combler le poste susdit.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

*QUE ce Conseil nomme M. Jacques Deslongchamps à titre de directeur par intérim du service de police de la Ville de Sainte-Adèle pour une période maximale de 18 mois et ce, à partir du 1<sup>er</sup> juin 2001 à 0H00, selon les conditions salariales et autres bénéfiques marginaux mentionnés au rapport susdit.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer la lettre d'entente à intervenir avec la Fraternité des Policiers de la Ville de Sainte-Adèle pour mettre à effet la présente résolution laquelle est annexée à la présente, attendu que M. Jacques Deslongchamps ne fera plus partie de la Fraternité des policiers de la Ville de Sainte-Adèle pour la période susdite et que dès lors celui-ci fera partie du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### **RÉSOLUTION NO. 2001-223**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le directeur général et le greffier municipal à signer pour et au nom de la Ville les lettres d'entente nos. 02-13 et 02-16, ainsi que les ententes relatives au règlement de griefs, à intervenir avec le Syndicat des Travailleurs et Travailleuses de la Ville de Sainte-Adèle (CSN), le tout tel qu'il appert aux documents joints à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### **RÉSOLUTION NO. 2001-224**

*ATTENDU la recommandation formulée dans la résolution 2001-040 du Comité Consultatif d'Urbanisme lors de sa réunion du 8 mai 2001, concernant la demande relative au règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la recommandation susdite et refuse la demande de P.I.A. concernant la propriété située au 459, chemin Pierre-Péladeau.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-225**

*ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-DM.*

*ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble portant les numéros de lots P.24 et P.24-4, rang 9, Canton Abercrombie, et dont la nature est de réduire la largeur minimale du terrain sur sa façade, située rue Rolland, à 37,5 mètres au lieu de 50 mètres, tel qu'exigé par le règlement actuellement en vigueur, afin de permettre le lotissement dudit terrain.*

*ATTENDU la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme rédigée dans le procès-verbal du 8 mai 2001.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 18 juin 2001 sa décision concernant la demande de dérogation mineure formulée pour l'immeuble susdit.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-226**

*ATTENDU la recommandation formulée par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de sa réunion du 8 mai 2001, concernant une demande relative au règlement numéro 1000-1999-P.I.A.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de la recommandation ci-après indiquée, sous réserve cependant de l'acceptation de la dérogation mineure formulée dans le même dossier, laquelle sera entendue par le Conseil Municipal à la séance ordinaire du 18 juin 2001, considérant toutes les procédures légales qui doivent être suivies au préalable.*

**RÉSOLUTION C.C.U. '2001-046**

*M. Alain Martel et Mme Christine Boersma  
Lots P.24 et P.24-4, rang 9, Canton Abercrombie  
- Lotissement.*

*Le tout, tel qu'il appert aux dispositions de ladite résolution annexée à la présente.*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

*Les membres du Conseil répondent aux questions du citoyen présent lors de la période de questions.*

*Ladite période débute à 20H56 et se termine à 21H04.*

\*\*\*\*\*

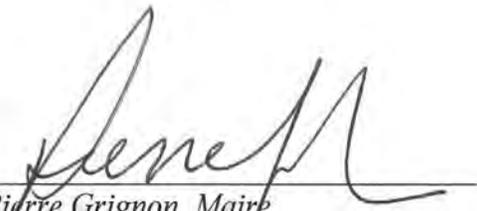
**RÉSOLUTION NO. 2001-227**

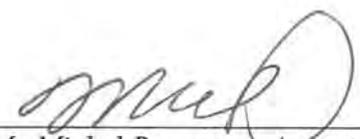
***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

***QUE la séance soit levée à 21H04.***

  
\_\_\_\_\_  
*M. Pierre Grignon, Maire*

  
\_\_\_\_\_  
*Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier*



No de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le mardi 22 mai 2001 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Gabriel D. Latour, Pierre-Antoine Guinard et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*Monsieur le Conseiller Réjean Charbonneau était absent pour toute la durée de la séance.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

### **RÉSOLUTION NO. 2001-228**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 mai 2001, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve d'ajouter :*

*A la rubrique D. AVIS DE MOTION :*

*Avis de motion - règlement concernant les thermopompes*

*A la rubrique F. RESOLUTIONS*

- 25) Achat d'une scie découpeuse - Service de prévention des Incendies - \$1,679.36 taxes incluses*
- 26) Construction d'un escalier reliant la rue Saint-Joseph à la rue Claude-Grégoire*
- 27) Ajout de l'adresse internet de la Ville aux affiches principales de la Ville*
- 28) Cession de l'immeuble situé au 1425, rue Claude-Grégoire à la Fondation Zénon Alary*
- 29) Marche sur le parc linéaire*
- 30) Travaux sur les rues Saint-Joseph et Barbeau*
- 31) Orientation concernant les programmes d'infrastructures*
- 32) Appropriation des sommes à même le surplus libre*
- 33) Appropriation des sommes à même le surplus libre*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2001-229

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 avril 2001 et de la séance spéciale du 14 mai 2001 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Gabriel D. Latour*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 avril 2001 et de la séance spéciale du 14 mai 2001, tels que présentés et copies remises à chaque membre du Conseil.*

### AVIS DE MOTION NO. 24-2001

*Le Conseiller Municipal Pierre-Antoine Guinard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter de nouvelles dispositions concernant le code de discipline des policiers du service de police de la Ville de Sainte-Adèle.*

### AVIS DE MOTION NO. 25-2001

*Le Conseiller Municipal Gabriel D. Latour donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter des dispositions concernant l'installation et l'utilisation de thermopompes sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.*

\*\*\*\*\*

*Conformément aux dispositions de l'article 356 de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES, et attendu que chaque membre du Conseil a reçu une copie des projets de règlements numéros 1000-2001-PC-01, 1000-2001-C-01, 1000-2001-P.I.I.A.-01, 1000-2001-L-01, 1000-2001-Z-04, 1000-2001-Z-05 et 1000-2001-Z-06, le greffier municipal demande aux membres du Conseil s'ils ont lu lesdits règlements et s'ils renoncent à leur lecture.*

*Les membres du Conseil, unanimement, acquiescent à la requête du greffier municipal. Dès lors, celui-ci donne l'objet de chacun desdits règlements.*

### RÈGLEMENT NO. 1000-2001-PC-01

### RÉSOLUTION NO. 2001-230

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. André Sénéchal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *Mme Carole Beauchamp*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1000-2001-PC-01, amendant le règlement numéro 1000-1999-PC concernant les permis et certificats, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**



No de résolution  
ou annotation

**RÈGLEMENT NO. 1000-2001-C-01**  
**RÉSOLUTION NO. 2001-231**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1000-2001-C-01, amendant le règlement numéro 1000-1999-C concernant la réglementation de construction, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1000-2001-P.I.I.A.-01**  
**RÉSOLUTION NO. 2001-232**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1000-2001-P.I.I.A.-01, amendant le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A. concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1000-2001-L-01**  
**RÉSOLUTION NO. 2001-233**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1000-2001-L-01, amendant le règlement numéro 1000-1999-L concernant la réglementation de lotissement, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1000-2001-Z-04**  
**RÉSOLUTION NO. 2001-234**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1000-2001-Z-04, amendant le règlement numéro 1000-1999-Z concernant la réglementation de zonage, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**



No de résolution  
ou annotation

*Avant l'adoption du projet de règlement ci-après indiqué, Monsieur le Conseiller Jean-Paul Cardinal déclare son intérêt et indique qu'il ne participera pas au vote ni aux délibérations du Conseil relativement à l'adoption dudit projet. De plus, celui-ci s'est retiré de la salle de réunion du Conseil Municipal lors de la discussion sur ledit sujet en comité plénier.*

**RÈGLEMENT NO. 1000-2001-Z-05**  
**RÉSOLUTION NO. 2001-235**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1000-2001-Z-05, amendant le règlement numéro 1000-1999-Z concernant la réglementation de zonage, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

*Avant l'adoption du projet de règlement ci-après indiqué, Madame le Conseiller Carole Beauchamp déclare son intérêt et indique qu'elle ne participera pas au vote ni aux délibérations du Conseil relativement à l'adoption dudit projet. De plus, celle-ci s'est retirée de la salle de réunion du Conseil Municipal lors de la discussion sur ledit sujet en comité plénier.*

**RÈGLEMENT NO. 1000-2001-Z-06**  
**RÉSOLUTION NO. 2001-236**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1000-2001-Z-06, amendant le règlement numéro 1000-1999-Z concernant la réglementation de zonage, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 965B-2001**  
**RÉSOLUTION NO. 2001-237**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 965B-2001, amendant le règlement de stationnement numéro 965-1999, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**



No de résolution  
ou annulation

**RÈGLEMENT NO. 1002-2001**  
**RÉSOLUTION NO. 2001-238**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** *Mme Carole Beauchamp*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Jean-Paul Cardinal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1002-2001, décrétant une grille de tarification pour les camps de jour, la plage municipale et la location de pédalos et de kayaks, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÉSOLUTION NO. 2001-239**

*ATTENDU la recommandation CPALC 2001-2 de la Commission du plein air, du loisir et de la culture.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gabriel D. Latour*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accorde une subvention au montant de 2 000\$ à « Technique de la Faune Laurentienne » pour l'année financière 2001, soit 1,000\$ pour les opérations et 1,000\$ pour les immobilisations.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-240**

*ATTENDU le rapport de M. Denis Leclerc, directeur général, daté du 3 mai 2001, relativement à l'engagement d'un nouveau pompier au service de prévention des incendies de la Ville de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *Mme Carole Beauchamp*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil engage, à partir de la présente Monsieur Ian Guillemette à titre de pompier au service de prévention des incendies de la Ville de Sainte-Adèle.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-241**

*ATTENDU le rapport de la trésorière municipale daté du 25 avril 2001 relativement au paiement d'honoraires à M. Yves de Carufel, CGA, pour la préparation du registre des immobilisations.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil acquiesce au rapport susdit et autorise le service de la trésorerie à acquitter la facture au montant de 11 226.45\$, taxes incluses, pour les fins susdites.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-242**

*ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière municipale, daté du 25 avril 2001, relativement à l'appropriation de soldes disponibles de règlements d'emprunts fermés.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil approprie le solde disponible des règlements d'emprunts suivants, afin de rembourser par anticipation une partie du capital du solde de l'emprunt lors des prochains refinancements :*

			<i>Date du refinancement</i>
745-1990	<i>Aqueduc Entremont</i>	33 732.80\$	20-08-2001
746-1990	<i>Aqueduc Lac Millette</i>	300.00\$	26-09-2005
909-1997	<i>Travaux Place Fleurie</i>	390.98\$	19-04-2004
585	<i>Chemin du Versant-Sud</i>	358.86\$	01-12-2004

*QUE, de plus, ce Conseil approprie le solde disponible des règlements d'emprunts suivants, afin de payer les échéances de l'année 2002 pour le remboursement de l'emprunt, soit le capital et les intérêts :*

949-1998	<i>Frais de refinancement</i>	382.69\$
973-1999	<i>Frais de refinancement</i>	116.19\$
545	<i>Pavage Place des Neiges</i>	612.62\$
SQAE projet 811	<i>Traitement des eaux usées</i>	67.20\$
SQAE projet 830	<i>Traitement des eaux usées</i>	252.50

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-243**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du document intitulé « Tarification – personnel électoral – élections du 4 novembre 2001 », joint à la présente sous l'annexe « A ».*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

#### RÉSOLUTION NO. 2001-244

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, coordonnateur au service des loisirs, daté du 7 mai 2001, relativement à l'engagement d'employés saisonniers pour la saison estivale 2001.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil engage les personnes mentionnées au rapport susdit, lequel fait partie intégrante de la présente résolution, le tout selon les dispositions de la convention collective de travail pertinente et pour la période suivante :*

- *Plage municipale*                      *Du 15 juin 2001 au 3 septembre 2001*
- *Camp de jour*                              *Du 19 juin 2001 au 24 août 2001*

#### RÉSOLUTION NO. 2001-245

*ATTENDU le rapport du greffier municipal, daté du 3 mai 2001 relativement au remboursement d'une indemnité versée par la compagnie d'assurance de la Ville suite à des dommages survenus le 14 février 2001 au 2010, boulevard de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à émettre un chèque au montant de 2 273.75\$ à Lemieux, Ryan & Associés, relativement au remboursement du montant versé à la requérante pour les fins précitées.*

*QUE le greffier municipal soit autorisé à signer la quittance à intervenir pour ce faire.*

#### RÉSOLUTION NO. 2001-246

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise M. Yvon Nielly, coordonnateur au service d'urbanisme, à participer au congrès de l'Association Québécoise d'Urbanisme qui se tiendra à la Malbaie du 6 au 8 juin 2001.*

*QUE les frais d'inscription au montant de 260\$, plus taxes, soient assumés par la Ville.*

*QUE les frais connexes dudit mandataire lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, conformément à la réglementation en vigueur.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-247**

*ATTENDU la requête transmise le 11 avril 2001 par Mme Lucie Arcand, coordonnatrice à la Maison de la Famille des Pays d'En-Haut.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accorde à l'organisme précité une subvention au montant de 350\$ pour l'année 2001.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-248**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise Monsieur le Maire Pierre Grignon à participer au tournoi de golf organisé par les Ami(e)s de Mgr Charles Valois au profit de la pastorale jeunesse, qui se tiendra à Lachenaie le 14 juin 2001.*

*QUE la Ville assume le coût du billet au montant de 150\$, plus taxes.*

*QUE les frais connexes dudit mandataire lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.*

*QUE, de plus, ce Conseil autorise Messieurs les Conseillers Gabriel D. Latour et Pierre-Antoine Guinard à participer au tournoi de golf organisé par le Restaurant Chez Milot au profit de la Maison des Jeunes de Sainte-Adèle et la Maison Choix et Réalité des Laurentides, qui se tiendra à Sainte-Adèle le 11 juin 2001.*

*QUE le coût d'achat des 2 billets au montant de 125\$ chacun soit assumé par la Ville.*

*QUE les frais connexes desdits mandataires leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 25\$, chacun.#*

*QUE ce Conseil autorise également Monsieur le Maire Pierre Grignon et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Gabriel D. Latour, Pierre-Antoine Guinard et Jean-Paul Cardinal à participer au tournoi de golf du Club Optimiste de Sainte-Adèle qui se tiendra à Sainte-Adèle le 12 août 2001.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE le coût d'achat des 5 billets soit assumé par la Ville.*

*QUE les frais connexes desdits mandataires leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 25\$ pour chacun des conseillers.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-249**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la location d'un logiciel et le travail d'impartition concernant la liste électorale et la compilation électronique des votes pour l'élection municipale du 4 novembre 2001.*

*ATTENDU que la compagnie PG Elections Inc. a présenté la plus basse soumission pour ce faire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*Que ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite pour les fins précitées, soit une somme de 17,274.66\$, taxes incluses, pour la confection de la liste électorale et le travail d'impartition, et une somme de 12,143.81\$, taxes incluses, pour la compilation électronique des votes, sous réserve cependant que l'entente à intervenir entre les parties concernées, relativement à la compilation électronique des votes, reçoive l'approbation des autorités compétentes.*

*Que le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-250**

*ATTENDU que Monsieur le Conseiller André Sénéchal désire être remplacé au sein du conseil d'administration de la Corporation du Parc d'Affaires La Rolland.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE Monsieur le Conseiller Jean-Paul Cardinal soit mandaté pour siéger au sein du conseil d'administration de la Corporation du Parc d'Affaires La Rolland, en remplacement de Monsieur le Conseiller André Sénéchal et ce, à partir de la présente.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-251**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le renouvellement des adhésions, pour l'année 2001, de M. Yvon Nielly et M. Pierre-Georges Garneau à l'Association Québécoise d'Urbanisme.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-252**

*ATTENDU le rapport de M. Denis Leclerc, directeur général, daté du 18 mai 2001, concernant le renouvellement de la convention collective de travail des policiers de la Ville de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du rapport susdit et accepte le document intitulé « Convention collective entre la Fraternité des policiers de Sainte-Adèle et la Ville de Sainte-Adèle » pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2000 au 31 décembre 2001, tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite convention, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-253**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate Me Paul Wayland de la firme d'avocats Dufresne Hébert Comeau afin de représenter la Ville de Sainte-Adèle dans la contestation du dossier d'évaluation de l'Hôtel Chantecler et ce, selon l'offre de services transmise le 14 mai 2001.*

*QUE le service de trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-254**

*ATTENDU la requête transmise par Mme Valérie Noël, présidente du comité du parc-école de l'École Saint-Joseph, relativement au souper bénéfice pour aider à financer le projet de rénovation du parc-école situé à l'École Saint-Joseph*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil mandate Monsieur Christian Nadeau, responsable du service des loisirs, pour participer à l'évènement susdit qui aura lieu le 30 mai 2001 à l'École Hôtelière des Laurentides.*

*QUE le coût d'achat de deux billets au montant de \$30.00 chacun soit assumé par la Ville.*

*QUE les frais connexes dudit mandataire lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives. .*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO.2001-255**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à verser une somme de 4,000\$ à l'Association de Base-ball Mineur de Sainte-Adèle pour ses activités estivales 2001.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-256**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le coût de fourniture d'électricité pour une guérite au centre de ski municipal 40-80, et d'émettre un chèque au montant de 253.06\$ à M. Fernand Bégin du 1725 rue du Skieur, Sainte-Adèle.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-257**

*ATTENDU que lors d'une fête organisée pour le départ à la retraite de M. Gilles Martineau, employé au service des travaux publics, le directeur dudit service, M. Alain Bérubé, a avancé une somme de 100\$ qui a été remise audit retraité lors de cette fête.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à rembourser M. Alain Bérubé pour ladite somme de 100\$.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2001-258

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service des travaux publics à faire l'achat de silicate de sodium de type N de la compagnie Silicate National au prix de 207.90\$ la tonne métrique, plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### RÉSOLUTION NO. 2001-259

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le renouvellement des contrats d'entretien suivants :*

**Pitney Bowes :**

*balance électronique 01.06.2001 au 31.05.2002 115.03\$ (taxes incl.)*

**Juteau Ruel Inc. :**

*photocopieur trésorerie 05.05.2001 au 05.05.2002 367.23\$ + .0228\$/copie  
(taxes incl.)*

*photocopieur police 09.04.2001 au 09.04.2002 623.44\$ + .0178\$/copie  
(taxes incl.)*

*photocopieurs pompiers 05.05.2001 au 05.05.2002 367.23\$ + .0228\$/copie  
(taxes incl.)*

**Équipement de Bureau Robert Légaré Ltée :**

*télécopieur - 2<sup>e</sup> étage 01.05.2001 au 30.04.2002 224.30\$ (taxes incl.)*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### RÉSOLUTION NO. 2001-260

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter une somme de 1,075\$, plus taxes, pour la publication d'une demi-page (1/2) de publicité « hiver-printemps » de la Ville de Sainte-Adèle dans le document produit par la Société de Développement Économique des Pays d'En-Haut (CLD) et intitulé Guide du Visiteur de la M.R.C. des Pays d'En-Haut.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2001-261

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à procéder au transfert d'une somme de 30 500\$ du poste 02-621-00-419 pour défrayer les coûts relatifs à l'engagement d'un agent de développement au service des loisirs.*

*QUE ce Conseil autorise également le service de la trésorerie à approprier une somme de 4 500\$ du poste 02-621-00-419 pour la réalisation de divers projets tel que prévu au document joint à la présente.*

### RÉSOLUTION NO. 2001-262

*ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière municipale daté du 17 mai 2001.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte ledit rapport et autorise le service de la trésorerie à procéder à l'achat des équipements informatiques mentionnés audit rapport et à faire procéder à l'installation de ceux-ci.*

*QUE de plus ce Conseil autorise le service de la trésorerie à entreprendre les procédures pour le branchement Internet de l'hôtel de ville, du garage municipal et du service des loisirs aux installations de la compagnie COGECO.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer tout contrat à intervenir pour ce faire, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### RÉSOLUTION NO. 2001-263

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour l'achat d'une scie découpeuse pour le service de prévention des incendies.*

*ATTENDU que la compagnie CMP Mayer Inc. a présenté la plus basse soumission au prix de \$1,679.36 taxes incluses.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite pour l'acquisition d'une scie découpeuse de marque Partner, modèle K-950-FS complet avec décompresseur Easy Start, au montant de \$1,679.36 taxes incluses, tel qu'il appert à ladite soumission datée du 18 mai 2001 jointe à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-264**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la construction d'un escalier reliant la rue Saint-Joseph à la rue Claude-Grégoire.*

*ATTENDU que la compagnie Alphatage Archambault Inc., a présenté la plus basse soumission pour ce faire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite pour la construction d'un escalier reliant la rue Saint-Joseph à la rue Claude-Grégoire, au montant de \$14,723.20 taxes incluses, tel qu'il appert à ladite soumission datée du 22 mai 2001 jointe à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-265**

*CONSIDERANT l'intérêt grandissant des gens pour l'internet;*

*CONSIDERANT que la Ville de Sainte-Adèle s'est associée à la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle pour créer un tel site;*

*CONSIDERANT qu'il serait approprié de publiciser ce site maintenant qu'il est fonctionnel*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil ajoute le nom du site internet de la Ville sur le bas des affiches principales de signalétique de la Ville situées sur le boulevard de Sainte-Adèle et le chemin Pierre-Péladeau.*

*Que la mention soit ajoutée de façon à s'harmoniser sur lesdites affiches comme par exemple un ajout entre les deux potences.*

*Que les budgets soient pris dans les codes budgétaires de publicité appropriés :*



No de résolution  
ou annotation

Disponible

Gestion Financière et administration	02-130-00-341	\$ 5,400.00
Industrie et Commerce	02-621-00-341	\$ 5,924.00
Tourisme	02-622-00-341	\$ 6,961.24

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### **RÉSOLUTION NO. 2001-266**

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle se doit de préserver tout patrimoine culturel reflétant l'histoire et la qualité de ses citoyens.*

*ATTENDU que l'œuvre de Zénon Alary, peintre et sculpteur animalier, a marqué une page importante de la vie culturelle de Mont-Rolland, aujourd'hui fusionné avec Sainte-Adèle.*

*ATTENDU que le Musée Zénon Alary pourra obtenir une reconnaissance légale à titre de MUSEE et que l'appui de la Ville puisse y contribuer.*

*ATTENDU que depuis la relocalisation des services municipaux aucun usage spécifique n'a été retenu pour les locaux de l'immeuble situé au 1425, Claude-Grégoire, Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la Ville de Sainte-Adèle appuie la Fondation Zénon-Alary dans ses démarches de reconnaissance légale à titre de musée.*

*Que la Ville de Sainte-Adèle accepte de céder et procède de façon à ce que soit cédé à la Fondation Zénon-Alary l'immeuble situé au 1425, Claude-Grégoire, Sainte-Adèle.*

*Que la présente résolution soit signifiée à la Commission Scolaire des Laurentides, à la Fondation Zénon-Alary de même qu'au Ministère de la Culture du Québec.*

*Que les conditions de cession soient ultérieurement convenues entre les parties.*

\*\*\*\*\*

*Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard, appuyé de Monsieur le Conseiller Gabriel D. Latour, propose l'adoption du projet de résolution ci-après indiqué.*

*Un vote est alors demandé :*

**POUR :** Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Gabriel D. Latour, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.



No de résolution  
ou annotation

**CONTRE :** Madame le Conseiller Carole Beauchamp.

*Dès lors, la résolution est adoptée à la majorité.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-267**

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle fait la promotion des activités de plein-air et que celles-ci sont une condition importante de son développement.*

*ATTENDU les dispositions et les objectifs de la politique familiale adoptée par la Ville de Sainte-Adèle.*

*ATTENDU que la marche sur le parc linéaire constitue une activité valorisée par nos familles, nos concitoyens et nos visiteurs.*

*ATTENDU qu'il est possible de voir différents types d'activités sportives et de plein-air cohabiter sur le parc linéaire.*

*ATTENDU que pour ce faire, des mesures d'aménagement, d'éducation populaire et de sécurité publique doivent être entreprises à différents temps de l'année.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

*QUE la Ville de Sainte-Adèle réaffirme fermement qu'elle tient à préserver la MARCHÉ sur le parc linéaire au bénéfice de toute sa population, de toutes ses familles et de tous ses visiteurs.*

*QUE la Ville de Sainte-Adèle souhaite s'inscrire dans une démarche de solutions si problème il y a, ceci avec les instances concernées.*

*QUE cette résolution soit signifiée à la M.R.C. des Pays d'En Haut, à la Corporation du Parc Linéaire, de même qu'à Loisirs Laurentides.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-268**

*ATTENDU le manque de traverse piétonnière rendant la sécurité déficiente sur la rue Saint-Joseph.*

*ATTENDU les démarches de citoyens concernant la vitesse sur la rue Saint-Joseph.*

*ATTENDU que des travaux pourraient être faits à l'intersection de la rue Saint-Joseph et de la rue Barbeau, qui auraient comme conséquence le ralentissement de la circulation.*

*ATTENDU que des travaux vont être exécutés sous peu concernant l'accès du H.L.M. à la rue Saint-Joseph.*

*ATTENDU que lors de la préparation du budget, la coalition a réservé les sommes pour ce faire.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil débute les travaux dans les plus brefs délais.*

*Que le directeur des services techniques soit avisé de la position du Conseil et fasse les démarches en ce sens.*

\*\*\*\*\*

*Monsieur le Conseiller Jean-Paul Cardinal, appuyé de Monsieur le Conseiller André Sénéchal, propose l'adoption du projet de résolution ci-après indiqué.*

*Un vote est alors demandé :*

*POUR : Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Gabriel D. Latour, Pierre-Antoine Guinard et Jean-Paul Cardinal, ainsi que Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*CONTRE : Aucun membre du Conseil.*

*Dès lors, la résolution est adoptée à l'unanimité.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-269**

*CONSIDERANT les modalités du programme d'infrastructure municipale mises de l'avant par les gouvernements supérieurs.*

*CONSIDERANT qu'une multitude de projets pourrait se qualifier pour ce genre de programme.*

*CONSIDERANT que ce Conseil entend profiter au maximum de ce genre de programme pouvant améliorer la qualité de vie de nos citoyens à moindre coût.*

*CONSIDERANT que ce Conseil se doit donc de prendre position sur les dossiers à prioriser afin que les demandes soient formulées en ce sens.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil, par la présente, donne son aval à ce que des demandes soient formulées pour les dossiers suivants :*

- Recherche et amélioration de la qualité de l'eau tel que présenté par le consortium Taché-Stavibel;*
- Travaux de réfection des rues Bélec et une partie de la rue Notre-Dame portant principalement sur la continuité de notre égout pluvial.*



No de résolution  
ou annotation

*De plus, étant donné que les routes intermunicipales sont admissibles et subventionnables à plus de 66%, des demandes seront formulées concernant les rues Rolland et Chemin des Hauteurs ainsi que le Chemin du Lac Renaud, ces programmes pouvant être échelonnés sur quelques années.*

\*\*\*\*\*

### **RÉSOLUTION NO. 2001-270**

*CONSIDERANT la demande de qualification aux programmes d'infrastructures concernant le projet de collecteur pluvial et de réfection de la rue Bélec et d'une partie de Notre-Dame.*

*CONSIDERANT que les coûts occasionnés par ces travaux sont estimés à \$300,000.00 comme contribution de la municipalité.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil réserve donc cette somme à même le surplus libre afin de pouvoir mettre de l'avant ledit projet dès que les confirmations nous seront parvenues.*

\*\*\*\*\*

*Monsieur le Conseiller Jean-Paul Cardinal, appuyé de Monsieur le Conseiller André Sénéchal, propose l'adoption du projet de résolution ci-après indiqué.*

*Un vote est alors demandé :*

*POUR : Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Gabriel D. Latour, Pierre-Antoine Guinard et Jean-Paul Cardinal.*

*CONTRE : Madame le Conseiller Carole Beauchamp.*

*Dès lors, la résolution est adoptée à la majorité.*

### **RÉSOLUTION NO. 2001-271**

*CONSIDERANT que suite à la fusion, deux parcs ont les installations requises pour accueillir les activités de base-ball et de balle molle.*

*CONSIDERANT que ces sports sont en nette régression depuis quelques années et que ces parcs sont donc sous-utilisés.*

*CONSIDERANT que ces sports pourraient très aisément être regroupés dans le même parc, permettant par le fait même de donner une nouvelle vocation à l'autre parc.*

*CONSIDERANT que la municipalité de Saint-Sauveur ne pourra plus à moyen terme maintenir son entente avec nous, nous fournissant les installations de soccer comme si nous étions résidents.*

*CONSIDERANT que le parc de Mont Rolland sert aussi d'installation de football, sport qui est en nette progression et qui peut aussi servir par ses dimensions à l'aménagement d'un terrain de soccer à d'autres moments de l'année.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

*QUE ce Conseil approuve donc une somme de \$50,000.00 à même le surplus libre afin que le département des loisirs puisse présenter, préparer et mettre de l'avant le réaménagement de ce parc, permettant à nos citoyens de pratiquer des sports jusqu'ici non disponibles sur notre territoire.*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil prend acte des rapports et des procès-verbaux suivants :*

*Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A :*

- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 174,760.93\$ pour la période du 24 au 30 mars 2001- Certificat de disponibilité de crédit no. 01.03.30.022.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 105,686.64\$ et Incompressibles – Fonds d'immobilisation – au montant de 21,509.09\$ pour la période du 31 mars au 6 avril 2001 - Certificat de disponibilité de crédit no. 01.04.06.023.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 286,409.63\$ pour la période du 7 au 13 avril 2001 - Certificat de disponibilité de crédit no. 01.04.13.025.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 1,171,821.76\$ pour la période du 14 au 20 avril 2001 - Certificat de disponibilité de crédit no. 01.04.20.026.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 178,105.46\$ pour la période du 28 avril au 4 mai 2001 - Certificat de disponibilité de crédit no. 01.05.04.029.*
- *Engagements au montant de 141 880.79\$ pour la période du 12 avril 2001 au 13 mai 2001.*

*Liste des comptes à payer au montant de 151,850.35\$ pour le mois d'avril 2001.*

*Rapports :*

- *Prévention des incendies – avril 2001.*
- *Service de police – mars 2001.*
- *Cour municipale – février, mars et avril 2001.*
- *Service d'urbanisme – avril 2001.*

*Procès-verbal de la M.R.C. des Pays d'En-Haut – réunion du 6 mars 2001.*

*Rapport financier pour l'année 2000 de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Adèle.*

*Procès-verbaux du Comité Consultatif d'Urbanisme – réunions du 3 et 19 avril 2001.*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

*Les membres du Conseil répondent aux questions du citoyen présent lors de la période de questions.*

*Ladite période débute à 21H45 et se termine à 22H00.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2001-272**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

***QUE la séance soit levée à 22H00.***

  
\_\_\_\_\_  
M. Pierre Grignon, Maire

  
\_\_\_\_\_  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Je, soussignée, Brigitte Forget, greffier pro tempore de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait signifier, le 2 juin 2001, l'avis de convocation de la séance spéciale du 4 juin 2001, devant être tenue à 20H00, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

*Brigitte Forget*  
\_\_\_\_\_  
Brigitte Forget,  
Greffier pro tempore

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 4 juin 2001 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Gabriel D. Latour, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 20H05 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

*Les projets de règlements numéros 1003-2001 et 1004-2001 sont retirés de l'ordre du jour pour être présentés à une prochaine séance.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2001-273**

*ATTENDU les dispositions de l'article 659.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités qui prévoient la possibilité de faire l'essai de nouveaux mécanismes de votation lors d'une élection générale.*

*ATTENDU l'expérience de plusieurs municipalités qui ont utilisé des urnes électroniques lors d'élections générales et s'en sont déclarées satisfaites.*

*ATTENDU qu'une élection générale sera tenue le 4 novembre 2001 à Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE le greffier municipal soit mandaté pour faire les démarches nécessaires auprès du Directeur général des élections du Québec et du ministre des Affaires municipales et de la Métropole afin de préparer un protocole d'entente pour l'utilisation d'un nouveau mécanisme de votation lors de l'élection générale du 4 novembre 2001.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-274**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise Mme Sylvie Savoie à assister au symposium 2001 de l'Association des Greffiers de Cours Municipales du Québec, qui aura lieu à Bromont du 3 au 5 octobre 2001.*

*QUE les frais d'inscription au montant de 450\$, plus taxes, soient assumés par la Ville.*

*QUE tous les frais connexes lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et conformément à la réglementation en vigueur.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-275**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil embauche, rétroactivement au 1<sup>er</sup> juin 2001, Messieurs Luc Tremblay, Carol Girard et Carmelo Mangione, à titre de policiers temporaires au service de police de la Ville de Sainte-Adèle, le tout selon la convention collective de travail pertinente.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-276**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil embauche, rétroactivement au 27 mai 2001, Mesdames Patricia Hili et Jo-Ann Rivest, à titre de commis-répartitrices temporaires au service de police de la Ville de Sainte-Adèle, le tout selon la convention collective de travail pertinente.*



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION NO. 2001-277**

*ATTENDU la demande formulée à la rubrique 6 du procès-verbal de l'assemblée du Conseil d'Administration de la Corporation du Parc d'Affaires La Rolland, lors de la réunion tenue le 23 mai 2001.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise l'adhésion des employés de la Corporation du Parc d'Affaires la Rolland au programme d'assurance-groupe de la Ville de Sainte-Adèle*

*QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par ladite corporation.*

\*\*\*\*\*

*Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil lors de la période de questions.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2001-278**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la séance soit levée à 20H10.*

  
M. Pierre Grignon, Maire

  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

Formulas Municipales, Chambly (Québec) - No 5614-A-MG (FLA-782)



No de résolution  
ou annotation

*Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié, le 4 juin 2001, l'avis de convocation de la séance spéciale du 7 juin 2001, devant être tenue à 08H00, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

  
Me Michel Rousseau,  
Avocat/Greffier

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le jeudi 7 juin 2001 à 08H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Pierre-Antoine Guinard et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*Madame et Messieurs les Conseillers Carole Beauchamp, Gabriel D. Latour et Réjean Charbonneau étaient absents pour toute la durée de la séance.*

*La séance a débuté à 08H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2001-279**

*ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de sa réunion du 5 juin 2001, concernant des demandes relatives au règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil accepte les dispositions des recommandations ci-après indiquées :*

**RÉSOLUTION C.C.U. '2001-050**

*Monsieur Louis Desjardins / Restaurant Le Spago*

*21, rue Morin*

*- Enseigne.*



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION C.C.U. '2001-051**

Monsieur Louis Desjardins / Restaurant Le Spago  
21, rue Morin  
- Peinture extérieure.

**RÉSOLUTION C.C.U. '2001-053**

Monsieur Paul Ferland  
25, rue Morin  
- Peinture extérieure.

**RÉSOLUTION C.C.U. '2001-054**

Madame Jeanne-Mance Fleury  
3000/3002, rue Rolland  
- Rénovation.

**RÉSOLUTION C.C.U. '2001-055**

Monsieur Gabriel Couture / Restaurant Aux Merveilles  
910, rue Valiquette  
- Enseigne.

**RÉSOLUTION C.C.U. '2001-056**

CLSC-CHSLD des Pays d'En-Haut  
1390, boulevard de Sainte-Adèle  
- Rénovation.

**RÉSOLUTION C.C.U. '2001-057**

Barbeau Lavoie Pépin Éliane  
983, rue Valiquette  
- Enseigne.

**RÉSOLUTION C.C.U. '2001-058**

Monsieur Gilles Longpré / La Frite à Mon Oncle  
75, rue de la Vallée-du-Golf  
- Clôture/muret.

QUE, de plus, ce Conseil refuse la demande de P.I.I.A. concernant la propriété  
située au 459, chemin Pierre-Péladeau.

Le tout, tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la  
présente.

**RÉSOLUTION NO. 2001-280**

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-DM.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 3410, rue La  
Corriveau, et dont la nature est de réduire la marge latérale droite à 3,24 mètres  
au lieu de 4 mètres, tel qu'exigé par le règlement actuellement en vigueur, afin de  
permettre la construction d'un garage adjacent à la résidence.

ATTENDU la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme  
rédigée dans le procès-verbal du 5 juin 2001.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 16 juillet 2001 sa décision concernant la demande de dérogation mineure formulée pour l'immeuble susdit.*

\*\*\*\*\*

*Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil lors de la période de questions.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2001-281**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la séance soit levée à 08H07.*

  
M. Pierre Grignon, Maire

  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le lundi 18 juin 2001 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Gabriel D. Latour, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

### **RÉSOLUTION NO. 2001-282**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 juin 2001, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve :*

*de corriger le sujet F 13) de la rubrique « résolutions » pour inscrire en lieu et place de « Autorisation à l'École Chante-au-Vent – accès à la plage municipale – 22 juin 2001 », le sujet suivant : « Autorisation à Sainte-Adèle Elementary School – accès à la plage municipale – 20 juin 2001 ».*

*de retirer les sujets suivants de la rubrique « résolutions » :*

- F 4) Acceptation de la soumission de la compagnie ICG Propane – fourniture de gaz propane – 1<sup>er</sup> mai 2001 au 30 avril 2002.*
- F 19) Mandat à Taché/Stavibel – études et plans et devis – projet « approvisionnement en eau potable ».*
- F 20) Mandat à Gilles Taché et Associés Inc. – plans et devis égout pluvial et réfection de rues.*

*d'ajouter les sujets suivants à la rubrique « résolutions » :*

- F 28) Réparations – système d'éclairage – Parc Claude-Cardinal.*
- F 29) Félicitations – M. Michel Rochon.*
- F 30) Félicitations – Famille Descôteaux*

### **RÉSOLUTION NO. 2001-283**

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 22 mai 2001 et des séances spéciales du 4 juin et 7 juin 2001 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 22 mai 2001 et des séances spéciales du 4 juin et 7 juin 2001, tels que présentés et copies remises à chaque membre du Conseil.*

**AVIS DE MOTION NO. 26-2001**

*Le Conseiller Municipal Gabriel D. Latour donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 965-1999 pour prohiber le stationnement sur une partie de la rue des Tournesols, pour la période s'échelonnant du 15 octobre au 30 avril de chaque année.*

**RÈGLEMENT NO. 944B-2001**  
**RÉSOLUTION NO. 2001-284**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 944B-2001, amendant le règlement numéro 944-1998, afin de décréter des dispositions concernant l'installation et l'utilisation de thermopompes sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1005-2001**  
**RÉSOLUTION NO. 2001-285**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1005-2001, autorisant le Conseil Municipal à décréter des noms de voies de circulation sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÉSOLUTION NO. 2001-286**

*ATTENDU les dispositions des recommandations nos. 01-05-005, 01-05-006, 01-05-007, 01-05-008 et 01-05-011 du Comité de circulation et de sécurité routière, lors de sa réunion du 24 mai 2001.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil acquiesce aux recommandations susdites et décrète, dès lors, les dispositions suivantes :*

- installation d'un lampadaire sur le chemin Notre-Dame, poteau no. W5R2C;
- installation d'un lampadaire près du 500, rue des Capucines, poteau d'Hydro-Québec
- déplacer le lampadaire du 2061 Mont-Sauvage sur le poteau à proximité du 2065 Mont-Sauvage
- déplacer le lampadaire installé sur le poteau identifié no. 590 sur le poteau no. 500, à l'intersection chemin du Mont-Loup-Garou et l'entrée des Condos Les Brises
- modifier l'éclairage à l'intersection des rues Archambault et Henri-Dunant de façon à être placé perpendiculairement à la rue Henri-Dunant.

*QU'une demande soit transmise à Hydro-Québec de procéder aux installations susdites, et qu'un échéancier des travaux soit transmis à la Ville par Hydro-Québec.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-287**

*ATTENDU la recommandation 01-05-014 du Comité de circulation et de sécurité routière, lors de sa réunion du 24 mai 2001.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service des travaux publics à installer un panneau de signalisation portant l'inscription « Attention à nos enfants » au début du projet résidentiel « Seigneurie du Lac Renaud ».*

\*\*\*\*\*

*Avant l'adoption du projet de résolution ci-après indiqué, Monsieur le Conseiller Réjean Charbonneau manifeste son désaccord sur ce sujet.*

*Un vote est alors demandé :*

**POUR :** Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Gabriel D. Latour, Pierre-Antoine Guinard et Jean-Paul Cardinal, ainsi que Monsieur le Maire Pierre Grignon.

**CONTRE :** Monsieur le Conseiller Réjean Charbonneau.

*Dès lors, la résolution est adoptée à la majorité.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2001-288

ATTENDU l'avis de motion numéro 14-2001 donné à la séance ordinaire du 17 avril 2001.

ATTENDU qu'il est de l'intention du Conseil Municipal d'entreprendre des démarches pour la construction d'une caserne pour le service de prévention des incendies de la Ville de Sainte-Adèle, suite au dépôt du rapport du G.T.A.

ATTENDU que, pour ce faire, ce Conseil estime opportun de présenter une demande de subvention dans le cadre du programme « Infrastructures Canada/Québec volet 3 ».

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

QUE ce Conseil mandate le directeur général, M. Denis Leclerc, ainsi que le directeur du service de prévention des incendies, M. Yves Dupras, pour entreprendre les démarches nécessaires, et autorise le directeur général à signer tous documents pour les fins susdites.

\*\*\*\*\*

### RÉSOLUTION NO. 2001-289

ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la fourniture de sable et matériaux abrasifs pour l'entretien des chaussées, pour l'hiver 2001-2002.

ATTENDU que la compagnie Lafarge, Groupe de matériaux de construction – Division de Lafarge Canada Inc. a été la seule à présenter une soumission pour ce faire.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite, selon les prix unitaires suivants :

Sable-abrasif (livraison juillet à octobre 2001)	7.55\$/t.m. incluant transport, plus taxes
Optionnel - Sable-abrasif (livraison janvier, février, mars 2002)	8.05\$/t.m. incluant transport, plus taxes
Sable-abrasif (livraison juillet à octobre 2001)	7.55\$/t.m. incluant transport, plus taxes
Optionnel - Sable-abrasif (livraison janvier, février, mars 2002)	8.05\$/t.m. incluant transport, plus taxes

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2001-290

*ATTENDU le rapport de M. Alain Bérubé, directeur des services techniques, daté du 15 mai 2001, relativement aux travaux de correction du mur avant du garage municipal, afin d'enrayer les infiltrations d'eau dans ledit mur.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à payer une somme de 1,092.11\$, plus taxes, à la compagnie Les Constructions Tétris Inc.*

### RÉSOLUTION NO. 2001-291

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, coordonnateur au service des loisirs, daté du 30 mai 2001, concernant la Fête Nationale.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise l'émission d'un chèque au montant de 5 000\$, à l'ordre de « Festivités au Cœur des Saisons », à titre de subvention pour la préparation et la réalisation de l'événement susdit.*

*QUE la Ville assume un montant de 6 000\$ à titre de contribution pour le paiement d'une partie du coût des feux d'artifices dans le cadre des festivités susdites.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*

*Préalablement à l'adoption du projet de résolution ci-après indiqué, Monsieur le Conseiller Gabriel D. Latour, appuyé de Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard, propose un amendement afin d'accorder une subvention à l'Association Club Lac Pilon, correspondant aux taxes municipales imposées sur le parc aménagé entre le chemin Lac Pilon et le Lac Long.*

*Un vote est alors demandé sur l'amendement.*

*Tous les Conseillers votent pour l'amendement.*

*Dès lors, l'amendement est adopté à l'unanimité.*

*Un vote est alors demandé relativement à la proposition telle qu'amendée.*

*Tous les Conseillers votent pour la proposition telle qu'amendée.*

*Dès lors, la résolution, telle qu'amendée, est adoptée à l'unanimité.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2001-292

*ATTENDU* les différentes requêtes présentées par certains organismes dans le cadre de financement d'événements qui se dérouleront dans les prochains mois sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accorde les subventions suivantes aux organismes ci-après indiqués :

*Fabrique de la Paroisse de Sainte-Adèle Fête des couples 2001 200\$*

*Club de l'Amitié 3<sup>e</sup> Âge Sainte-Adèle Année 2001-2002 1 500\$*

*Association des artistes-peintres de Sainte-Adèle Exposition automnale 200\$*

*Association Club Lac Pilon Subvention équivalente aux taxes municipales imposées pour le parc aménagé sur le lot situé entre le chemin du Lac Pilon et le Lac Long.*

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

\*\*\*\*\*

### RÉSOLUTION NO. 2001-293

*ATTENDU* le rapport de la trésorière municipale, Mme Brigitte Forget, daté du 8 juin 2001 relativement au paiement de la facture émise pour le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Sainte-Adèle au Conseil de la Culture et des Communications des Laurentides.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil autorise le paiement de la facture susdite et approprie pour ce faire une somme de 65\$ du poste budgétaire 02-110-00-970 au poste budgétaire 02-110-00-494.

*QUE* de plus ce Conseil autorise le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Sainte-Adèle à l'Association Touristique des Laurentides, au montant de 365\$, plus taxes, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2001 au 31 mars 2002.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

### RÉSOLUTION NO. 2001-294

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Gabriel D. Latour*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à émettre un chèque au montant de 361.38\$, taxes incluses, à Mme Martine Jérôme, afin de rembourser celle-ci pour le paiement de sa cotisation à l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2001 au 31 mars 2002.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-295**

*ATTENDU la requête transmise le 23 mai 2001 par Mme May Flynn, présidente, section des Pays d'En-Haut, de la Société Canadienne du Cancer, relativement à une demande d'utilisation du site des Pentes 40/80, pour leur marchathon "Les pattes de l'espoir", qui aura lieu le 23 septembre 2001 au Centre de ski des Pentes 40/80*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise l'utilisation des Pentes 40/80, incluant l'immeuble du 1400, rue Émile-Cochand, pour les fins susdites.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-296**

*ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière municipale, daté du 29 mai 2001, relativement au coût total des réparations effectuées sur la rue de la Grande-Promenade dans le cadre du règlement 987-2000,*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le paiement d'une somme supplémentaire de 18,873.68\$, taxes incluses, à l'entrepreneur Excavation R.B. Gauthier Inc. afin de finaliser ledit dossier.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu, à même l'argent disponible au règlement susdit.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-297**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise les élèves de l'école Sainte-Adèle Elementary School à utiliser, le 20 juin 2001, la plage municipale dans le cadre d'une sortie scolaire.*



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION NO. 2001-298**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Gabriel D. Latour*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise Monsieur le Maire et le greffier municipal à signer l'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et l'Auberge du P'tit Train du Nord Inc., relativement à l'utilisation de la piscine dudit commerce et de ses équipements, pour la période estivale, dans le cadre des activités du service des loisirs de la Ville de Sainte-Adèle, sous réserve du paiement d'une somme de 1,500\$, plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-299**

*ATTENDU le rapport du greffier municipal, daté du 25 mai 2001, relativement à la requête présentée par M. Marcel Gendreau pour l'acquisition d'une partie du lot 2C, rang 3, Canton Morin.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil acquiesce au rapport susdit et refuse dès lors la cession du lot précité.*

*QUE le dépôt remis par le requérant lui soit retourné.*

*QUE ce Conseil indique que cet immeuble n'est pas à vendre.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-300**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise Monsieur le Maire et Madame et Monsieur les Conseillers Carole Beauchamp et Gabriel D. Latour à assister au tournoi de golf de la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle qui se tiendra le 20 juin 2001 au Club de golf La Vallée de Sainte-Adèle.*

*QUE le coût d'achat des billets au montant de 125\$ chacun soit assumé par la Ville.*

*QUE les frais connexes desdits mandataires leurs soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 25\$ pour chacun desdits conseillers.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-301**

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, coordonnateur au service des loisirs, daté du 1<sup>er</sup> juin 2001, relativement au versement d'une subvention de 5,000\$ à la Maison de la Culture des Pays d'En-Haut, et suite à la requête formulée par ledit organisme*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le versement d'une somme de 5 000\$ à la Maison de la Culture des Pays d'En-Haut pour permettre le fonctionnement dudit organisme.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-302**

*ATTENDU l'offre de services transmise le 23 mai 2001 par Beaudry et Jarry SENC, arpenteurs-géomètres, dans le cadre de descriptions techniques des rues à acquérir lors de la rénovation cadastrale.*

*ATTENDU le rapport de la trésorière municipale, Mme Brigitte Forget, daté du 15 juin 2001.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate la firme précitée pour rédiger les descriptions techniques et les plans parcellaires des rues ou parties de rues devant être acquises par la Ville de Sainte-Adèle dans le cadre du dossier susdit, le tout pour un montant de 9,850\$, plus les taxes applicables.*

*QUE les sommes pour ce faire soient appropriées des codes budgétaires suivants, afin d'assumer les honoraires professionnels susdits ainsi que les coûts de publication de l'année 2001 requis pour ce faire.*

<u>Du code</u>	<u>Au Code</u>	<u>Montant</u>
02-190-00-499 Provision service incendies	02-140-00-411	10 950 \$
02-140-00-419 Honoraires archives	02-140-00-342	5 000 \$
02-190-00-499 Provision service incendies	02-140-00-342	5 000 \$

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

*Avant que le Conseil prenne une décision sur la demande de dérogation mineure ci-après indiquée, Monsieur le Maire demande à tous les citoyens présents dans la salle si quelqu'un s'oppose à ladite demande. Personne ne s'y oppose.*

*Dès lors, les membres du Conseil Municipal acceptent la demande de dérogation mineure formulée ci-après :*

**RÉSOLUTION NO. 2001-303**

*ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.*

*ATTENDU la recommandation favorable transmise par le Comité Consultatif d'Urbanisme le 8 mai 2001.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil accepte la demande de dérogation mineure suivante :*

**M. Alain Martel et Mme Christine Boersma**

- *Réduire la largeur minimale du terrain sur sa façade située rue Rolland, à 37,5 mètres au lieu de 50 mètres, afin de permettre le lotissement dudit terrain.*

*Cette demande est localisée comme suit :*

*Nos. de lots : P.24 et P.24-4, rang 9, Canton Abercrombie.*

*QU'une copie de la présente soit transmise aux personnes concernées ainsi qu'au service d'urbanisme.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2001-304**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil autorise le paiement des cotisations professionnelles 2001, tel qu'il appert ci-après :*

<i>M. Jacques Deslongchamps</i>	<i>Association des Directeurs de Police du Québec</i>	<i>275 \$</i>
	<i>Association des Directeurs de Police du Québec – Région # 10</i>	<i>30 \$</i>

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-305**

*ATTENDU que Monsieur le Conseiller André Sénéchal a manifesté le désir de déposer sa candidature lors des élections pour le poste du secteur Centre-Sud à l'Association Touristique des Laurentides.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Gabriel D. Latour*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil délègue Monsieur le Conseiller André Sénéchal afin que celui-ci dépose sa candidature à l'élection des membres du conseil d'administration de l'Association Touristique des Laurentides pour représenter le secteur Centre-Sud.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-306**

*ATTENDU que, lors d'une vente pour taxes qui a eu lieu à la M.R.C. des Pays d'En-Haut le 8 mai 1991, le secrétaire-trésorier, Me Yvan Genest, a adjugé le lot 3-46, rang 4, Canton Wexford, à M. Christian Robidas,*

*ATTENDU qu'aucun droit de retrait n'a été effectué dans le délai requis, tel qu'il appert à la lettre dudit secrétaire-trésorier, datée du 24 mai 2001.*

*ATTENDU le projet de contrat à intervenir entre la M.R.C. des Pays d'En-Haut et l'acquéreur, M. Christian Robidas, auquel la Ville de Sainte-Adèle doit intervenir.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gabriel D. Latour*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *Mme Carole Beauchamp*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de l'acte susdit et autorise Monsieur le Maire et le greffier municipal à signer l'intervention requise dans les circonstances, pour et au nom de la Ville.*

*QUE tous les frais pour ce faire soient assumés par l'acquéreur.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-307**

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, coordonnateur au service des loisirs, daté du 11 juin 2001.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** *Mme Carole Beauchamp*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Réjean Charbonneau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil engage les personnes suivantes, en remplacement de deux employés du camp de jour qui se sont désistés et ce, pour la période du 25 juin 2001 au 24 août 2001.*

*Mme Catherine Robitaille* *Monitrice*

*M. Bernard Millet* *Service de garde*

*QUE de plus, ce Conseil engage Mme Sophie Boiteux à titre de moniteur du camp de jour dans le cadre du programme « Inter-municipalités » Québec/France, avec la Ville d'Albertville, et ce pour la période susdite.*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 2001-308**

*ATTENDU le rapport du directeur général, M. Denis Leclerc, daté du 15 juin 2001, relativement au versement d'une subvention à la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil acquiesce au rapport susdit et autorise le versement d'une subvention au montant de 25 000\$ à la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle, sous réserve cependant de la production, au préalable, par ledit organisme de son programme d'activités pour l'année 2001.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### **RÉSOLUTION NO. 2001-309**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour l'installation d'appareils de climatisation à l'hôtel de ville et au Centre Communautaire et Culturel.*

*ATTENDU que la compagnie Ventilation Bernier et Bilodeau a présenté les plus basses soumissions pour ce faire.*

*ATTENDU le rapport de M. Alain Bérubé, directeur des services techniques, daté du 28 mai 2001.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les soumissions de la compagnie Ventilation Bernier et Bilodeau, tel qu'il appert ci-après :*

Hôtel de ville – 2<sup>ème</sup> étage :  
12 000 BTU 4 100 \$, plus taxes

Hôtel de ville – 1<sup>er</sup> étage :  
Modification de la ventilation 3 200 \$, plus taxes

Centre Communautaire et Culturel :  
Soumission A 6 900 \$, plus taxes

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu, à même l'argent disponible au fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans.*

### **RÉSOLUTION NO. 2001-310**

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, coordonnateur au service des loisirs, daté du 18 juin 2001, relativement aux réparations à effectuer au système d'éclairage du parc Claude-Cardinal.*



No de résolution  
ou annulation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise les travaux susdits et approprie une somme de 1,000\$, plus taxes, du budget d'immobilisations « entretien et réparation des lumières du parc situé au 965, rue Lépine ».*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-311**

*ATTENDU les besoins importants de la population en matière de santé et en matière sociale.*

*ATTENDU que la réponse à ces besoins passe souvent par la communauté.*

*ATTENDU les efforts et les gestes concrets qui ont été consentis par certains commerçants de Sainte-Adèle pour combler une partie de ces besoins importants.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil de la Ville de Sainte-Adèle souligne, remercie et rende hommage par cette résolution au travail, à la solidarité et à l'engagement social de M. Michel Rochon du restaurant St-Hubert pour son rôle dans la campagne de financement du tomodynamomètre « scanner » de l'hôpital de Ste-Agathe.*

*QU'une copie de la présente lui soit transmise.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-312**

*ATTENDU les besoins importants de la population en matière de santé et en matière sociale.*

*ATTENDU que la réponse à ces besoins passe souvent par la communauté.*

*ATTENDU les efforts et les gestes concrets qui ont été consentis par certains commerçants de Sainte-Adèle pour combler une partie de ces besoins importants.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil de la Ville de Sainte-Adèle souligne, remercie et rende hommage par cette résolution au travail, à la solidarité et à l'engagement social de M. Claude Descôteaux, Mme Carmen McDonald et M. Dominique Descôteaux du restaurant Chez Milot, pour leur rôle dans la campagne de financement de la Maison Choix et Réalité et de la Maison des Jeunes de Sainte-Adèle.*

*QU'une copie de la présente leur soit transmise.*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

Le Conseil prend acte des rapports et du procès-verbal suivants :

1) Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A :

- Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 87,333.96\$ pour la période du 5 au 11 mai 2001 Certificat de disponibilité de crédit no. 01.05.11.031.
- Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 98,114.18\$ pour la période du 12 au 18 mai 2001 Certificat de disponibilité de crédit no. 01.05.18.032.
- Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 152,163.55\$ pour la période du 19 au 25 mai 2001 - Certificat de disponibilité de crédit no. 01.05.25.033.
- Engagements au montant de 263,600.48\$ pour la période du 14 mai 2001 au 13 juin 2001.

Rapport :

- Service de police – avril 2001.

Procès-verbal de la M.R.C. des Pays d'En-Haut – réunion du 3 avril 2001.

Rapport périodique sur les revenus et dépenses au 30 avril 2001.

Rapport concernant l'augmentation salariale de cadres de la Ville de Sainte-Adèle, de Mme Brigitte Forget, daté du 30 mai 2001.

\*\*\*\*\*

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.

Ladite période débute à 21H05 et se termine à 21H24.

\*\*\*\*\*

### RÉSOLUTION NO. 2001-313

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE la séance soit levée à 21H24.**

  
M. Pierre Grignon, Maire

  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Je, soussignée, Brigitte Forget, greffier pro tempore de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait signifier, le 29 juin 2001, l'avis de convocation de la séance spéciale du 3 juillet 2001, devant être tenue à 20H00, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

*Brigitte Forget*  
\_\_\_\_\_  
Brigitte Forget,  
Greffier pro tempore

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le mardi 3 juillet 2001 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Madame et Messieurs les Conseillers Carole Beauchamp, Gabriel D. Latour, Pierre-Antoine Guinard et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*Messieurs les Conseillers André Sénéchal et Réjean Charbonneau étaient absents pour toute la durée de la séance.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

*Les membres du Conseil retirent le sujet suivant de la rubrique résolutions :*

*C 14) Évaluation foncière.*

\*\*\*\*\*

**RÈGLEMENT NO. 1004-2001**  
**RÉSOLUTION NO. 2001-314**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1004-2001, décrétant de nouvelles dispositions concernant le code de discipline des policiers du service de police de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 2001-315**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil embauche, rétroactivement au 19 juin 2001, Madame Brigitte Raymond, à titre de commis-répartitrice temporaire au service de police de la Ville de Sainte-Adèle, le tout selon la convention collective de travail pertinente.*

### **RÉSOLUTION NO. 2001-316**

*ATTENDU le rapport de M. Alain Bérubé, directeur des services techniques, daté du 7 juin 2001, relativement à la modification du revêtement de plancher dans la pièce des comptoirs de perception à l'hôtel de ville.*

*ATTENDU le rapport de la trésorière municipale, Mme Brigitte Forget, daté du 15 juin 2001, relativement au sujet susdit.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de « Décoration Intérieurs Élégants » au montant de 3 390\$, taxes incluses, pour les fins précitées.*

*QUE, dans l'éventualité où un crédit pourrait être obtenu relativement au revêtement original, cette somme soit appropriée pour réduire le coût des travaux susdits.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu, à même l'argent disponible au règlement numéro 975-2000.*

### **RÉSOLUTION NO. 2001-317**

*ATTENDU le rapport de la trésorière municipale, Mme Brigitte Forget, daté du 15 juin 2001, relativement au financement du coût des travaux de reconstruction d'un escalier reliant la rue Saint-Joseph à la rue Claude-Grégoire.*

*ATTENDU que la somme prévue au budget pour ce faire était de 12 000\$ et que les travaux s'élèvent à 14 250\$.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le transfert budgétaire suivant pour les fins susdites.*



No de résolution  
ou annotation

<i>Du code</i>	<i>Au code</i>	<i>Montant</i>
02-190-00-499 Provision service incendies	03-600-00-000	2 250 \$

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-318**

*ATTENDU le rapport de la trésorière municipale, Mme Brigitte Forget, daté du 15 juin 2001, relativement au paiement d'une somme de 1 441.77\$ pour le remplacement d'une serrure numérique au poste de police.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil autorise le paiement de la facture émise pour ce faire au montant susdit à même l'argent approprié au poste budgétaire 02-190-00-335 (Internet).*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-319**

*ATTENDU le rapport de la trésorière municipale, Mme Brigitte Forget, daté du 15 juin 2001, relativement aux dépenses excédentaires totalisant 40 000\$ au service de police.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à transférer la somme de 40,000\$ du poste « intérêts sur dettes à long terme » pour l'approprier aux différents postes budgétaires du service de police.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-320**

*ATTENDU le rapport de M. Yves Dupras, directeur du service de prévention des incendies, daté du 18 juin 2001, relativement à l'achat d'équipements pour ledit service.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil autorise le service de prévention des incendies à acquérir les équipements ci-après indiqués.*



No de résolution  
ou annotation

<u>Équipement</u>	<u>Soumissionnaire</u>	<u>Montant</u> (taxes incl.)
Testeur de boyaux	Aéro-Feu Ltée	2 869.87 \$
Moniteur Apollo portable	Boivin & Gauvin Inc.	3 675.04 \$
Éjecteur de fumée (ventilateur pression positive)	C.M.P. Mayer Inc.	1 466.56 \$
(2) Télé-avertisseur Minitor III	Elyps	1 182.45 \$
Lampe stroboscopique	Boivin & Gauvin Inc.	322.07 \$
Clé de serrage pour tuyau 4"	Aéro-Feu Ltée	66.71 \$
Tablette (coffre du nouveau camion)	Thibault & Associés	662.54 \$

QUE, dès lors, les soumissions susdites soient acceptées pour chacune des compagnies précitées.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

#### RÉSOLUTION NO. 2001-321

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter les honoraires professionnels suivants :

<u>Nom de la firme</u>	<u>Dossier</u>	<u>Montant</u>
Les Consultants Prévost Auclair	Requête en vertu de l'article	9 975 \$
Fortin D'Aoust & Associés Inc	39 du Code du Travail	(taxes incl.)

#### RÉSOLUTION NO. 2001-322

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce Conseil embauche, à partir du 4 juillet 2001, Messieurs Martin Thiffault et Yannick Forget, à titre de pompiers au service de prévention des incendies de la Ville de Sainte-Adèle.

#### RÉSOLUTION NO. 2001-323

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce Conseil embauche, rétroactivement au 25 juin 2001, Monsieur Guy Lachance, à titre de policier temporaire au service de police de la Ville de Sainte-Adèle, le tout selon la convention collective de travail pertinente.



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2001-324

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le consortium Taché/Stavibel à procéder aux études préparatoires et à la préparation de plans et devis des travaux (recherche en eau, télégestion des équipements et modifications aux sources d'approvisionnement) faisant partie du projet « amélioration de l'approvisionnement en eau potable de la Ville de Sainte-Adèle » retenu par Infra-Québec pour l'obtention d'une subvention.*

*QUE ce Conseil autorise également la firme Gilles Taché & Associés Inc. à soumettre la demande suivante dans le cadre du programme « Infrastructures Canada-Québec » et éventuellement à préparer les plans et devis des travaux correspondants, si retenus comme subventionnables :*

- égout pluvial et travaux connexes dans les rues Bélec et Notre-Dame.

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu; tout paiement étant conditionnel à l'obtention de subventions pour la réalisation en tout ou en partie des travaux susdits.*

### RÉSOLUTION NO. 2001-325

*ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de sa réunion du 26 juin 2001, concernant des demandes relatives au règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions des recommandations ci-après indiquées :*

#### RÉSOLUTION C.C.U. '2001-063

*M. Normand Riendeau et Mme Danièle Roger  
108 à 116 rue Morin  
- Affichage.*

#### RÉSOLUTION C.C.U. '2001-064

*M. Jean-Marc Perreault/Marché J.M. Inc.  
459, chemin Pierre-Péladeau  
- Peinture extérieure.*

#### RÉSOLUTION C.C.U. '2001-065

*M. Jean-Marc Perreault/Marché J.M. Inc.  
459, chemin Pierre-Péladeau  
- Enseignes sur mur et sur poteau.*



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION C.C.U. '2001-066**

*M. Jean-Marc Perreault/Marché J.M. Inc.  
459, chemin Pierre-Péladeau  
- Kiosque extérieur.*

**RÉSOLUTION C.C.U. '2001-068**

*M. Bruno Lauzon et Mme Céline Marquis  
2945, rue Terrasse-Morin  
- Rénovation.*

*QUE, de plus, ce Conseil acquiesce à la recommandation formulée dans la résolution C.C.U. '2001-067 et refuse dès lors la demande de P.I.A. concernant la propriété située au 459, chemin Pierre-Péladeau, relativement à l'aménagement d'un bâtiment accessoire (serre).*

*Le tout, tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-326**

*ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-DM.*

*ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 2800, rue du Nordet, et dont la nature est de réduire la marge arrière à 7,27 mètres au lieu de 8 mètres, tel qu'exigé par le règlement actuellement en vigueur, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.*

*ATTENDU la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme rédigée dans le procès-verbal du 26 juin 2001.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 20 août 2001 sa décision concernant la demande de dérogation mineure formulée pour l'immeuble susdit.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-327**

*ATTENDU le rapport de M. Jacques Deslongchamps, directeur par intérim du service de police, relativement au processus de soumissions pour l'acquisition d'un véhicule Ford Taurus SE Sedan Berline 2001 et la vente d'un véhicule usagé dudit service.*

*ATTENDU que la compagnie Ventes Ford Élite (1978) Inc. a été la seule à présenter une soumission pour ce faire.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie Ventes Ford Élite (1978) Inc. relativement à l'acquisition du véhicule susdit au prix de 27,382.85\$, taxes incluses, ainsi que la soumission de la compagnie susdite pour la vente d'un véhicule patrouille Chevrolet Caprice 1996 au prix de 3,500\$.*

*QUE le directeur par intérim dudit service soit autorisé à signer tous documents pour mettre à effet la présente résolution, incluant les contrats d'achat et de vente requis dans les circonstances.*

*QUE la dépense susdite soit appropriée du fonds de roulement, remboursable sur une période de 2 ans.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil prend acte du rapport suivant :*

*Liste des comptes à payer au montant de 173 266.24\$ pour le mois de juin 2001.*

\*\*\*\*\*

*Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.*

*Ladite période débute à 20H22 et se termine à 20H24.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2001-328**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la séance soit levée à 20H25.*

  
M. Pierre Grignon, Maire

  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le lundi 16 juillet 2001 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Messieurs les Conseillers Gabriel D. Latour, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp et Pierre-Antoine Guinard étaient absents pour toute la durée de la séance.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-329**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gabriel D. Latour***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 juillet 2001, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve d'ajouter le sujet suivant à la rubrique « résolutions » :*

*F 22) Projet d'amélioration du système en eau potable – télégestion – application d'une subvention.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-330**

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 juin 2001 et de la séance spéciale du 3 juillet 2001 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gabriel D. Latour***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 juin 2001 et de la séance spéciale du 3 juillet 2001, tels que présentés et copies remises à chaque membre du Conseil.*

#### **AVIS DE MOTION NO. 27-2001**

*Le Conseiller Municipal Gabriel D. Latour donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'amender l'annexe « A » du règlement numéro 1005-2001 concernant la rue « Drury Lane ».*



No de résolution  
ou annotation

**RÈGLEMENT NO. 1003-2001**  
**RÉSOLUTION NO. 2001-331**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1003-2001, décrétant des travaux de pose de béton bitumineux et autres travaux connexes sur la rue du Nomade, le paiement des honoraires professionnels et autres frais inhérents, et pour emprunter une somme de 38 500\$ pour ce faire, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2001-332**

*ATTENDU les dispositions de l'article 659.2 de la LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du projet d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle d'une part et le Directeur Général des Élections du Québec et la Ministre des Affaires Municipales et de la Métropole, d'autre part, concernant un nouveau mécanisme de votation qui est prévu pour l'élection générale du 4 novembre 2001, et pour toute élection municipale ultérieure jusqu'à la tenue de la prochaine élection générale prévue pour l'année 2005 et qui consiste spécifiquement en un système de compilation électronique des résultats, le tout tel qu'il appert audit projet joint à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-333**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la fourniture de gaz propane, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2001 au 30 avril 2002, pour le garage municipal.*

*ATTENDU que la compagnie ICG Propane, division de Supérieur Propane a présenté la plus basse soumission pour ce faire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite au prix unitaire de 0,443\$ le litre, plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2001-334

*ATTENDU le rapport de M. Yvon Nielly, coordonnateur au service d'urbanisme, daté du 22 juin 2001, et celui de M. Denis Leclerc, directeur général, daté du 27 juin 2001, relativement à une requête transmise par M. Philippe de Gaspé Beaubien à l'effet d'autoriser celui-ci à installer une clôture sur une partie d'un immeuble municipal portant le numéro de lot P.9, rang 11, Canton Morin, sur une longueur approximative de 100 mètres, afin de sécuriser sa propriété.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil acquiesce aux recommandations des rapports susdits et à la requête de M. Philippe de Gaspé Beaubien, sous réserve cependant que l'entente à intervenir pour ce faire indique que la Ville pourra en tout temps, et sans indemnité, enlever et déplacer ladite clôture afin de tenir compte des orientations éventuelles que le Conseil Municipal ou la M.R.C. des Pays d'En-Haut voudrait donner au dossier du Parc des Chutes.*

*QUE l'acte notarié pour ce faire indique également que l'installation de la clôture sur l'immeuble municipal n'aura pas pour effet d'accorder à M. Philippe de Gaspé Beaubien un droit d'accession à la propriété municipale, attendu que le droit d'acquérir un immeuble municipal est imprescriptible.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.*

*QUE tous les frais pour ce faire soient assumés par ledit requérant.*

### RÉSOLUTION NO. 2001-335

*ATTENDU l'entrée en vigueur de la loi concernant l'organisation des services policiers, le 21 juin 2001.*

*ATTENDU que cette loi oblige certaines municipalités, dont la Ville de Sainte-Adèle, à exprimer sa volonté quant au type de service policier dont elle veut se doter.*

*ATTENDU que le conseil municipal de la Ville de Sainte-Adèle juge primordial d'être bien informé afin de prendre les décisions qui s'imposent dans ce dossier.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil octroi un mandat à la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton, afin d'obtenir de cette dernière tous les enjeux relatifs au maintien ou à l'abolition du corps de police de Sainte-Adèle, le tout selon leur offre de service datée du 11 juillet 2001, partie 2.1.*

*QUE les honoraires pour effectuer ce travail soient d'un maximum de 25,500\$ plus taxes, le tout conformément à ladite offre de service.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-336**

*ATTENDU la requête transmise par Monsieur Yvon Desnoyers, mandataire du Syndicat des copropriétaires Les Brises de Ste-Adèle concernant l'achat du lot 68-6 et la partie commune 68-1 concernée, dans le Troisième Rang du Canton de Morin, au Cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Adèle-d'Abercrombie.*

*ATTENDU que ce conseil juge plus opportun de céder la totalité des immeubles faisant partie du matricule numéro 5291-21-7553-02.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil accepte de vendre les immeubles suivants, soit les lots 68-S01, 68-1 (partie commune), 68-2, 68-5 et 68-6, tous dans le Troisième Rang du canton de Morin, au cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Adèle-d'Abercrombie, au Syndicat des copropriétaires Les Brises de Ste-Adèle pour une somme de 500.00\$ plus taxes.*

*QUE la vente susdite soit faite sans aucune garantie légale et aux risques et périls de l'acquéreur.*

*QUE tous les frais notariés soient assumés par l'acquéreur.*

*QUE Monsieur le Maire et Monsieur le Greffier Municipal soient autorisés à signer ledit contrat à intervenir pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-337**

*ATTENDU que la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières (L.R.Q. c. D-15.1) prévoit que toute municipalité doit percevoir un droit sur le transfert de tout immeuble situé sur son territoire, calculé en fonction de la base d'imposition établie par cette loi.*

*ATTENDU que cette loi prévoit des exonérations ayant pour effet de priver la municipalité du paiement de ce droit.*

*ATTENDU l'article 20.1 de cette loi qui autorise la municipalité à prévoir, par résolution, qu'un droit supplétif devra, dans ces cas, lui être payé.*

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle désire se prévaloir de ce privilège.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QU'un droit supplétif au droit de mutation doit être payé à la Ville de Sainte-Adèle dans tous les cas où survient le transfert d'un immeuble situé sur son territoire et où une exonération la prive du paiement du droit de mutation à l'égard de ce transfert.*



No de résolution  
ou annotation

*Le montant du droit supplétif de même que ses modalités d'application sont ceux prévus à la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières, dont en outre aux articles 20.1 et suivants.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-338**

*ATTENDU que le Conseil Municipal a adopté, le 19 mars 2001, la résolution numéro 2001-101, afin de céder le lot P.5, rang 7, Canton Wexford à M. Jean Langevin.*

*ATTENDU la lettre de M. Jean Langevin, datée du 4 juin 2001, par laquelle celui-ci désire se désister de ladite transaction parce que le terrain montré à la matrice ne correspond pas à son emplacement réel.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil acquiesce à la requête de M. Jean Langevin et annule toutes les procédures entreprises pour les fins susdites.*

*QUE la résolution numéro 2001-101 soit abrogée à toutes fins que de droit.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-339**

*ATTENDU la requête, datée du 23 mai 2001, transmise à la Ville de Sainte-Adèle par M. Jean-Pierre Pariseau, propriétaire du 2940, rue Rolland, Sainte-Adèle, relativement à l'empiètement d'une partie de la rue Rolland suite à l'érection d'un mur de soutènement.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil acquiesce à la requête formulée par Monsieur Pariseau pour ce faire, le 23 mai 2001, sous réserve de la signature d'un acte de servitude accompagné d'un plan et d'une description technique décrivant ledit empiètement.*

*QUE tous les frais de ce dossier soient assumés par le requérant.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit acte de servitude pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-340**

*ATTENDU la recommandation datée du 4 juin 2001 de Me Stéphane Sansfaçon relativement à une réclamation de la Ville de Sainte-Adèle adressée à la compagnie 2854 8063 Québec Inc. pour des dommages subis à des rues et des immeubles municipaux, suite à l'effondrement d'un barrage, propriété de ladite compagnie le 11 juin 2000.*

*ATTENDU qu'après des recherches effectuées, il s'avère illusoire pour la Ville d'espérer recevoir une indemnisation quelconque de ladite défenderesse.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil acquiesce à la recommandation de Me Stéphane Sansfaçon et décrète, dès lors, la fermeture du dossier susdit à toutes fins que de droit.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-341**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la fourniture de produits chimiques pour le traitement des eaux pour la période du 1<sup>er</sup> août 2001 au 31 juillet 2002.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les soumissions des compagnies ci-après indiquées :*

<b>NOM</b>	<b>FOURNITURE</b>	<b>PRIX</b>
BRENTAG CANADA INC.	Carbone de soude léger	0.47\$/kg
BRENTAG CANADA INC.	Chlore gazeux	2.00\$/kg
BRENTAG CANADA INC.	Soude caustique	0.89\$/kg
EAGLEBROOK INC. DU CANADA	Pass-100	0.285/kg

*Plus toutes taxes applicables.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RESOLUTION NO. 2001-342**

*ATTENDU que suite à une recommandation de Me Stéphane Sansfaçon, procureur des parties défenderesses dans le dossier de la réclamation de Monsieur Laurent Labelle et Madame France Charbonneau contre Messieurs Yves Desmarais et Michel Lamoureux et la Ville de Sainte-Adèle, il paraît plus opportun dans les circonstances que ledit procureur soit appelé à titre de témoin dans ce dossier.*

*ATTENDU que Me Sylvie De Vito, du cabinet Bélanger, Sauvé, a accepté de remplacer Me Stéphane Sansfaçon à titre de procureur des parties défenderesses dans le dossier susdit pour la partie de dommages qui sont réclamés et qui ne sont pas couverts par la compagnie d'assurance de la Ville de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate, dès lors, Me Sylvie De Vito de la firme Bélanger, Sauvé, pour représenter la Ville de Sainte-Adèle et Messieurs Yves Desmarais et Michel Lamoureux dans le dossier susdit.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les honoraires de Me Sylvie De Vito, le tout en temps et lieu, ainsi que d'acquitter les honoraires de Me Stéphane Sansfaçon encourus jusqu'à ce jour*

*QUE toute résolution inconciliable avec la présente soit abrogée à toutes fins que de droit.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-343**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la fourniture et l'installation d'une benne basculante, quatre saisons, pour le véhicule numéro V-23 du service des travaux publics .*

*ATTENDU que la compagnie SOUDURE ROBERT GUAY INC. a présenté la plus basse soumission pour ce faire au montant de 37 946.75\$ taxes incluses.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission susdite de la compagnie SOUDURE ROBERT GUAY INC. au montant de 37 946.75\$ taxes incluses, pour les fins précitées.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu, à même l'argent approprié des codes budgétaires suivants :*

CODES	MONTANT
02-330-00-516	10,000.00\$
02-330-00-627	15,000.00\$
22-320-14-724	9,500.00\$

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-344**

*ATTENDU les dispositions de la résolution numéro 2001-292, par laquelle le Conseil Municipal accordait à l'Association Club Lac Pilon une subvention équivalente aux taxes municipales imposées pour le terrain aménagé sur le lot situé entre le chemin du Lac Pilon et le Lac Long.*

*ATTENDU qu'il est opportun de modifier ladite résolution afin de préciser l'année pour laquelle la subvention susdite est accordée.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil amende la résolution susdite afin d'inscrire après les mots « Lac Long », les mots et chiffres « et ce, pour les années 2000 et 2001 ».*

*QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.*



No de résolution  
ou annotation

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-345**

*ATTENDU* que le Conseil Municipal adoptait le 16 octobre 2000 la résolution numéro 2000-507 afin de conclure une entente avec la Commission Scolaire des Laurentides pour un échange de locaux pour une partie de l'année 2001.

*ATTENDU* qu'il n'est plus nécessaire de conclure ladite entente.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil abroge la résolution numéro 2000-507 à toutes fins que de droit.

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-346**

*ATTENDU* que des soumissions ont été demandées pour la pose de béton bitumineux et autres travaux connexes sur la rue du Nomade.

*ATTENDU* que la compagnie Asphalte Desjardins Inc. a été la seule à présenter une soumission pour ce faire.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite au montant de 24,263.46\$, taxes incluses, sous réserve cependant que le règlement numéro 1003-2001, décrétant des travaux de pose de béton bitumineux et autres travaux connexes sur la rue du Nomade, et pour emprunter les sommes nécessaires pour ce faire, incluant tous les frais inhérents et les honoraires professionnels, reçoive l'approbation des personnes habiles à voter et de la Ministre des affaires municipales et de la métropole.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-347**

*ATTENDU* le rapport de Geneviève Boivin-Roy, coordonnatrice du camp de jour, daté du 9 juillet 2001, relativement à l'engagement d'employés saisonniers additionnels pour le service de garde dudit camp de jour pour les secteurs de Sainte-Adèle et de Mont-Rolland.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte les dispositions du rapport susdit et autorise l'engagement de M. Sébastien Dorion et de Mme Eliane Millet à titre de préposé(e) au service de garde pour la période débutant rétroactivement au 11 juillet 2001 et se terminant le 17 août 2001, le tout à un taux horaire de 7.69\$.



No de résolution  
ou annotation

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-348**

*ATTENDU le rapport de Martine Jérôme, coordonnatrice des ressources humaines, daté du 10 juillet 2001, relativement à l'engagement d'une secrétaire surnuméraire supplémentaire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du rapport susdit et autorise l'engagement de Mme Louise Deniger, à titre de secrétaire surnuméraire temporaire, rétroactivement au 6 juillet 2001, le tout selon les dispositions de la convention collective de travail pertinente.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-349**

*ATTENDU le rapport de Jacques Deslongchamps, directeur par interim du service de police de la Ville de Sainte-Adèle, daté du 9 juillet 2001, relativement à l'embauche d'un policier temporaire, et ce rétroactivement au 3 juillet 2001.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du rapport susdit et autorise l'engagement de Monsieur Ghislain-Pascal Morose, à titre de policier temporaire au service de police de la Ville de Sainte-Adèle, et ce, rétroactivement au 3 juillet 2001, le tout selon les dispositions de la convention collective de travail pertinente.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-350**

*ATTENDU les nouvelles dispositions introduites par l'article 55.1 du projet de la loi no. 29, sanctionné le 21 juin 2001, lesquelles amendent l'article 5 de la loi sur la fiscalité municipale, en lui ajoutant de nouvelles dispositions, soit l'article 5.1 de ladite loi, décrétant qu'une municipalité régionale de comté désignée à caractère rural a compétence en matière d'évaluation à l'égard d'une municipalité locale dont le territoire est compris dans le sien, et pour tout rôle postérieur à celui qui est en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier de l'année qui suit la date d'entrée en vigueur du décret qui désigne à caractère rural la municipalité régionale de comté.*

*ATTENDU que la Municipalité Régionale de Comté des Pays d'En Haut a été désignée à titre de municipalité à caractère rural.*

*ATTENDU que, dès lors, la responsabilité de l'évaluation qui se rapporte au prochain rôle d'évaluation qui devra être déposé pour les années 2003, 2004 et 2005, est dévolue à la Municipalité Régionale de Comté des Pays d'En Haut ce qui inclut tous les travaux pour la confection dudit rôle d'évaluation.*

*ATTENDU que les travaux susdits comprennent entre autres l'inventaire du milieu pour les propriétés de l'ancien territoire de la-municipalité de Mont-Rolland ainsi que la conversion métrique des dossiers non-résidentiels.*



No de résolution  
ou annotation

*ATTENDU la nécessité de réaliser ces travaux le plus rapidement possible.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil confirme qu'il prend acte de ces nouvelles dispositions législatives et informe, dès lors, la Municipalité Régionale de Comté des Pays d'En Haut.*

*QU'une copie de la présente soit transmise à la Municipalité Régionale de Comté des Pays d'En Haut.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-351**

*ATTENDU l'entrée en vigueur du projet de la loi no. 19 concernant l'organisation des services policiers le 21 juin 2001.*

*ATTENDU que le conseil municipal de la Ville de Sainte-Adèle étudie différentes options concernant son service de police, dont celle de le conserver, et ce, en respectant les critères dits de « niveau 1 » de la loi susmentionnée;*

*ATTENDU que le Ministère de la Sécurité Publique a souligné la possibilité que des ristournes importantes soient versées à la M.R.C. des Pays d'En Haut dans le cadre où plusieurs municipalités ou la majorité des municipalités seraient couvertes par la Sûreté du Québec.*

*ATTENDU qu'une partie des montants susceptibles d'être versés par le Gouvernement du Québec à la M.R.C. des Pays d'En Haut le serait en tenant compte de la richesse foncière de la Ville de Sainte-Adèle*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QU'une demande soit faite à la M.R.C. des Pays d'En Haut de réserver, pour et au bénéfice de la Ville de Sainte-Adèle, une partie des montants à être reçus, le cas échéant, du Gouvernement du Québec, dans le contexte susmentionné et ce, advenant le cas où la Ville de Sainte-Adèle déciderait de conserver son corps policier.*

\*\*\*\*\*

*Avant que le Conseil prenne une décision sur la demande de dérogation mineure ci-après indiquée, Monsieur le Maire demande à tous les citoyens présents dans la salle si quelqu'un s'oppose à ladite demande. Personne ne s'y oppose.*

*Dès lors, les membres du Conseil Municipal acceptent la demande de dérogation mineure formulée ci-après :*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-352**

*ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.*

*ATTENDU la recommandation favorable transmise par le Comité Consultatif d'Urbanisme le 5 juin 2001.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la demande de dérogation mineure suivante :*

**M. Martin Lavallée**

- Réduire la marge latérale droite à 3,24 mètres au lieu de 4 mètres, afin de permettre la construction d'un garage adjacent à la résidence.  
Cette demande est localisée comme suit :  
No. de porte : 3410, rue La Corriveau

*QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la personne concernée ainsi qu'au service d'urbanisme.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2001-353**

*ATTENDU le rapport de M. Alain Bérubé, directeur des services techniques, daté du 16 juillet 2001, relativement à la répartition de la subvention pour l'amélioration du système d'alimentation en eau potable.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil demande officiellement à Infrastructures-Québec et au Ministère de la Sécurité Publique du Québec que la subvention prévue au montant de 131 000\$ soit appliquée au projet d'amélioration du système d'alimentation en eau potable (IQ-0767) (choix de la télégestion.*

*QUE la présente soit transmise aux autorités concernées.*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil prend acte des rapports et des procès-verbaux suivants :*

*Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A :*

- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 59,724.84\$ pour la période du 26 mai au 1<sup>er</sup> juin 2001 Certificat de disponibilité de crédit no. 01.06.01.034.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 207,906.43\$ pour la période du 2 au 8 juin 2001 Certificat de disponibilité de crédit no. 01.06.08.035.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 71,495.82\$ pour la période du 9 au 15 juin 2001 - Certificat de disponibilité de crédit no. 01.06.15.038.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 191,918.11\$ pour la période du 16 au 22 juin 2001 - Certificat de disponibilité de crédit no. 01.06.22.040.*



No de résolution  
ou annotation

- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 280,845.58\$ pour la période du 30 juin au 6 juillet 2001 - Certificat de disponibilité de crédit no. 01-07-06-041.*

*Rapports :*

- *Service de police – mai et juin 2001.*
- *Urbanisme – mai 2001*

*Procès-verbal de la M.R.C. des Pays d'En-Haut – réunion du 1<sup>er</sup> mai 2001.*

*Procès-verbaux du Comité Consultatif d'Urbanisme – réunions du 8 mai et 5 juin 2001.*

\*\*\*\*\*

*Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.*

*Ladite période débute à 20H46 et se termine à 21H03.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2001-353A**

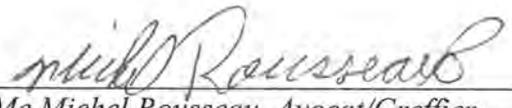
***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

***QUE la séance soit levée à 21H04.***

  
M. Pierre Grignon, Maire

  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait signifier, les 11 et 12 août 2001, l'avis de convocation de la séance spéciale du 13 août 2001, devant être tenue à 20H00, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

  
Michel Rousseau,  
Greffier

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 13 août 2001 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire suppléant Pierre-Antoine Guinard*

*Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Gabriel D. Latour et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon et Monsieur le Conseiller Réjean Charbonneau étaient absents pour toute la durée de la séance.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

#### **AVIS DE MOTION NO. 28-2001**

*Le Conseiller Municipal Carole Beauchamp donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter une tarification pour les cours qui seront offerts durant la session de l'automne 2001 par le service des loisirs de la Ville de Sainte-Adèle.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-354**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la Ville de Sainte-Adèle accepte l'offre qui lui est faite par Financière Banque Nationale pour son emprunt au montant de 810,600\$, par billets, en vertu des règlements numéros 698-1989 (698A-1990), 701-1989 (701A-1990), 703-1989, 719A-1989 (719B-1990), 726-1990, 734-1990 et 745-1990, au prix de 98.035, et échéant en série 5 ans comme suit :*



No de résolution  
ou annotation

61 500 \$	4.10%	20 août 2002
65 300 \$	4.30%	20 août 2003
69 100 \$	4.80%	20 août 2004
73 200 \$	5.00%	20 août 2005
541 500 \$	5.30%	20 août 2006

Coût net : 5.71601%

*QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.*

*QUE les billets seront signés par Monsieur le Maire et la trésorière municipale.*

### **RÉSOLUTION NO. 2001-355**

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle se propose d'emprunter, par billets, un montant total de 810,600\$, en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :*

<b><u>RÈGLEMENT NUMÉRO</u></b>	<b><u>POUR UN MONTANT DE</u></b>
698-1989 (698A-1990)	340 826 \$
701-1989 (701A-1990)	120 100 \$
703-1989	56 500 \$
719A-1989 (719B-1990)	47 900 \$
726-1990	137 700 \$
734-1990	87 500 \$
745-1990	20 074 \$

*ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.*

*QUE les billets seront signés par Monsieur le Maire et la trésorière municipale.*

*QUE les billets seront datés du 20 août 2001.*

*QUE les billets porteront un taux d'intérêt non supérieur à 15%, payables semi-annuellement.*

*QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :*

1.	61 500 \$	
2.	65 300 \$	
3.	69 100 \$	
4.	73 200 \$	
5.	77 800 \$	
Après 5 ans	463 700 \$	(à renouveler)



No de résolution  
ou annotation

*QUE pour réaliser cet emprunt, la Ville doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :*

*- 5 ans, à compter du 20 août 2001, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 698-1989 (698A-1990), 701-1989 (701A-1990), 703-1989, 719A-1989 (719B-1990), 726-1990, 734-1990 et 745-1990, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.*

*QUE la Ville aura, le 20 août 2001, un montant de 879 000\$ à renouveler sur un emprunt original de 2 043 000\$ pour une période de 10 ans, en vertu des règlements 698-1989 (698A-1990), 701-1989 (701A-1990), 703-1989, 719A-1989 (719B-1990), 726-1990, 734-1990 et 745-1990.*

*QU'un montant total de 68 400\$ a été payé comptant, laissant ainsi un solde net à renouveler de 810 600\$.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-356**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de l'acte d'annulation relativement à la vente des lots P.18, rang 9, Canton Abercrombie, et 20C-9, rang 9, Canton Abercrombie, à intervenir avec le greffier de la Ville de Sainte-Adèle.*

*QUE Monsieur le Maire et le directeur général soient autorisés à signer ledit document, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*

*Conformément aux dispositions de l'article 557 de la LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS, le greffier municipal dépose devant le Conseil le certificat de procédure d'enregistrement concernant le règlement numéro 1003-2001.*

*Le greffier municipal indique que le règlement susdit est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.*

\*\*\*\*\*

*Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.*

*Ladite période débute à 20H09 et se termine à 20H33.*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION NO. 2001-357**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

***QUE la séance soit levée à 20H33.***

  
M. Pierre Grignon, Maire

  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le lundi 20 août 2001 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Gabriel D. Latour, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

### **RÉSOLUTION NO. 2001-358**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 août 2001, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve de :*

**retirer les sujets suivants :**

- D 9) Avis de motion – règlement d'emprunt – correction et reconstruction de rues.*
- F 9) Contribution de la Ville – tournoi de golf des employés.*
- F 29) Signature du document de quittance avec La Garantie, Compagnie d'Assurance de l'Amérique du Nord – dossier : Pavages T.C.L. Inc.*

**d'ajouter les sujets suivants :**

- E 3) Règlement numéro 1006-2001 – tarification – cours du service des loisirs – automne 2001.*
- F 31) Acceptation de la description des cours du service des loisirs – automne 2001.*
- F 32) Vente d'une partie du lot 12, rang 9, Canton Abercrombie.*
- F 33) Mandat à M. André Sénéchal – souper – tournoi de golf de l'Association Touristique des Laurentides – 20 septembre 2001.*
- F 34) Adoption du projet de règlement 1000-2001-Z-07 (P-1).*
- F 35) Adoption du projet de règlement 1000-2001-Z-08 (P-1).*
- F 36) Mandat – RE/MAX STE-ADELE – vente d'immeubles municipaux.*
- F 37) Embauche d'un commis-comptable.*
- G 6) Engagements au montant de 151,704.60\$ pour la période du 13 juillet au 15 août 2001.*
- G 7) Projection des résultats au 11 août 2001.*

### **RÉSOLUTION NO. 2001-359**

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 juillet 2001 et de la séance spéciale du 13 août 2001 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 juillet 2001 et de la séance spéciale du 13 août 2001, tels que présentés et copies remises à chaque membre du Conseil, sous réserve de corriger, à la page 7177, le numéro de la résolution 2001-354, pour inscrire « 2001-353A ».*

**AVIS DE MOTION NO. 29-2001**

*Le Conseiller Municipal André Sénéchal donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 944-1998 concernant les nuisances sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.*

**AVIS DE MOTION NO. 30-2001**

*Le Conseiller Municipal Carole Beauchamp donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de nommer « rue des Rossignols » la voie de circulation portant le numéro de lot P.14-40, rang 9, Canton Abercrombie.*

**AVIS DE MOTION NO. 31-2001**

*Le Conseiller Municipal Gabriel D. Latour donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter la fermeture d'une partie de la rue Barbeau, située à l'intersection de la rue Saint-Joseph.*

**AVIS DE MOTION NO. 32-2001**

*Le Conseiller Municipal Pierre-Antoine Guinard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'emprunter les sommes nécessaires pour assumer le coût des honoraires professionnels et autres frais connexes relativement à la production d'études, de plans et devis pour décréter des travaux de recherches de sources d'alimentation en eau souterraine et autres travaux connexes, pour effectuer des recherches de sources d'alimentation en eau souterraine, d'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'immeubles et servitudes requises pour les fins susdites, le paiement des honoraires professionnels et tous les frais inhérents.*

*QUE l'avis de motion numéro 35-2000 soit abrogé à toutes fins que de droit.*

**AVIS DE MOTION NO. 33-2001**

*Le Conseiller Municipal Réjean Charbonneau donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'assumer le coût des honoraires professionnels et autres frais connexes relativement à la production de plans et devis pour la réalisation du contrôle télémétrique de la gestion des équipements de production d'eau potable ainsi que les travaux de réalisation nécessaires à l'implantation dudit contrôle télémétrique et autres travaux connexes et tous les frais inhérents, incluant les honoraires professionnels, et pour emprunter les sommes nécessaires pour ce faire.*



No de résolution  
ou annotation

**AVIS DE MOTION NO. 34-2001**

*Le Conseiller Municipal Jean-Paul Cardinal donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter des travaux de forage de puits d'alimentation en eau souterraine, l'aménagement de ceux-ci, la construction et l'aménagement de conduites de distribution et de station de surpression, l'aménagement de l'usine de filtration du Lac Matley ainsi que ses ouvrages connexes, et tous les travaux connexes, le paiement des honoraires professionnels et tous les frais inhérents, et pour emprunter les sommes nécessaires pour ce faire.*

**AVIS DE MOTION NO. 35-2001**

*Le Conseiller Municipal André Sénéchal donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter des travaux de réfection d'une installation septique communautaire dans le secteur de la rue de Ronchamp et autres travaux connexes, l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des immeubles requis dans les circonstances, le paiement des honoraires professionnels et tous les frais inhérents, et pour emprunter les sommes nécessaires pour ce faire.*

**AVIS DE MOTION NO. 36-2001**

*Le Conseiller Municipal Carole Beauchamp donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter des travaux pour permettre la disposition des neiges usées et autres travaux connexes, l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des immeubles et servitudes requises dans les circonstances, le paiement des honoraires professionnels et tous les frais inhérents, et pour emprunter les sommes nécessaires pour ce faire.*

**RÈGLEMENT NO. 965C-2001**

**RÉSOLUTION NO. 2001-360**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 965C-2001, amendant le règlement de stationnement numéro 965-1999, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1005-2001**

**RÉSOLUTION NO. 2001-361**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE le règlement numéro 1005-2001, amendant l'annexe « A » du règlement numéro 1005-2001 concernant les noms de voies de circulation sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1006-2001**  
**RÉSOLUTION NO. 2001-362**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1006-2001, décrétant une tarification pour les cours qui seront offerts durant la session de l'automne 2001 par le service des loisirs de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÉSOLUTION NO. 2001-363**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil nomme M. Réjean Charbonneau à titre de maire suppléant de la Ville de Sainte-Adèle, pour une période de quatre (4) mois, débutant le 20 août 2001 à 00heure 01 minute, et qu'il demeure en fonction jusqu'à ce que son remplaçant soit nommé par résolution.*

*QUE, de plus, celui-ci soit nommé à titre de substitut pour assister aux séances du Conseil de la M.R.C. des Pays d'En-Haut.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-364**

*ATTENDU que le Centre l'Archer organise, le 25 août 2001, une campagne de financement sous forme d'un vin/fromage avec spectacle au 495, rue de la Colline à Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard pour représenter la Ville de Sainte-Adèle à l'événement susdit.*

*QUE le coût d'achat du billet pour ce faire au montant de 35\$ soit assumé par la Ville.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE les frais connexes dudit mandataire lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 25\$.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-365**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil octroie une subvention au montant de 226.02\$, plus intérêts à partir de la date à laquelle ladite somme devenait due, à Opération 40/80 Inc. pour le paiement des taxes scolaires 2001-2002, imposées sur l'immeuble municipal du 1400, rue Émile-Cochand.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-366**

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, coordonnateur au service des loisirs, daté du 16 juillet 2001, relativement à sa participation au congrès l'Association Québécoise du Loisir Municipal qui aura lieu à Bromont les 16, 17 et 18 octobre 2001.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le requérant susdit à participer au congrès précité.*

*QUE ses frais d'inscription au montant de 245\$, plus taxes, soient assumés par la Ville.*

*QUE les frais de déplacement, d'hébergement et autres frais connexes lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-367**

*ATTENDU la requête transmise par M. Roland Boucher le 26 juin 2001, relativement à l'achat d'une partie du lot P.1B, rang 10, Canton Morin, d'une superficie approximative de 10,000 p.c., pour une somme de 500\$.*

*ATTENDU que ce Conseil juge plus opportun de vendre le lot précité pour une somme de 0.10\$ le pied carré, plus taxes.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte de céder au requérant susdit le lot précité pour une somme de 0.10\$ le pied carré, plus taxes, sans garantie légale et aux risques et périls de l'acheteur.*

*QUE le requérant dépose avec le projet de contrat à intervenir, un plan et une description technique d'un arpenteur-géomètre.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.*

*QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par l'acquéreur.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-368**

*ATTENDU le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle d'une part, et la firme André Gingras et Associés Inc. d'autre part, afin d'inscrire M. Patrick Goineau, directeur général de la Corporation du Parc d'Affaires La Rolland, au contrat d'assurances collectives de la Ville de Sainte-Adèle.*

*ATTENDU que les sommes devant être déboursées pour ce faire seront remboursées à la Ville par ladite corporation.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte l'entente à intervenir pour ce faire, laquelle est annexée à la présente.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer celle-ci, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-369**

*ATTENDU les offres de publicité transmises à la Ville de Sainte-Adèle, d'une part par l'Association Touristique des Laurentides, et d'autre part par le Journal des Pays d'En-Haut.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise une dépense de 930\$, plus taxes, pour permettre la publicité de la Ville de Sainte-Adèle dans un carnet forfaits hiver 2001-2002 qui sera publié par l'Association Touristique des Laurentides.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil autorise également une dépense de 350\$, plus taxes, pour la publication d'une publicité de la Ville dans le cahier des ressources communautaires qui sera publié prochainement par le Journal des Pays d'En-Haut.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-370**

*ATTENDU le rapport de M. Denis Leclerc, directeur général, daté du 9 août 2001, relativement au renouvellement du contrat de service pour le système de messagerie vocale au 1425, rue Claude-Grégoire, et du contrat de service d'entretien du système téléphonique situé à l'hôtel de ville, avec la compagnie Élitel Inc.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil renouvelle les contrats susdits tel qu'il appert ci-après :*

- |                        |                        |                                     |
|------------------------|------------------------|-------------------------------------|
| - messagerie vocale    | 810.93\$ taxes incl.   | du 10 août 2001 au<br>9 juin 2002   |
| - système téléphonique | 2 469.58\$ taxes incl. | du 20 juin 2001 au<br>19 juin 2002. |

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-371**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate la firme Gilles Taché & Associés Inc. pour la rédaction de plans et devis, la production d'estimation des coûts de réalisation du projet de disposition des neiges usées et la surveillance desdits travaux*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-372**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil mandate la firme Gilles Taché & Associés Inc. pour la préparation de plans et devis pour permettre la réalisation de travaux de correction et d'agrandissement de l'installation septique communautaire dans le secteur de la rue de Ronchamp, ainsi que la production de documents requis et la signature de ceux-ci afin de présenter toute demande requise pour l'obtention d'un certificat d'autorisation pour ce faire du Ministère de l'Environnement.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-373**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil confirme auprès du ministère des Affaires municipales et de la Métropole l'engagement de la Ville de Sainte-Adèle à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue en regard du projet de réfection de l'égout pluvial sur le chemin Notre-Dame à partir de la rue Bélec et confirme également qu'il autorise la présentation dudit projet aux autorités concernées.*

*QUE M. Alain Bérubé, directeur des services techniques soit mandaté pour signer tous formulaires requis pour ce faire, pour et au nom de la Ville.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-374**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil amende la résolution numéro 2001-324 afin d'inscrire après les mots « travaux susdits », les mots « et sous réserve de l'approbation des règlements d'emprunt, qui seront adoptés pour ce faire, par les personnes habiles à voter et par la ministre des Affaires municipales et de la Métropole ».*

*QUE la présente fasse partie intégrante de la résolution qu'elle amende.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-375**

*ATTENDU le rapport du greffier municipal daté du 7 août 2001 relativement à l'acquisition de la rue de la Cascatelle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise l'acquisition de la rue de la Cascatelle, à titre gratuit par la Ville de Sainte-Adèle.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE Me André Voizard soit mandaté pour rédiger l'acte requis, recevoir les signatures et enregistrer celui-ci.*

*QUE les honoraires pour ce faire soient assumés par le promoteur, M. Yvon Michel.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit acte, pour et au nom de la Ville.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-376**

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, coordonnateur au service des loisirs, daté du 31 juillet 2001, relativement à l'engagement de Mme Mari-Lou Filion, à titre d'animatrice au camp de jour.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil engage la personne précitée au poste susdit, rétroactivement au 23 juin 2001 jusqu'au 17 août 2001.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-377**

*ATTENDU la lettre de M. Jean-Guy Cadorette, directeur général de la compagnie Aquatech, Société de Gestion de l'Eau Inc., datée du 31 juillet 2001, concernant le renouvellement du contrat pour la gestion, l'exploitation et l'entretien des étangs aérés du Mont-Gabriel, échéant le 7 septembre 2001.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil renouvelle le contrat susdit pour une période d'une année aux mêmes termes et conditions que le contrat précédent, à partir du 8 septembre 2001.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville, s'il y a lieu.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-378**

*ATTENDU que le Conseil accordait, le 16 octobre 2000, par sa résolution 2000-474, le contrat de location d'un boteur pour le dépotoir à neige à Location Jean Miller Inc.*

*ATTENDU que le devis préparé pour ce faire prévoyait que le contrat pouvait être prolongé pour une période supplémentaire de deux (2) ans, et que le Conseil devait se prononcer, avant le 30 septembre 2001.*



No de résolution  
ou annulation

*ATTENDU* les dispositions de l'article I, 4-1 dudit devis.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil indique qu'il exerce l'option précitée et renouvelle le contrat susdit pour une période de deux (2) ans, soit pour les saisons hivernales 2001-2002 et 2002-2003, selon l'augmentation prévue au devis.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu et ce, conformément au devis susdit.

**RÉSOLUTION NO. 2001-379**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte la convention à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et Diromi Ltée, concernant la construction de rue et de fossés sur une partie des lots P.2A, P.2B et P.3, rang 11, Canton Abercrombie, tel qu'il appert au document joint à la présente.

*QUE* Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite convention, pour et au nom de la Ville.

**RÉSOLUTION NO. 2001-380**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil mandate la firme Dessau-Soprin Inc. pour effectuer la surveillance des travaux de la rue formée des lots P.2A, P.2B et P.3A, rang 11, Canton Abercrombie, ainsi que la production d'un rapport de conformité lorsque lesdits travaux auront été exécutés, le tout pour des honoraires professionnels d'un montant maximum de 5 062\$, taxes incluses, tel qu'il appert à l'offre de services datée du 8 août 2001.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

**RÉSOLUTION NO. 2001-381**

*ATTENDU* le rapport de M. Alain Bérubé, directeur des services techniques, daté du 18 juillet 2001 relativement aux travaux à effectuer sur la rue Barbeau.



No de résolution  
ou annotation

*ATTENDU* que ce Conseil décrètera, par une réglementation appropriée, la fermeture d'une partie de la rue susdite à l'intersection de la rue Saint-Joseph.

*ATTENDU* que les travaux requis devront être entrepris lorsque ledit règlement entrera en vigueur.

*ATTENDU* les dispositions de l'article 2 de la LOI SUR LES TRAVAUX MUNICIPAUX.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil, sous réserve de l'entrée en vigueur du règlement qui sera adopté pour ce faire, décrète les travaux ci-après indiqués et approprie une somme de 7,800\$, plus taxes, le tout tel qu'il appert au plan annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Signalisation	600.00 \$
Pavage 150 x 20	3 000.00 \$
Bordure 30 x 20	600.00 \$
Gazonnement	1 000.00 \$
Arbustes	200.00 \$
Divers	400.00 \$
Borne-fontaine	<u>2 000.00 \$</u>
	7 800.00 \$ plus taxes

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-382**

*ATTENDU* le rapport de la trésorière municipale, Mme Brigitte Forget, daté du 10 août 2001, relativement à la liaison informatique entre le garage municipal et l'hôtel de ville.

*ATTENDU* l'offre de services transmise par la compagnie Inovsoft Inc. le 31 mai 2001.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte le rapport susdit ainsi que l'offre de services de la compagnie Inovsoft Inc. pour effectuer le lien informatique au moyen de la ligne téléphonique, le tout pour une somme de 7 350\$, plus taxes, tel qu'il appert à ladite offre de services annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2001-383

*ATTENDU le rapport de M. Alain Bérubé, directeur des services techniques, daté du 13 août 2001, relativement à une proposition pour l'accès au système central de l'hôtel de ville et plus particulièrement la matrice graphique de la Ville pour le service des travaux publics.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du rapport susdit et autorise une dépense de 11 777.50\$, plus taxes, afin de payer le coût requis pour ce faire et accepte dès lors la proposition de la compagnie PG Systèmes Informatiques.*

*QUE, de plus, ce Conseil autorise l'achat de logiciels de travail de type « Autocad »*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, le tout en temps et lieu, à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans.*

### RÉSOLUTION NO. 2001-384

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la convention à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et Immeubles DanSyl Inc. concernant la construction de rue, de fossés et l'installation d'une conduite d'aqueduc sur une partie du lot 14-40, rang 9, Canton Abercrombie, tel qu'il appert au document joint à la présente.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite convention, pour et au nom de la Ville.*

### RÉSOLUTION NO. 2001-385

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate la firme Gilles Taché & Associés Inc. pour effectuer la surveillance des travaux de la rue P.14-40, rang 9, Canton Abercrombie, ainsi que la production d'un rapport de conformité lorsque lesdits travaux auront été exécutés, le tout pour des honoraires professionnels de 2 000\$, plus taxes, tel qu'il appert à l'offre de services desdits ingénieurs, datée du 20 juillet 2001.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 2001-386**

*ATTENDU le rapport de M. Raymond Allan, ingénieur au Ministère des Transports du Québec, daté du 3 août 2001, ainsi que le rapport de M. Alain Bérubé, directeur des services techniques de la Ville de Sainte-Adèle, daté du 6 août 2001, concernant le pont enjambant la Rivière-aux-Mulets sur le chemin Notre-Dame.*

*ATTENDU que ledit pont doit faire l'objet de réparations dans les plus brefs délais considérant la dégradation partielle du béton de masse de la culée ouest.*

*ATTENDU que le Ministère des Transports du Québec a inscrit à sa planification la réparation du pont susdit.*

*ATTENDU qu'il s'avère urgent de procéder aux réparations requises afin d'assurer la stabilité structurale dudit pont.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil demande officiellement au Ministère des Transports du Québec de procéder, dans les plus brefs délais, aux réparations requises afin d'assurer la sécurité du pont sur le chemin Notre-Dame.*

### **RÉSOLUTION NO. 2001-387**

*ATTENDU les recommandations effectuées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de ses réunions du 7 août et 15 août 2001.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.*

#### **Résolution C.C.U.'2001-073**

*Clinique d'électrolyse Céline Bouchard  
1332, boulevard de Sainte-Adèle  
- Affichage dans la vitrine.*

#### **Résolution C.C.U.'2001-075**

*Monsieur Généro/L'Étape Gourmande  
1400, boulevard de Sainte-Adèle  
- Affiches au mur et sur poteau.*

#### **Résolution C.C.U.'2001-077**

*Monsieur Hannes Lamothe/Auberge et Spa Beaux Rêves  
2310, boulevard de Sainte-Adèle  
- Affiche sur poteau*



No de résolution  
ou annotation

**Résolution C.C.U.'2001-078**

*Motel Rustik et Restaurant la Maison Rustik  
250/280, rue Séraphin  
- Affiche sur poteau.*

**Résolution C.C.U.'2001-079**

*Restaurant la Maison Rustik  
250/280, rue Séraphin  
- Affiche sur poteau.*

**Résolution C.C.U.'2001-084**

*Madame Jeanne D. Racine.  
3067, rue Saint-Charles  
- Rénovation.*

**Résolution C.C.U.'2001-087**

*Société Immobilière MCM/Sutton  
828, boulevard de Sainte-Adèle  
- Affiche sur poteau.*

**Résolution C.C.U.'2001-088**

*M. Louis Desjardins/Spago.  
21, rue Morin  
- Affiches sur poteau et sur mur.*

*QUE, de plus, ce Conseil refuse les demandes de P.I.I.A. suivantes :*

<i>Résolution C.C.U.'2001-074</i>	<i>1080, rue Valiquette</i>	<i>Affiche sur poteau</i>
<i>Résolution C.C.U.'2001-076</i>	<i>21, rue Morin</i>	<i>Affiches sur poteau et mur</i>
<i>Résolution C.C.U.'2001-080</i>	<i>17, rue Morin</i>	<i>Affiche sur mur</i>

*Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente pour en faire partie intégrante.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-388**

*ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-DM.*

*ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 65, rue Henri-Dunant, et dont la nature est de réduire la marge avant à 6,11 mètres au lieu de 7 mètres, tel qu'exigé par le règlement actuellement en vigueur, afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal.*

*ATTENDU la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme rédigée dans le procès-verbal du 7 août 2001.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 17 septembre 2001 sa décision concernant la demande de dérogation mineure formulée pour l'immeuble susdit.*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 2001-389**

*ATTENDU le rapport de M. Alain Bérubé, directeur des services techniques, daté du 13 août 2001, relativement à sa participation au congrès de l'Association des Ingénieurs Municipaux du Québec, qui aura lieu à Laval, du 16 au 19 septembre 2001.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le requérant susdit à assister au congrès précité.*

*QUE ses frais d'inscription au montant de 575\$, plus taxes, soient assumés par la Ville.*

*QUE les frais de déplacement, d'hébergement et autres frais connexes lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives, conformément à la réglementation en vigueur.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*

*Avant que le Conseil prenne une décision sur la demande de dérogation mineure ci-après indiquée, Monsieur le Maire demande à tous les citoyens présents dans la salle si quelqu'un s'oppose à ladite demande. Personne ne s'y oppose.*

*Dès lors, les membres du Conseil Municipal acceptent la demande de dérogation mineure formulée ci-après :*

### **RÉSOLUTION NO. 2001-390**

*ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.*

*ATTENDU la recommandation favorable transmise par le Comité Consultatif d'Urbanisme le 26 juin 2001.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la demande de dérogation mineure suivante :*

**Les Constructions Tétris Inc.**

- Réduire la marge arrière à 7,27 mètres au lieu de 8 mètres, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.

*Cette demande est localisée comme suit:*

*No. de porte: 2800, rue du Nordet.*



No de résolution  
ou annotation

*QU'une copie de la présente soit transmise à la compagnie concernée ainsi qu'au service d'urbanisme.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-391**

*ATTENDU la description des cours à être offerts par le service des loisirs pour la saison automnale 2001, préparée par ledit service.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les cours susdits, incluant l'échéancier et l'engagement des animateurs requis dans les circonstances, le tout tel qu'il appert à la description de ceux-ci annexée à la présente.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-392**

*ATTENDU la requête transmise par M. Conrad Bordeleau le 17 août 2001, relativement à l'achat d'une partie du lot 12, rang 9, Canton Abercrombie, d'une superficie approximative de 38,000 pieds carrés, contiguë au boulevard des Monts.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte de vendre au requérant susdit le lot précité pour une somme de 0.0870\$ le pied carré, plus taxes, sans garantie légale et aux risques et périls de l'acheteur.*

*QUE le requérant dépose, avec le projet de contrat à intervenir, un plan et une description technique d'un arpenteur-géomètre.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.*

*QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par l'acquéreur.*

*QUE la somme déposée au dossier, soit un montant total de 1 800\$, soit appliquée à l'achat susdit.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-393**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil mandate Monsieur le Conseiller André Sénéchal pour participer au souper offert dans le cadre du tournoi de golf de l'Association Touristique des Laurentides (ATL) qui aura lieu le 20 septembre 2001.*

*QUE le coût du billet au montant de 50\$, taxes incluses, soit assumé par la Ville.*

*QUE les frais connexes dudit mandataire lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 25\$.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-394**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 1000-2001-Z-07 (P-1), afin d'amender le règlement numéro 1000-1999-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage, tel qu'il appert audit projet joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

*QU'une assemblée de consultation soit tenue le lundi 17 septembre 2001 à 19H00, dans la salle du Conseil Municipal, située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-395**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 1000-2001-Z-08 (P-1), afin d'amender le règlement numéro 1000-1999-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage, tel qu'il appert audit projet joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

*QU'une assemblée de consultation soit tenue le lundi 17 septembre 2001 à 19H00, dans la salle du Conseil Municipal, située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-396**

*ATTENDU que le Conseil Municipal adoptait le 18 septembre 2000 la résolution 2000-428 afin d'accorder un mandat de courtage immobilier à la compagnie RE/MAX Ste-Adèle Inc. pour la vente des lots P.6A-104, P.6A et P.6B, rangs 2 et 3, Canton Morin.*

*ATTENDU que le mandat susdit se termine le 31 août 2001.*



No de résolution  
ou annotation

*ATTENDU* que ce Conseil juge opportun de renouveler ledit mandat pour la période se terminant le 30 juin 2002.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil renouvelle le mandat de la compagnie précitée pour les fins susdites et ce, jusqu'au 30 juin 2002.

*QUE* ce Conseil indique cependant que la vente éventuelle de l'immeuble précité doit comporter une clause à l'effet que ledit immeuble est vendu sans aucune garantie légale et aux risques et périls de l'acheteur.

*QUE* le greffier municipal soit autorisé à signer tous documents pour mettre à effet la présente résolution.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-397**

*ATTENDU* le rapport de Mme Martine Jérôme, coordonnatrice aux ressources humaines, daté du 20 août 2001, relativement à l'embauche d'un commis-comptable surnuméraire.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte les dispositions du rapport susdit et embauche dès lors Mme Francine Guénette à titre de commis-comptable au service de la trésorerie, sur une base surnuméraire et selon les besoins dudit service, le tout selon les dispositions de la convention collective de travail pertinente.

\*\*\*\*\*

Le Conseil prend acte des rapports et des procès-verbaux suivants :

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A :

- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 190,638.48\$ pour la période du 14 au 20 juillet 2001 - Certificat de disponibilité de crédit no. 01.07.20.042.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 149,229.22\$ pour la période du 21 au 27 juillet 2001 - Certificat de disponibilité de crédit no. 01.07.27.043.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 129,547.58\$ pour la période du 28 juillet au 3 août 2001 - Certificat de disponibilité de crédit no. 01.08.03.044.*



No de résolution  
ou annotation

- Engagements au montant de 183,799.69\$ pour la période du 14 juin au 12 juillet 2001.

Liste des comptes à payer au montant de 268 152.04\$.

Rapports :

- Cour municipale – mai, juin et juillet 2001.
- Prévention des incendies – mai et juin 2001.

Procès-verbal de la M.R.C. des Pays d'En-Haut – réunion du 5 juin 2001.

Procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme – réunion du 26 juin 2001.

Engagements au montant de 151,704.60\$ pour la période du 13 juillet au 15 août 2001.

Projection des résultats au 11 août 2001.

\*\*\*\*\*

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.

Ladite période débute à 20H55 et se termine à 21H05.

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2001-398**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE la séance soit levée à 21H05.**

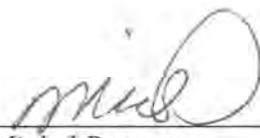
  
M. Pierre Grignon, Maire

  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait signifier, les 7 et 8 septembre 2001, l'avis de convocation de la séance spéciale du 10 septembre 2001, devant être tenue à 20H00, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

  
\_\_\_\_\_  
Michel Rousseau,  
Greffier

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 10 septembre 2001 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon*

*Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*Monsieur le Conseiller Gabriel D. Latour était absent pour toute la durée de la séance.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2001-399**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil confirme auprès du ministère des Affaires municipales et de la Métropole l'engagement de la Ville de Sainte-Adèle à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue en regard du projet de construction d'une caserne pour le service de prévention des incendies de la Ville de Sainte-Adèle et confirme également qu'il autorise la présentation dudit projet aux autorités concernées.*

*QUE le directeur général, M. Denis Leclerc, soit mandaté pour signer tous formulaires requis pour ce faire, pour et au nom de la Ville.*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 2001-400**

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, coordonnateur au service des loisirs, daté du 20 août 2001, ainsi que le rapport de M. Denis Leclerc, directeur général, daté du 4 septembre 2001, relativement aux travaux à effectuer sur le pont du Parc des Chutes.*

*ATTENDU les dispositions de l'article 2 de la LOI SUR LES TRAVAUX MUNICIPAUX.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil décrète des travaux de remplacement du tablier et des garde-corps existants sur le pont du Parc des Chutes.*

*QU'une somme de 9 949.67\$, taxes incluses, soit appropriée pour ce faire.*

*QUE ce Conseil accepte dès lors la soumission transmise pour le projet susdit par la compagnie Les Consultants Inter-Rives en date du mois d'août 2001 au montant susdit.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### **RÉSOLUTION NO. 2001-401**

*ATTENDU le rapport de M. Alain Bérubé, directeur des services techniques, daté du 30 juillet 2001, relativement au déplacement de la ligne 69 KV et concernant une servitude à céder à Hydro-Québec.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte que la Ville de Sainte-Adèle cède gratuitement à Hydro-Québec une servitude de 8 mètres de largeur parallèlement sur les terrains dont elle est propriétaire en bordure de l'emprise de l'autoroute, situés entre la berge de la Rivière-du-Nord (terrains voisins de la rue de la Vallée-du-Golf) et le chemin Notre-Dame dans le secteur de la Rivière-aux-Mulets, le tout tel qu'il appert au plan joint à la présente pour en faire partie intégrante, sous réserve que lesdits travaux de déplacement de la ligne susdite soient effectués sans frais pour la Ville.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite servitude, pour et au nom de la Ville.*

*QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par Hydro-Québec.*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

*Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil lors de la période de questions.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2001-402**

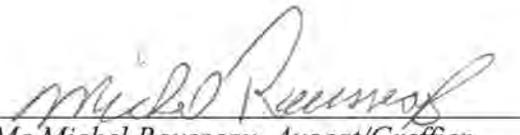
***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

***QUE la séance soit levée à 20H08.***

  
\_\_\_\_\_  
M. Pierre Grignon, Maire

  
\_\_\_\_\_  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le lundi 17 septembre 2001 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon*

*Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Pierre-Antoine Guinard et Jean-Paul Cardinal, et Gabriel D. Latour.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*Monsieur le Conseiller Réjean Charbonneau était absent pour toute la durée de la séance.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

*Dès l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande quelques minutes de recueillement suite aux événements tragiques qui sont survenus le 11 septembre 2001 à New-York et à Washington.*

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-403**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 septembre 2001, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve d'ajouter les sujets suivants à la rubrique « résolutions » :*

*F 31) Amendement de la résolution numéro 2001-400.*

*F 32) Mandat à Pierre Landry Urbaniste Inc.*

*F 33) Ministère des Transports du Québec - Accès à l'autoroute des Laurentides près du Mont-Gabriel.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-404**

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 août 2001 et de la séance spéciale du 10 septembre 2001 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 août 2001 et de la séance spéciale du 10 septembre 2001, tels que présentés et copies remises à chaque membre du Conseil.*

**AVIS DE MOTION NO. 37-2001**

*Le Conseiller Municipal Jean-Paul Cardinal donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'amender le règlement numéro 965-1999 pour interdire le stationnement du côté ouest de la rue Gagné entre les rues Valiquette et Mirabelle.*

**AVIS DE MOTION NO. 38-2001**

*Le Conseiller Municipal Carole Beauchamp donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'amender le règlement numéro 1000-1999-Z aux fins de changer la réglementation de zonage, portant le numéro 1000-2001-Z-07, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

**AVIS DE MOTION NO. 39-2001**

*Le Conseiller Municipal André Sénéchal donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'amender le règlement numéro 1000-1999-Z aux fins de changer la réglementation de zonage, portant le numéro 1000-2001-Z-08, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

**RÈGLEMENT NO. 944C-2001**  
**RÉSOLUTION NO. 2001-405**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 944C-2001, amendant le règlement numéro 944-1998 concernant les nuisances sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1007-2001**  
**RÉSOLUTION NO. 2001-406**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE le règlement numéro 1007-2001, décrétant des arrêts obligatoires sur tout le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1008-2001**  
**RÉSOLUTION NO. 2001-407**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1008-2001, afin de nommer « rue des Rossignols » la voie de circulation portant le numéro P.14-40, rang 9, Canton Abercrombie, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1009-2001**  
**RÉSOLUTION NO. 2001-408**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1008-2001, décrétant la fermeture d'une partie de la rue Barbeau, à l'intersection de la rue Saint-Joseph, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÉSOLUTION NO. 2001-409**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil adopte le second projet de règlement numéro 1000-2001-Z-07 (P-2) afin d'amender le règlement numéro 1000-1999-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage, tel qu'il appert audit projet joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

**RÉSOLUTION NO. 2001-410**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annulation

*QUE ce Conseil adopte le second projet de règlement numéro 1000-2001-Z-08 (P-2) afin d'amender le règlement numéro 1000-1999-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage, tel qu'il appert audit projet joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-411**

*ATTENDU les recommandations formulées par le Comité de circulation et de sécurité routière lors de sa réunion du 29 août 2001.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les recommandations indiquées ci-après :*

- 29-08-019 installation d'un panneau de signalisation « Attention à nos enfants » - rue des Vers-Luisants;
- 29-08-022 installation d'un panneau de vitesse de 50 km/hre sur le chemin du Lac Pilon;
- 29-08-023 installation d'un panneau de vitesse « contrôlée par radar » – intersection chemin du Mont-Sauvage et rue Séraphin, direction sud.
- 29-08-025 indiquer 50 km/hre sur les panneaux de signalisation – chemin du Moulin;
- 29-08-027 rapprocher la ligne d'arrêt à l'intersection des rues Lessard et Morin et pour les autres arrêts sur le territoire de la Ville;
- 29-08-028 rapprocher les lignes d'arrêt aux intersections Lesage/Beauchamp et Ouimet/Morin.

*QUE ce Conseil accepte également les recommandations dudit comité à l'effet de refuser les demandes suivantes :*

- 29-08-020 installation d'un dos d'âne – rue des Ancêtres;
- 29-08-023 addition d'arrêts obligatoires – rue Séraphin;

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-412**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil demande à Hydro-Québec de procéder à l'installation de lampadaires aux endroits suivants :*

Chemin du Lac-à-l'Ours Nord Sur le poteau no. LOA9SP

Boulevard de Sainte-Adèle, côté ouest du pont de la Rivière-aux-Mulets Sur (2) poteaux (Hydro-Québec)

*QUE les lampadaires actuellement installés sur le pont soient démontés et éliminés complètement.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### **RÉSOLUTION NO. 2001-413**

*ATTENDU les dispositions de l'article 109 du projet de Loi no. 29 modifiant l'article 5 de la Loi sur la Fiscalité Municipale pour attribuer aux municipalités régionales de comtés, à caractère rural, une compétence en matière d'évaluation municipale pour toutes les municipalités locales faisant partie de son territoire et ce, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002 pour ce qui est du territoire de la Ville de Sainte-Adèle.*

*ATTENDU les dispositions des articles 678.0.1 et suivants du Code Municipal.*

*ATTENDU qu'en vertu des pouvoirs attribués à la M.R.C. des Pays d'En-Haut, celle-ci peut déclarer sa compétence à l'égard de l'évaluation municipale.*

*ATTENDU que ce Conseil juge opportun de présenter une requête au Conseil des Maires de la M.R.C. des Pays d'En-Haut pour que celui-ci adopte une résolution pour déclarer la compétence de ladite M.R.C. à l'égard du sujet susdit.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil demande officiellement au Conseil des Maires de la M.R.C. des Pays d'En-Haut d'adopter la résolution requise pour que ledit organisme déclare immédiatement sa compétence en matière d'évaluation municipale pour tout le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.*

\*\*\*\*\*

*Avant l'adoption du projet de résolution ci-après indiqué, Madame le Conseiller Carole Beauchamp déclare son intérêt et indique qu'elle ne participera pas au vote ni aux délibérations du Conseil relativement à l'adoption dudit projet. De plus, celle-ci s'est retirée de la salle de réunion du Conseil Municipal lors de la discussion sur ledit sujet en comité plénier.*

### **RÉSOLUTION NO. 2001-414**

*ATTENDU les recommandations effectuées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de sa réunion du 4 septembre 2001.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.*



No de résolution  
ou annotation

**Résolution C.C.U. '2001-092**

Mme Carole Beauchamp, Notaire  
1080, boulevard de Sainte-Adèle  
- **Affichage dans la vitrine.**

**Résolution C.C.U. '2001-093**

Les Ambulances Michel Crevier Inc.  
1375, rue Saint-Joseph  
- **Rénovation extérieure.**

**Résolution C.C.U. '2001-094**

Corporation du Parc d'Affaires La Rolland  
2745, rue Rolland  
- **Rénovation de la façade du bâtiment.**

**Résolution C.C.U. '2001-095**

2641-1090 Québec Inc.  
905, boulevard de Sainte-Adèle  
- **Projet de construction commercial – Phase I.**

Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.

**RÉSOLUTION NO. 2001-415**

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-DM.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 955, boulevard de Sainte-Adèle, et dont la nature est de réduire la marge latérale gauche à 0,93 mètre au lieu de 1,25 mètre, et réduire la marge arrière à 4,13 mètres au lieu de 5 mètres, tel qu'exigé par le règlement actuellement en vigueur, afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal.

ATTENDU la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme rédigée dans le procès-verbal du 4 septembre 2001.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 19 novembre 2001 sa décision concernant la demande de dérogation mineure formulée pour l'immeuble susdit.

**RÉSOLUTION NO. 2001-416**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce Conseil accepte les dispositions du document intitulé « transaction, quittance et garantie d'indemnisation » à intervenir avec la compagnie La Garantie, Compagnie d'Assurance de l'Amérique du Nord, dans le dossier Ville de Sainte-Adèle – c. – Pavages T.C.L. Inc.



No de résolution  
ou annotation

*QUE la trésorière municipale soit autorisée à signer ledit document pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à verser à La Garantie, Compagnie d'Assurance de l'Amérique du Nord une somme de 238,575.19\$ en règlement complet et final dudit dossier, hormis les réclamations.*

*QUE ledit service soit dès lors requis d'émettre le chèque pour ce faire, payable à Borden Ladner Gervais, en fidéicommiss, en y indiquant « solde contractuel final » sur la face dudit chèque.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-417**

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, coordonnateur au service des loisirs, daté du 6 septembre 2001, relativement à l'achat d'une scène mobile de spectacle de la compagnie Les Quais Laurentiens, conjointement avec la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle, le Journal des Pays d'En-Haut et la Ville de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise l'achat en commun d'une scène mobile de spectacle de la compagnie Les Quais Laurentiens et approprie pour ce faire une somme maximale de 1 800\$, plus taxes, sous réserve cependant que la négation de responsabilité de ladite compagnie, inscrite au 5<sup>ème</sup> paragraphe du contrat daté du 12 septembre 2001, lequel est annexé à la présente pour en faire partie intégrante, soit rayée dudit document.*

*QUE le coordonnateur au service des loisirs soit autorisé à signer tous documents pour mettre à effet la présente résolution.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-418**

*ATTENDU le rapport de M. Yannik Lemay, agent de développement au service des loisirs, daté du 20 août 2001, concernant le programme de signalisation dédiée aux pistes cyclables hors-route, élaboré par le ministère des Transports du Québec et Tourisme Québec.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le paiement du coût de la signalisation requise pour diriger les usagers du Parc Linéaire le P'tit Train du Nord jusqu'à la gare de Sainte-Adèle, laquelle sera installée à partir de la sortie no. 67 de l'autoroute des Laurentides.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE le coût pour ce faire au montant maximum de 297\$ par année, plus taxes, soit assumé par la Ville pour une période de 5 ans.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, toute entente à intervenir pour ce faire avec les autorités concernées.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-419**

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, coordonnateur au service des loisirs, daté du 9 juillet 2001, relativement à un mandat à M. Yannik Lemay, agent de développement au service des loisirs, pour agir à titre de délégué de la Ville de Sainte-Adèle auprès du regroupement Ski de Fond Laurentides (RSFL).*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate M. Yannik Lemay pour les fins susdites auprès de l'organisme précité et autorise dès lors celui-ci à participer aux réunions requises dans les circonstances.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-420**

*ATTENDU le rapport de M. Yannik Lemay, agent de développement au service des loisirs, daté du 29 août 2001, relativement à l'appropriation d'une somme requise pour la tenue du brunch des bénévoles qui aura lieu dimanche le 25 novembre 2001 au Club de Golf la Vallée de Sainte-Adèle*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise l'organisation de l'événement susdit et approprie pour ce faire une somme maximale de 2 800\$, taxes et service inclus.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-421**

*ATTENDU le rapport de M. Yannik Lemay, agent de développement au service des loisirs, daté du 30 août 2001, relativement à l'acquisition d'un système de sonorisation mobile pour les différents événements organisés par le service des loisirs.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie SE Concept Inc. pour l'achat du système susdit au prix total de 3 886.69\$, taxes incluses, tel qu'il appert ci-après :*

<i>2 housses de protection pour haut-parleurs</i>	<i>179\$</i>
<i>2 haut-parleurs actifs Eon 156-2 amplifiés de 400 watts chacun (garantie 5 ans)</i>	<i>2 100\$ la paire</i>
<i>2 trépieds pour haut-parleurs avec sac de transport (nylon)</i>	<i>139\$ la paire</i>
<i>1 micro sans fil audio technica</i>	<i>409\$</i>
<i>1 console Berhinger (4 entrées micro + 4 entrées stéréo)</i>	<i>335\$</i>
<i>2 fils 25 pieds XLR</i>	<i>30\$</i>
<i>1 lecteur de disque compact Pionner PD-103</i>	<i>187\$</i>

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-422**

*ATTENDU le rapport du greffier municipal, daté du 6 septembre 2001, relativement à une cotisation spéciale du Barreau du Québec à être payée avant le 1<sup>er</sup> octobre 2001.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter le coût de la cotisation spéciale du Barreau du Québec au montant de 230.05\$, taxes incluses.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-423**

*ATTENDU le projet d'entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux entre la Commission de la Santé et de la Sécurité du Travail et la Ville, joint à la présente comme annexe I.*

*ATTENDU le projet d'entente entre l'Union des Municipalités du Québec et la Ville concernant l'octroi d'un contrat relatif à la mise en application de l'entente visée au paragraphe précédent, joint à la présente comme annexe II.*

*ATTENDU le projet de contrat de gestion entre l'Union des Municipalités du Québec et un gestionnaire, devant être accordé par l'Union des Municipalités du Québec, au nom de la Ville, aux termes de l'entente visée au paragraphe précédent, joint à la présente comme annexe III.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE les annexes I, II et III de la présente en fassent partie intégrante.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE la Ville concourt dans les termes des ententes et du contrat mentionnés au préambule de la présente résolution, joints à la présente comme annexes I, II et III.*

*QUE ce Conseil autorise Monsieur le Maire et le greffier municipal à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux, joint à la présente comme annexe I, ainsi que l'entente entre l'Union des Municipalités du Québec et la Ville, joint à la présente comme annexe II.*

*QUE ce Conseil opte pour le programme de services complets prévu au contrat joint à la présente en annexe III.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-424**

*ATTENDU les rapports du greffier municipal, datés du 6 et 13 septembre 2001, relativement à une entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la Régie Intermunicipale de police de la Rivière-du-Nord concernant la gestion des constats et la perception des amendes, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2001.*

*ATTENDU les dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les Cités et Villes.*

*ATTENDU les dispositions de la résolution numéro 1123-0801 adoptée par le Conseil de la Régie le 16 août 2001.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du projet d'entente à intervenir pour ce faire lequel est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-425**

*ATTENDU les requêtes transmises les 29 et 31 août 2001 par Opération Nez Rouge Inc. concernant d'une part une demande d'aide financière pour l'Opération Nez Rouge qui se déroulera sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle du 31 décembre 2001 au 1<sup>er</sup> janvier 2002, et d'autre part le prêt d'un local pour la centrale de coordination Opération Nez Rouge de la mi-novembre 2001 à la mi-janvier 2002.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil accorde une aide financière au montant de 960\$ à l'organisme susdit pour les fins précitées.*

*QUE ce Conseil avise la Fondation du Musée Zénon Alary, qui prendra possession dans quelques semaines du bâtiment situé au 1425, rue Claude-Grégoire lorsque le contrat de cession sera signé par les parties, qu'il autorise Opération Nez Rouge Inc. à utiliser les mêmes locaux que ceux mis à leur disposition lors de leur dernière campagne de l'année 2000 et ce, pour les dates précitées.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-426**

*ATTENDU la requête transmise le 15 août 2001 par Mme Micheline Richer, présidente de la Société d'Horticulture et d'Écologie Tournenvert, concernant une demande d'aide financière pour faciliter le déroulement des activités dudit organisme.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accorde à l'organisme précité une aide financière au montant de 1,000\$ pour l'année 2001 pour les fins susdites.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-427**

*ATTENDU l'offre de publicité du Journal des Pays d'En-Haut à être publiée pour le prochain Festival des Couleurs.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter une somme de 350\$, plus taxes, pour la parution d'une publicité de la Ville dans le cahier « Festival des Couleurs » qui sera distribué par le Journal des Pays d'En-Haut.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-428**

*ATTENDU les dispositions de la résolution numéro 2001-266 adoptée par le Conseil Municipal le 22 mai 2001 relativement à la cession à la Fondation Zénon Alary de l'immeuble situé au 1425, rue Claude-Grégoire.*



No de résolution  
ou annotation

*ATTENDU le projet à intervenir pour ce faire, lequel est annexé à la présente.*

*ATTENDU les dispositions de l'article 28 de la Loi sur les Cités et Villes.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du projet de contrat à intervenir pour la cession susdite avec l'organisme précité pour une somme nominale de 1\$ et autres et valables considérations, le tout au bénéfice de la communauté adéloise et sous réserve que ledit organisme procède à l'amendement de sa charte afin de pouvoir acquérir ledit immeuble.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat de cession, pour et au nom de la Ville, lorsque l'acheteur aura obtenu les pouvoirs susdits.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-429**

*ATTENDU les dispositions du document intitulé « Projet – Bassin d'entraînement d'eau vive canot-kayak » annexé à la présente pour en faire partie intégrante.*

*ATTENDU que ce Conseil juge opportun d'autoriser la présentation dudit projet aux autorités concernées afin de recevoir l'aval, entre autres du Ministère de l'Environnement du Québec.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la description du projet susdit et autorise M. Yannik Lemay, agent de développement au service des loisirs, à signer tout document pour mettre à effet la présente résolution, incluant toute demande d'autorisation pour ce faire auprès des organismes concernés, incluant le Ministère de l'Environnement du Québec.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-430**

*ATTENDU le document intitulé « offre de financement » adressé à la Corporation du Parc d'Affaires La Rolland par la Caisse populaire Desjardins des Pays-d'En-Haut, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte l'offre de financement susdite et autorise Monsieur le Maire et le greffier municipal à signer ledit document, pour et au nom de la Ville.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-431**

*ATTENDU les dispositions de la résolution numéro 2001-249, adoptée le 22 mai 2001, par laquelle le Conseil Municipal acceptait la soumission de la compagnie PG Élections Inc. pour la confection de la liste électorale et la compilation électronique des résultats pour l'élection du 4 novembre 2001.*

*ATTENDU le projet de contrat à intervenir pour ce faire annexé à la présente pour en faire partie intégrante.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du contrat à intervenir pour ce faire et autorise le greffier municipal à signer ledit document, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu, et selon l'échéancier de paiements à intervenir entre les parties.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-432**

*ATTENDU les dispositions de l'article 422 et suivants de la Loi sur les Cités et Villes relativement à l'acquisition de rues et ruelles par prescription décennale.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil approuve les descriptions techniques des rues et parties de rues que le Conseil désire acquérir en vertu des pouvoirs susdits, rédigées par « Le Groupe des Laurentides Inc. », lesquelles sont annexées à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE le greffier municipal soit dès lors requis de procéder selon les dispositions habilitantes de ladite Loi, incluant les publications dans un quotidien de deux avis pour ce faire ainsi que dans la Gazette Officielle du Québec.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-433**

*ATTENDU la facture transmise par la compagnie Isotech Instrumentation concernant la réparation du camion pompe 211 du service de prévention des incendies.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter la facture susdite au montant de 7 154.53\$, taxes incluses, le tout tel qu'il appert au bon de commande numéro 7853 daté du 1<sup>er</sup> août 2001.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-434**

*ATTENDU le rapport de Mme Martine Jérôme, coordonnatrice aux ressources humaines, daté du 10 septembre 2001, concernant l'engagement de Mme Jeannine Millette Charbonneau, à titre de secrétaire surnuméraire, les 23 et 24 août 2001.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil entérine l'engagement de Mme Jeannine Millette Charbonneau pour la période susdite.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-435**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QU'une demande soit présentée à la Banque Nationale du Canada, succursale de Sainte-Adèle, de bien vouloir prêter temporairement à la Ville de Sainte-Adèle, 90% du montant autorisé en vertu du règlement ci-après mentionné :*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1003-2001 :**

*Règlement autorisant le Conseil Municipal à emprunter une somme de 38,500\$ pour les travaux de pose de béton bitumineux et autres travaux connexes sur la rue du Nomade.*

*Montant autorisé : 38 500\$.*

*Le tout à un taux n'excédant pas le taux maximum autorisé par la Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977 CD-7), tel prêt étant remboursable à même le produit de la vente des obligations ou des billets à terme à être émis en vertu dudit règlement.*

*QUE Monsieur le Maire et la trésorière municipale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les billets à ordre y relatifs.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-436**

*ATTENDU la requête signifiée à la Ville de Sainte-Adèle le 13 septembre 2001 par l'Association des Propriétaires Résidentiels Place du Refuge pour réclamer une somme de 1 128.05\$ pour le déneigement des rues privées Place du Refuge et Sentier de la Tanière au cours de l'hiver 2000-2001.*



No de résolution  
ou annulation

*ATTENDU que ces rues ne sont pas sous la juridiction de la Ville de Sainte-Adèle et que, dès lors, celle-ci n'a pas à déneiger lesdites rues qui ne sont pas du domaine public.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil conteste la réclamation ainsi présentée et mandate le greffier municipal pour représenter la Ville devant la Cour des Petites Créances.*

*QUE les frais de déplacement et autres frais connexes dudit mandataire lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives conformément à la réglementation en vigueur.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-437**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la location d'une rétro-excavatrice pour une période de 60 mois, assortie d'une clause d'achat pour une somme nominale de 1.00\$ à la fin du bail.*

*ATTENDU que la compagnie Hewitt Équipement Limitée a été la seule à présenter une soumission pour ce faire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite relativement à la location d'une rétro-excavatrice de marque Caterpillar, modèle 430D-IT d'une valeur de 134,960\$, plus taxes.*

*QUE ce Conseil cède à ladite compagnie une rétro-excavatrice John Deere de l'année 1993, modèle 710, pour une somme de 33,000\$, plus taxes, laquelle somme devant être appropriée pour le premier mois du loyer.*

*QU'un crédit-bail pour une période de 60 mois au montant mensuel de 1,829.69\$, plus taxes, intervienne entre la Ville de Sainte-Adèle et la compagnie Les Services Financiers Caterpillar Ltée, représentant un solde de 101,960\$, plus taxes, soit la valeur dudit équipement moins la somme versée pour la cession de la rétro-excavatrice 1993 appartenant à la Ville de Sainte-Adèle, le tout assorti d'une option d'achat d'une valeur nominale de 1.00\$ à la fin de la période du crédit-bail.*

*QU'une somme de 250\$, plus taxes, soit appropriée pour acquitter les frais d'enregistrement dudit véhicule lors de la signature du crédit-bail avec la compagnie « Les Services Financiers Caterpillar Ltée ».*

*QUE M. Alain Bérubé soit autorisé à signer tous documents pour mettre à effet la présente résolution.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*

*Avant que le Conseil prenne une décision sur la demande de dérogation mineure ci-après indiquée, Monsieur le Maire demande à tous les citoyens présents dans la salle si quelqu'un s'oppose à ladite demande. Personne ne s'y oppose.*

*Dès lors, les membres du Conseil Municipal acceptent la demande de dérogation mineure formulée ci-après :*

**RÉSOLUTION NO. 2001-438**

*ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.*

*ATTENDU la recommandation favorable transmise par le Comité Consultatif d'Urbanisme le 7 août 2001.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil accepte la demande de dérogation mineure suivante :*

**Monsieur Paul Brouillette**

- Réduire la marge avant à 6,11 mètres au lieu de 7 mètres, afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal.  
Cette demande est localisée comme suit:  
No. de porte: 65, rue Henri-Dunant

*QU'une copie de la présente soit transmise à la personne concernée ainsi qu'au service d'urbanisme.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2001-439**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil amende la résolution numéro 2001-400 afin d'inscrire en lieu et place des mots « Les Consultants Inter-Rives », les mots « Constructions TNT Inc. ».*

*QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-440**

*ATTENDU le rapport de M. Denis Leclerc, directeur général, daté du 14 septembre 2001, relativement à un mandat à confier à la firme Pierre Landry Urbaniste Inc. pour la coordination du nouveau CHSLD et des Promenades Sainte-Adèle.*



No de résolution  
ou annotation

*ATTENDU l'offre de services transmise par le professionnel susdit le 20 août 2001.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate la firme Pierre Landry Urbaniste Inc. afin d'effectuer et de coordonner les travaux ayant trait à la circulation sur le futur site du CHSLD et des Promenades Sainte-Adèle, ce mandat incluant le boulevard de Sainte-Adèle, le chemin Notre-Dame et la rue Sigouin.*

*QUE la somme pour ce faire au montant de 21 525\$, plus taxes, soit assumée par le Groupe Plaza et la Corporation d'Hébergement du Québec, la Ville de Sainte-Adèle contribuant audit projet sous la forme de temps consacré par des employés de la Ville pour une somme équivalente à 3 000\$.*

*QUE le directeur général soit autorisé à signer tous documents pour mettre à effet la présente résolution.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-441**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil confirme au Ministère des Transports du Québec que la Ville de Sainte-Adèle entreprendra les démarches nécessaires pour obtenir la cession, de gré à gré et pour une somme nominale de 1.00\$, des immeubles requis pour le réaménagement et la construction d'accès à l'autoroute des Laurentides à la hauteur de l'actuelle sortie no. 64, et qu'elle cédera ceux-ci audit ministère pour la valeur susdite, sous réserve cependant que la Ville n'ait aucune expropriation à entreprendre pour ce faire et qu'elle ait une confirmation écrite à l'effet que le ministère entreprendra les démarches pour effectuer les travaux susdits et qu'il consente à assumer les coûts d'acquisition par la Ville de Sainte-Adèle desdits immeubles ainsi que les coûts de cession audit ministère.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil prend acte des rapports et des procès-verbaux suivants :*

*Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A :*

- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 289,176.22\$ pour la période du 11 au 17 août 2001 - Certificat de disponibilité de crédit no. 01.08.17.046.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 139,020.33\$ pour la période du 25 au 31 août 2001 - Certificat de disponibilité de crédit no. 01.08.31.048.*



No de résolution  
ou annotation

- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 69,394.28\$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 7 septembre 2001 - Certificat de disponibilité de crédit no. 01.09.07.049.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 117,555.20\$ pour la période du 8 au 14 septembre 2001 - Certificat de disponibilité de crédit no. 01.09.14.057.*

*Rapports :*

- *Prévention des incendies : juillet et août 2001.*
- *Urbanisme : juillet 2001.*
- *Police : statistiques janvier à juillet 2001*

*Procès-verbaux de la M.R.C. des Pays d'En-Haut – réunions du 3 juillet, 24 juillet et 7 août 2001.*

*Rapport des activités en vertu de la Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités.*

*Procès-verbaux du Comité Consultatif d'Urbanisme – réunions du 7 et 15 août 2001.*

*Engagements au montant de 146,239.82\$ pour la période du 16 août au 13 septembre 2001.*

\*\*\*\*\*

*Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.*

*Ladite période débute à 20H58 et se termine à 21H20.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2001-442**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

***QUE la séance soit levée à 21H22.***

  
 \_\_\_\_\_  
 M. Jean-Paul Cardinal, Maire

  
 \_\_\_\_\_  
 Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait signifier, le 28 septembre 2001, l'avis de convocation de la séance spéciale du 1<sup>er</sup> octobre 2001, devant être tenue à 20H00, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.

  
Michel Rousseau,  
Greffier

Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 1<sup>er</sup> octobre 2001 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Pierre Grignon

Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Gabriel D. Latour, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:

\*\*\*\*\*

Le sujet suivant est retiré de l'ordre du jour :

- Amendement de l'entente avec le Directeur Général des Élections.

\*\*\*\*\*

Tous les membres du Conseil Municipal étant présents, ceux-ci acceptent d'ajouter les sujets suivants à l'ordre du jour :

- Dépôt de la liste des comptes à payer au montant de 279,684.26\$.
- Acceptation de la soumission – aménagement d'un terrain de soccer.
- Paiement de facture – réparation de lampadaires,
- Engagement de 2 pompiers volontaires.
- Acceptation des soumissions – entretien et surveillance des patinoires.

\*\*\*\*\*

**RÈGLEMENT NO. 1000-2001-Z-07**  
**RÉSOLUTION NO. 2001-443**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le règlement numéro 1000-2001-Z-07, amendant le règlement numéro 1000-1999-Z concernant la réglementation de zonage, soit adopté par ce Conseil.

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**



No de résolution  
ou annotation

**RÈGLEMENT NO. 1000-2001-Z-08**  
**RÉSOLUTION NO. 2001-444**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1000-2001-Z-08, amendant le règlement numéro 1000-1999-Z concernant la réglementation de zonage, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÉSOLUTION NO. 2001-445**

*ATTENDU la séance d'information tenue à Saint-Sauveur le 18 juin 2001, présentée par M. Jacques Beaupré de la Sûreté du Québec aux maires de la M.R.C. des Pays d'En-Haut et portant sur les services offerts par la Sûreté du Québec ainsi que sur les coûts inhérents à ses opérations.*

*ATTENDU l'adoption par le Conseil Municipal de la résolution 2001-335, confirmant un mandat à la firme Raymond Chabot Grant Thornton, afin d'obtenir de cette dernière tous les enjeux relatifs au maintien ou à l'abolition du corps de police de Sainte-Adèle, le tout selon leur offre de services datée du 11 juillet 2001, partie 2.1.*

*ATTENDU la lettre du Ministre Serge Ménard adressée à M. Pierre Grignon, Maire de la Ville de Sainte-Adèle, datée du 15 août dernier, et demandant aux municipalités de faire connaître au Ministre de la Sécurité Publique leurs intentions quant à l'avenir de leur corps de police (soit municipal ou Sûreté du Québec).*

*ATTENDU la rencontre tenue le 11 septembre 2001 à Sainte-Adèle avec M. Jacques Beaupré de la Sûreté du Québec portant sur les services offerts par la Sûreté du Québec ainsi que sur les coûts inhérents à ses opérations.*

*ATTENDU que plusieurs questions portant entre autres sur la qualité des services et sur le fonctionnement des cours municipales dans le cadre du re-découpage de la carte policière au Québec sont restées sans réponse.*

*ATTENDU que le Ministère de la Sécurité Publique ou ses représentants n'ont pu confirmer au Conseil Municipal de façon certaine à qui reviendraient les argents perçus suite à l'émission de constats sur les routes numérotées.*

*ATTENDU que les résultats de l'étude demandée à la firme Raymond Chabot Grant Thornton ne pourront être soumis au Conseil Municipal que dans quelques semaines.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil demande au Ministre de la Justice de statuer sur les cours municipales au Québec et, plus particulièrement sur la juridiction de celles-ci en regard des infractions commises sur les routes numérotées et des dossiers relevant du Code Criminel et ce, pour toutes les municipalités desservies par la Sûreté du Québec.*



No de résolution  
ou annotation

*QU'une demande soit faite au Ministre de la Sécurité Publique afin que ce dernier confirme à la Ville de Sainte-Adèle à qui reviendraient les argents perçus suite à l'émission de constats sur les routes numérotées.*

*QUE dans l'attente des réponses demandées aux questions susmentionnées aux différents ministères, et dans l'attente également du rapport de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, ce Conseil estime opportun de garder le statu quo concernant l'avenir de son corps de police et qu'un délai supplémentaire soit et est demandé par la présente au Ministre de la Sécurité Publique, M. Serge Ménard, en réponse à sa lettre du 15 août dernier.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-446**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de l'entente intermunicipale à intervenir entre la Municipalité de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et la Ville de Sainte-Adèle, concernant le déneigement du chemin des Hauteurs et de la rue Raymond, pour l'hiver 2001/2002.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à payer la somme prévue pour ce faire au montant de 11,000\$, selon les dispositions de ladite entente, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-447**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter la facture numéro 25210997 au montant de 5,636.23\$, taxes incluses, transmise par Les Publications Laurentiennes, pour le montage et l'impression du bulletin municipal « La Croisée ».*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-448**

*ATTENDU que la firme Gilles Taché & Associés Inc. a présenté le projet ci-après au Conseil Municipal de la Ville de Sainte-Adèle dans le cadre du programme « Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000 ».*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil autorise la firme Gilles Taché & Associés Inc. à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du sous-volet 2.1 du programme « Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000 » pour des travaux de réfection et d'amélioration du chemin du Moulin, de la rue Rolland, du chemin du Lac Renaud et du chemin des Hauteurs.*

*QUE ce Conseil confirme auprès du ministère des Affaires municipales et de la Métropole l'engagement de la Ville de Sainte-Adèle à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue en regard du projet.*

*QUE M. Alain Bérubé, directeur des services techniques, soit mandaté pour signer tous formulaires requis pour ce faire, pour et au nom de la Ville.*

*QUE la présente soit rétroactive au 28 septembre 2001.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-449**

*ATTENDU les soumissions transmises à la Ville de Sainte-Adèle pour la vente d'un équipement municipal, soit une sableuse pour camion 10 roues.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte l'offre de la compagnie Excavation Serge Robert Inc. au montant de 1 200\$, taxes incluses, pour la cession de l'équipement précité.*

*QUE M. Alain Bérubé, directeur des services techniques, soit autorisé à signer tous documents pour mettre à effet la présente résolution.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-450**

*ATTENDU le rapport de M. Alain Bérubé, directeur des services techniques, daté du 24 septembre 2001, relativement à l'achat de pneus pour certains véhicules dudit service, tel qu'il appert à l'annexe « A ».*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise l'achat de pneus pour les véhicules indiqués audit rapport chez Compte National Michelin, au montant de 11,132.60\$, plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 2001-451**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la fourniture de services bancaires pour la Ville de Sainte-Adèle, pour une période de trois (3) ans, débutant le 15 octobre 2001 et se terminant le 14 octobre 2004.*

*ATTENDU que deux (2) institutions bancaires ont présenté des soumissions pour ce faire.*

*ATTENDU que la soumission de la Caisse Populaire des Pays-d'En-Haut s'est avérée la plus avantageuse pour la Ville, tel qu'il appert au rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière municipale, daté du 28 septembre 2001.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte l'offre de services bancaires présentée par la Caisse Populaire des Pays d'En-Haut pour les fins susdites et pour la période précitée.*

*QUE la trésorière municipale soit autorisée à signer tous documents pour mettre à effet la présente résolution, incluant la fermeture du dossier à la Banque Nationale et l'ouverture du dossier à la Caisse Populaire des Pays-d'En-Haut.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### **RÉSOLUTION NO. 2001-452**

*ATTENDU qu'une composante importante de l'activité économique de Sainte-Adèle est le tourisme et la villégiature.*

*ATTENDU que le Conseil a confié des mandats à ses employés d'entretenir les aménagements paysagers pour lesquels le Conseil investit chaque année des sommes importantes.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil félicite les employés chargés de l'entretien des massifs floraux de la municipalité et apprécie leur collaboration à la réalisation d'une des missions de la municipalité, à savoir le service aux citoyens et aux villégiateurs.*

\*\*\*\*\*

*Dépôt de la liste des comptes à payer au montant de 279,684.26\$ pour les mois d'août et septembre 2001.*

\*\*\*\*\*

*Monsieur le Conseiller Jean-Paul Cardinal, appuyé de Monsieur le Conseiller Gabriel D. Latour, présente le projet de résolution ci-après pour adoption.*



No de résolution  
ou annotation

*Madame le Conseiller Carole Beauchamp demande le vote.*

**POUR :** Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Gabriel D. Latour, Pierre-Antoine Guinard et Jean-Paul Cardinal.

**CONTRE :** Madame et Monsieur les Conseillers Carole Beauchamp et Réjean Charbonneau.

*Monsieur le Maire ne vote pas sur ledit projet.*

*Dès lors, le projet de résolution est adopté à la majorité.*

### **RÉSOLUTION NO. 2001-453**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour l'aménagement d'un terrain de soccer en bordure de la rue Lépine.*

*ATTENDU que la compagnie Les Excavations André Dubé & Fils Inc. a présenté la plus basse soumission pour ce faire.*

*ATTENDU que ce Conseil désire n'accorder qu'une partie du contrat en retranchant les articles 1 à 5 et 9 du devis préparé pour ce faire.*

*ATTENDU que certains autres travaux devront être effectués en régie par la Ville de Sainte-Adèle.*

*ATTENDU les dispositions de l'article 2 de la LOI SUR LES TRAVAUX MUNICIPAUX.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite au montant de 99,076.38\$, taxes incluses, retranchant dès lors desdits travaux ceux indiqués aux articles 1 à 5 et 9 du devis préparé pour ce faire.*

*QUE ce Conseil décrète cependant des travaux pour une somme de 110,650\$, taxes incluses.*

*QUE le service des travaux publics soit autorisé à effectuer les achats nécessaires pour les travaux qui seront exécutés en régie par la Ville de Sainte-Adèle.*

*QUE la firme d'ingénieurs Gilles Taché & Associés Inc. soit mandatée pour effectuer la surveillance des travaux susdits.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le coût desdits travaux et des achats requis.*

*QUE ce Conseil approprie pour ce faire des postes suivants les montants ci-après indiqués :*



No de résolution  
ou annotation

- fonds réservé pour parcs et terrains de jeux	6,625 \$
- affectation du surplus accumulé	33,650 \$
- du solde du projet d'informatisation	10,375 \$
- du budget d'opération des travaux publics	15,000 \$

QUE le solde disponible au montant de 45,000\$, déjà réservé, doit également approprié.

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-454**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter la facture no. 1133, émise le 13 septembre 2001 par la compagnie « Les Entreprises Alpha 1975 Ltée » au montant de 6,541.47\$, taxes incluses, pour la réparation de lampadaires d'ambiance.

\*\*\*\*\*

Avant l'adoption du projet de résolution ci-après indiqué, Monsieur le Conseiller Jean-Paul Cardinal déclare son intérêt et indique qu'il ne participera pas au vote ni aux délibérations du Conseil relativement à l'adoption dudit projet. De plus, celui-ci s'est retiré de la salle de réunion du Conseil Municipal lors de la discussion sur ledit sujet en comité plénier.

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-455**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce Conseil procède à l'engagement, à partir de la présente, de Messieurs Israël Desjardins et Frédéric Papineau à titre de pompiers volontaires au service de prévention des incendies de la Ville de Sainte-Adèle.

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-456**

ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la surveillance et l'entretien de la patinoire située en bordure de la rue Lépine et pour les patinoires aménagées au parc Claude-Henri-Grignon, pour la saison hivernale 2001/2002, ainsi que des chalets contigus à celles-ci.

ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, coordonnateur au service des loisirs, daté du 1<sup>er</sup> octobre 2001.



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de M. Marc Bisailon pour l'entretien des patinoires, incluant dans ce cas l'utilisation d'une re-surfaceuse, et la surveillance du chalet au parc Claude-Henri-Grignon, pour un montant total de 11,847\$, taxes incluses.*

*QUE ce Conseil accepte également l'offre de M. Mario Lavoie pour l'entretien de la patinoire, avec bandes, la surveillance du chalet et l'entretien de la glissade aux abords du site en bordure de la rue Lépine, pour un montant total de 8,000\$.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer les contrats à intervenir pour ce faire, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*

*Les membres du Conseil répondent aux questions de la citoyenne présente lors de la période de questions.*

*Ladite période débute à 20H10 et se termine à 20H16.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2001-457**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la séance soit levée à 20H16.*

  
\_\_\_\_\_  
M. Jean-Paul Cardinal, Maire  
\_\_\_\_\_  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait signifier, le 5 octobre 2001, l'avis de convocation de la séance spéciale du 11 octobre 2001, devant être tenue à 08H00, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

  
Michel Rousseau,  
Greffier

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le jeudi 11 octobre 2001 à 08H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon*

*Madame et Messieurs les Conseillers Carole Beauchamp, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*Messieurs les Conseillers André Sénéchal et Gabriel D. Latour étaient absents pour toute la durée de la séance.*

*La séance a débuté à 08H05 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

*Le sujet suivant est retiré de l'ordre du jour :*

*- Demande de dérogation mineure.*

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-458**

*ATTENDU les dispositions de l'article 659.2 de la LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du projet d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle d'une part, et la Municipalité Régionale de Comté des Pays-d'En-Haut, le Directeur Général des Élections du Québec et la Ministre des Affaires Municipales et de la Métropole, d'autre part (texte français et anglais), concernant un nouveau mécanisme de votation, soit l'urne électronique, pour l'élection générale du 4 novembre 2001, et pour tout scrutin municipal ultérieur à celui pour lequel elle a été conclue et ce, jusqu'à la tenue de la prochaine élection générale prévue pour l'année 2005, le tout tel qu'il appert audit projet joint à la présente pour en faire partie intégrante.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE toute disposition inconciliable avec la présente soit abrogée à toutes fins que de droit.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-459**

*ATTENDU que le Conseil Municipal adoptait le 17 septembre 2001 la résolution numéro 2001-413 pour demander à la M.R.C. des Pays d'En-Haut de déclarer sa compétence en matière d'évaluation municipale pour tout le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.*

*ATTENDU qu'il serait opportun de signer une entente intermunicipale afin de déléguer à la M.R.C. des Pays d'En-Haut la compétence de la Ville de Sainte-Adèle en matière du rôle triennal actuellement en vigueur.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de l'entente intermunicipale susdite, tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-460**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QU'une demande soit présentée à la Caisse Populaire des Pays d'En-Haut, de bien vouloir prêter temporairement à la Ville de Sainte-Adèle, 90% du montant autorisé en vertu du règlement ci-après mentionné :*

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1003-2001 :**

*Règlement autorisant le Conseil Municipal à emprunter une somme de 38,500\$ pour les travaux de pose de béton bitumineux et autres travaux connexes sur la rue du Nomade.*

*Montant autorisé : 38 500\$.*

*Le tout à un taux n'excédant pas le taux maximum autorisé par la Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977 CD-7), tel prêt étant remboursable à même le produit de la vente des obligations ou des billets à terme à être émis en vertu dudit règlement.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE Monsieur le Maire et la trésorière municipale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les billets à ordre y relatifs.*

*QUE la résolution numéro 2001-435 soit abrogée à toutes fins que de droit.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-461**

*ATTENDU que les Promotions Immobilières Adéloises Inc. et la Ville de Sainte-Adèle ont signé une entente, le 21 octobre 1998, relativement à des travaux à effectuer sur la rue portant le numéro de lot 5-49, rang 11, Canton Abercrombie (rue des Gaillards).*

*ATTENDU que le promoteur susdit désire procéder à un amendement de ladite entente.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise Monsieur le Maire et le greffier municipal à signer l'amendement requis dans les circonstances, le tout tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-462**

*ATTENDU les recommandations effectuées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de sa réunion du 9 octobre 2001.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.*

##### **Résolution C.C.U.'2001-099**

*M. Gabriel D. Latour  
2830/2840, rue Rolland  
- Rénovation.*

##### **Résolution C.C.U.'2001-100**

*Mme Maria-Antonia Kabalt  
800, boulevard de Sainte-Adèle  
- Peinture extérieure et rampe de galerie.*

##### **Résolution C.C.U.'2001-101**

*Restaurant Joe's/Carrefour Sainte-Adèle  
17, rue Morin  
- Affichage sur bâtisse.*



No de résolution  
ou annotation

**Résolution C.C.U. '2001-102**

*MM. Voizard & Steenackers  
1080, rue Valiquette  
- Affiche sur poteau.*

**Résolution C.C.U. '2001-103**

*M. Eric Desjardins/Au Coq Chantant  
1797, boulevard de Sainte-Adèle  
- Démolition d'une serre.*

**Résolution C.C.U. '2001-104**

*Cie 9105-2811 Québec Inc./M. Claude Beauregard  
893, boulevard de Sainte-Adèle  
- Démolition d'une partie de bâtiment..*

*Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente,  
pour en faire partie intégrante.*

\*\*\*\*\*

*Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil lors de la période de  
questions.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2001-463**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE la séance soit levée à 08H12.**

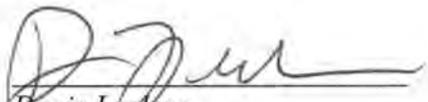
  
\_\_\_\_\_  
M. Jean-Paul Cardinal, Maire  
\_\_\_\_\_  
Me Michel Rousseau, Avoocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*ATTENDU qu'une séance spéciale a été signifiée à tous les membres du Conseil ce 12 novembre 2001 par le greffier municipal, pour être tenue dans la salle du Conseil Municipal mercredi le 14 novembre 2001 à 08H00.*

*ATTENDU que tous les membres du Conseil étant présents dans la salle de conférence de l'hôtel de ville et renonçant à l'avis de convocation décident de tenir ladite séance ce 12 novembre 2001 à 21H30, ceux-ci signent une renonciation à l'avis de convocation et modifient la date de ladite séance pour que celle-ci soit tenue le 12 novembre 2001 à 21H30 en lieu et place du 14 novembre 2001 à 08H00.*

  
Denis Leclerc,  
Greffier pro tempore

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue le lundi 12 novembre 2001 à 21H30, dans la salle de conférence de l'hôtel de ville, située au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers Gary Quenneville, Pierre-Antoine Guinard, Josée Barbeau, Marlène Houle, Gabriel D. Latour et Gérald Jalbert.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 21H30 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2001-464**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE Monsieur Denis Leclerc, directeur général, soit nommé à titre de greffier pro tempore pour la tenue de la présente séance.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-465**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil nomme Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal, Monsieur le Conseiller Gabriel D. Latour et Monsieur Denis Leclerc, directeur général, à titre de représentants de la Ville de Sainte-Adèle au sein du conseil d'administration de la Corporation du Parc d'Affaires La Rolland et ce, à partir de la présente.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-466**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** *Mme Josée Barbeau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gabriel D. Latour*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la séance soit levée à 21H35.*

  
  
\_\_\_\_\_  
*M. Jean-Paul Cardinal, Maire*

  
\_\_\_\_\_  
*Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier*



No de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le lundi 19 novembre 2001 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers Gary Quenneville, Pierre-Antoine Guinard, Josée Barbeau, Marlène Houle, Gabriel D. Latour et Gérald Jalbert.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

*Au début de la séance, Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal présente chacun des membres du Conseil Municipal à toute la population de la Ville de Sainte-Adèle.*

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-467**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Gary Quenneville

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** Mme Josée Barbeau

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 novembre 2001, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve d'ajouter le sujet suivant :*

*F 36) Subvention au montant de 10 000\$ à Plein Air Sainte-Adèle - achat d'un balai mécanique.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-468**

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 septembre 2001 et des séances spéciales du 1<sup>er</sup> octobre, 11 octobre 2001 et 12 novembre 2001, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Pierre-Antoine Guinard

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Gabriel D. Latour

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 septembre 2001 et des séances spéciales du 1<sup>er</sup> octobre, 11 octobre et 12 novembre 2001, tels que présentés et copies remises à chaque membre du Conseil, sous réserve d'ajouter le nom de M. Gabriel D. Latour à titre de membre présent à la séance du 17 septembre 2001.*



No de résolution  
ou annotation

#### AVIS DE MOTION NO. 40-2001

La Conseillère Municipale Marlène Houle donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de modifier l'odonyme d'une partie de la rue Rolland, située entre le chemin des Hauteurs et le chemin du Lac Pilon, afin de lui attribuer le nom de « chemin du Lac Pilon », et de nommer « rue de la Campagne » la rue formée des lots 2B-58, 2A-49, 2B-59 et 3-82, rang 11, Canton Abercrombie.

#### AVIS DE MOTION NO. 41-2001

Le Conseiller Municipal Gary Quenneville donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année fiscale s'échelonnant du 1<sup>er</sup> janvier 2002 au 31 décembre 2002.

#### RÈGLEMENT NO. 965D-2001 RÉSOLUTION NO. 2001-469

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Gérald Jalbert

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Pierre-Antoine Guinard

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* le règlement numéro 965D-2001, amendant le règlement numéro 965-1999, soit adopté par ce Conseil.

#### **VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

#### RÉSOLUTION NO. 2001-470

*ATTENDU* la requête transmise le 28 septembre 2001 par M. Hugo Duplantie, relativement à l'achat d'un immeuble de la Ville portant le numéro de lot 7-593, rang 6, Canton Wexford.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Gary Quenneville

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Gabriel D. Latour

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte de vendre audit requérant l'immeuble susdit pour une somme de 1 100\$, plus taxes.

*QUE* ladite vente soit faite sans aucune garantie légale et aux risques et périls de l'acheteur.

*QUE* tous les frais dans ce dossier soient assumés par l'acheteur.

*QUE* Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer le contrat à intervenir pour ce faire, pour et au nom de la Ville.



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2001-471

*ATTENDU que ce Conseil a procédé à l'acquisition, par voie d'expropriation, de l'immeuble situé au 1385/1387, rue Dumouchel.*

*ATTENDU que le transfert de propriété dudit immeuble a été publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne le 5 novembre 2001 sous le numéro 1273589.*

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle pourra prendre possession dudit immeuble le 21 novembre 2001, tel qu'il appert à l'acte susdit ainsi qu'à la lettre des procureurs au dossier datée du 13 novembre 2001.*

*ATTENDU que, dès lors, il est opportun de démolir le bâtiment susdit afin d'y aménager un stationnement municipal.*

*ATTENDU l'article 2 de la LOI SUR LES TRAVAUX MUNICIPAUX.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Gérald Jalbert

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** Mme Josée Barbeau

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil décrète la démolition du bâtiment précité et l'aménagement d'un stationnement municipal sur le terrain du bâtiment susdit et approprie les sommes requises pour ce faire.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu, à même le surplus accumulé au 31 décembre 2000.*

### RÉSOLUTION NO. 2001-472

*ATTENDU les dispositions du projet de Loi 19 intitulé « Loi concernant l'organisation des services policiers », lequel a été sanctionné le 21 juin 2001.*

*ATTENDU que ce Conseil désire offrir à tous les contribuables de la Ville de Sainte-Adèle des services policiers de la plus grande qualité possible.*

*ATTENDU que ce Conseil estime que l'actuel service de police de la Ville de Sainte-Adèle est le plus approprié pour offrir efficacement des services de qualité à tous les citoyens de la Ville de Sainte-Adèle, considérant que son implication au sein de la communauté adéloise date de près d'un demi-siècle et a toujours fait preuve d'une très grande qualité.*

*ATTENDU que ce Conseil confirme au Ministre de la Sécurité Publique qu'il est prêt à prendre toutes les mesures nécessaires pour réaliser le niveau 1, tel que décrit à l'annexe « G » de la loi précitée.*

*ATTENDU que ce Conseil déposera, dans les délais prévus à l'article 12 du projet de loi susdit, un plan d'organisation du corps de police concerné.*

*ATTENDU les dispositions de l'étude effectuée par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, datée du 2 octobre 2001, intitulée « rapport concernant l'orientation du service de police de la Ville de Sainte-Adèle ».*



No de résolution  
ou annotation

*ATTENDU* la lettre transmise aux autorités municipales le 30 octobre 2001 par M. Daniel St-Onge, directeur de la direction des affaires policières et de la prévention de la criminalité, afin d'accorder un délai supplémentaire au Conseil Municipal pour prendre sa décision relativement à l'organisation policière du territoire de la Ville de Sainte-Adèle, lequel délai a été accordé jusqu'à ce jour.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Gabriel D. Latour

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Pierre-Antoine Guinard

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil, suivant les dispositions de l'article 12 du projet de loi précité, confirme au Ministre de la Sécurité Publique qu'il choisit que le territoire de la Ville de Sainte-Adèle continue d'être desservi par le corps de police municipal de la Ville de Sainte-Adèle et décrète, dès lors, le maintien dudit corps de police pour les fins susdites.

*QUE*, de plus, ce Conseil indique qu'il déposera, dans les délais requis par la loi et les règlements, un plan d'organisation du corps de police susdit et indique que les dispositions du niveau 1, inscrites à l'annexe « G » de la loi précitée, seront respectées intégralement par la Ville de Sainte-Adèle.

*QU'*une copie de la présente soit transmise au Ministre de la Sécurité Publique, Monsieur Serge Ménard.

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-473**

*ATTENDU* l'offre de service transmise le 11 juillet 2001 par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, pour la rédaction d'un plan d'organisation du service de police de la Ville de Sainte-Adèle et d'intervention auprès du Ministère de la Sécurité Publique.

*ATTENDU* le guide de rédaction du plan d'organisation policière à l'intention des municipalités et des corps de police, rédigé par le Ministère de la Sécurité Publique le 2 septembre 2001.

*ATTENDU* que ce Conseil a adopté ce jour la résolution numéro 2001-472 confirmant au Ministre de la Sécurité Publique que le service de police municipal actuel continuera de desservir le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Gary Quenneville

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** Mme Josée Barbeau

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil mandate la firme précitée pour les fins susdites, le tout pour des honoraires professionnels n'excédant 11 500\$, plus taxes.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-474**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Gabriel D. Latour

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** Mme Marlène Houle

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil nomme Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard à titre de maire suppléant de la Ville de Sainte-Adèle, pour une période de quatre (4) mois, débutant le 19 novembre 2001 à 00heure 01 minute, et qu'il demeure en fonction jusqu'à ce que son remplaçant soit nommé par résolution.*

*QUE, de plus, celui-ci soit nommé à titre de substitut pour assister aux séances du Conseil de la M.R.C. des Pays d'En-Haut.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-475**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Gérald Jalbert

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** Mme Josée Barbeau

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil nomme Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal, Monsieur le Conseiller Gabriel D. Latour et Monsieur Denis Leclerc, directeur général, à titre de représentants de la Ville de Sainte-Adèle au sein du conseil d'administration de la Corporation du Parc d'Affaires La Rolland et ce, rétroactivement au 12 novembre 2001.*

*QUE, dès lors, la résolution numéro 2001-465 soit abrogée à toutes fins que de droit.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-476**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Gabriel D. Latour

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Pierre-Antoine Guinard

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate, à partir de la présente, Monsieur le Conseiller Gary Quenneville pour représenter la Ville de Sainte-Adèle au conseil d'administration du Transport adapté des Laurentides.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la quote-part de la Ville à l'organisme susdit au montant de 1.58\$ par personne domiciliée et ce, pour l'année 2002.*

*QUE toute résolution inconciliable avec la présente soit abrogée à toutes fins que de droit.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-477**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Pierre-Antoine Guinard

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Gabriel D. Latour

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil nomme Madame la Conseillère Josée Barbeau et Monsieur le Conseiller Gary Quenneville pour siéger au sein du Comité Consultatif d'Urbanisme de la Ville de Sainte-Adèle, pour une période de 2 ans, à partir de la présente jusqu'au 19 novembre 2003.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE toute résolution inconciliable avec la présente soit abrogée à toutes fins que de droit.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-478**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gary Quenneville*

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** *Mme Marlène Houle*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate Monsieur André Sénéchal pour représenter la Ville de Sainte-Adèle au sein du conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Adèle, en remplacement de Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal, pour la période du 19 novembre 2001 jusqu'au 31 mars 2003.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-479**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** *Mme Marlène Houle*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gary Quenneville*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE Madame la Conseillère Josée Barbeau soit mandatée pour représenter la Ville de Sainte-Adèle au conseil d'administration de Plein Air Sainte-Adèle, à partir de la présente.*

*QUE toute résolution inconciliable avec la présente soit abrogée à toutes fins que de droit.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-480**

*ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière municipale, daté du 7 novembre 2001, ainsi que le rapport de M. Denis Leclerc, directeur général, daté du 9 novembre 2001.*

*ATTENDU le bon de commande numéro 63589 daté du 8 novembre 2001.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gabriel D. Latour*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil décrète des travaux de réparation aux remonte-pentes du centre de ski municipal Les Pentes 40/80 pour une somme de 22,774.95\$, taxes incluses, et que la somme pour ce faire soit appropriée du surplus accumulé au 31 décembre 2000.*

*QUE, pour ce faire, la compagnie Doppelmayer soit mandatée pour les fins susdites.*

*QUE le service des travaux publics soit autorisé à procéder à l'achat d'un colorimètre pour l'usine de filtration de la compagnie John Meunier, le tout pour une somme de 1,782.77\$, taxes incluses.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE* ledit service soit également autorisé à acheter de la compagnie Stefem un détecteur de métal pour la recherche des boîtes de service sur le réseau d'aqueduc au montant de 1,265.28\$, taxes incluses.

*QUE* ce Conseil décrète également des travaux de réparation du système de chauffage à l'hôtel de ville au montant de 1,488.20\$, plus taxes, par la compagnie Réfrigération Mario Byette. L'installation d'un recouvrement de plancher au montant de 1 235.98\$, taxes incluses, par la compagnie Tapis René Bédard Inc, à même l'argent prévu au règlement numéro 975-2000.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-481**

*ATTENDU* le projet de quittance à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la compagnie AXA Assurances Inc. relativement à l'indemnisation de la Ville pour une somme de 563.31\$ pour un sinistre survenu le 4 juillet 2001 au stationnement de la rue de la Forge.

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** *Mme Josée Barbeau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gary Quenneville*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte les dispositions de la quittance susdite et autorise le greffier municipal à signer ledit document, pour et au nom de la Ville.

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-482**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gérald Jalbert*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gabriel D. Latour*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter le coût de réparation d'une pompe d'égout « Flyght » contiguë à la rue Dumouchel, au montant de 6 259.81\$, taxes incluses, payable à la compagnie Motec Électrique.

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-483**

*ATTENDU* la lettre transmise le 9 octobre 2001 par le courtier d'assurances Lemieux Ryan & Associés, relativement au paiement d'une somme de 125\$ pour des frais d'expertise dans le dossier de réclamation de Mme Suzanne Boyer (Dépanneur la Dépense).

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gary Quenneville*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gabriel D. Latour*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.



No de résolution  
ou annotation

#### RÉSOLUTION NO. 2001-484

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gary Quenneville*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du projet d'acte de cession de la rue portant le numéro de lot 6B-9-1-1 rang 3, Canton Morin (connue sous le nom de rue de l'Aubergiste) à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la compagnie 140931 Canada Inc.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit acte de cession, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu, et à acquitter, pour ce faire, le coût des honoraires professionnels de Me André Voizard.*

#### RÉSOLUTION NO. 2001-485

*ATTENDU le rapport du directeur général, M. Denis Leclerc, daté du 15 octobre 2001, relativement au paiement d'une rémunération à des pompiers volontaires pour une nuit de garde les 9 et 10 février 2001, au montant de 50\$ chacun.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gabriel D. Latour*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gérald Jalbert*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le paiement de la somme précitée à Messieurs Cédric Desjardins, Pierre Labelle, Sébastien Paradis, Pierre-André Robitaille, Mike St-Louis et Juan José Zorilla.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### RÉSOLUTION NO. 2001-486

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gabriel D. Latour*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de la lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la Fraternité des policiers de Sainte-Adèle, relativement à l'application de la grille apparaissant à l'annexe « C » de la convention collective de travail pertinente.*

*QUE le directeur général et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite lettre d'entente, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2001-487

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le renouvellement du contrat d'entretien des progiciels et logiciels de la Cour municipale à intervenir avec la compagnie Cognicase Sherbrooke Inc., pour un montant de 7 770\$, plus taxes et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2002 au 31 décembre 2002.*

*QUE le greffier municipal soit autorisé à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### RÉSOLUTION NO. 2001-488

*ATTENDU la lettre transmise le 6 novembre 2001 par M. Gilles Ménard de la Maison de la Famille des Pays d'En-Haut, relativement à une demande de participation au souper-bénéfice qui se tiendra le 21 novembre 2001 à l'École Hôtelière des Laurentides.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate Messieurs les Conseillers Pierre-Antoine Guinard et Gabriel D. Latour pour représenter la Ville de Sainte-Adèle au souper susdit.*

*QUE le coût des billets au montant de 32\$ chacun soit assumé par la Ville.*

*QUE les frais connexes desdits mandataires leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 25\$ chacun.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### RÉSOLUTION NO. 2001-489

*ATTENDU que l'Union des Municipalités du Québec offre des ateliers de formation à l'intention des nouveaux élus municipaux et des élus municipaux d'expérience.*

*ATTENDU que Mesdames les Conseillères Josée Barbeau et Marlène Houle, et Messieurs les Conseillers Gary Quenneville et Gérald Jalbert désirent participer aux ateliers susdits qui se tiendront en 2002.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter les frais d'inscription des membres du Conseil suivants :*

**Nouveaux élus – « L' élu(e)...gestionnaire des fonds publics »**

<i>Madame la Conseillère Josée Barbeau</i>	<i>375 \$, plus taxes</i>
<i>Monsieur le Conseiller Gary Quenneville</i>	<i>375 \$, plus taxes</i>
<i>Monsieur le Conseiller Gérald Jalbert</i>	<i>375 \$, plus taxes</i>
<i>Madame la Conseillère Marlène Houle</i>	<i>375 \$, plus taxes</i>

*QUE tous les autres frais connexes, incluant les frais de déplacement, leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives sous réserve d'un montant maximum de 100\$ chacun.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-490**

*ATTENDU qu'un bâtiment de la Ville, servant de relais aux skieurs de fond, a été complètement détruit le 13 octobre 2001, suite à des actes de vandalisme.*

*ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la reconstruction dudit bâtiment.*

*ATTENDU les dispositions de l'article 2 de la LOI SUR LES TRAVAUX MUNICIPAUX.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** *Mme Marlène Houle*

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** *Mme Josée Barbeau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil décrète la reconstruction dudit bâtiment et approprie pour ce faire les sommes requises.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu, en partie à même l'indemnisation de la compagnie d'assurance et l'autre partie à même le budget.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-491**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** *Mme Josée Barbeau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gérald Jalbert*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du projet de bail à intervenir entre Hydro-Québec et la Ville de Sainte-Adèle, relativement à la location d'immeubles concernant le parc Doncaster pour la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> juillet 2001 au 30 juin 2002, le tout pour un loyer annuel de 3,643.99\$, taxes incluses.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer le bail susdit, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2001-492

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Gary Quenneville

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Gabriel D. Latour

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la Ville de Sainte-Adèle accepte l'offre qui lui est faite par Financière Banque Nationale pour son emprunt au montant de 435,250\$, par billets, en vertu des règlements numéros 12, 586, 975-2000, 987-2000 et 989-2001, au prix de 98,02500, et échéant en série 5 ans comme suit :*

21 950 \$	2.50%	3 décembre 2002
22 900 \$	3.10%	3 décembre 2003
24 000 \$	3.90%	3 décembre 2004
25 500 \$	4.30%	3 décembre 2005
340 900 \$	4.85%	3 décembre 2006

Coût net : 5.21503%

*QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.*

*QUE les billets seront signés par Monsieur le Maire et la trésorière municipale.*

### RÉSOLUTION NO. 2001-493

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle se propose d'emprunter, par billets, un montant total de 435,250\$, en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :*

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
12	95 500 \$
586	2 550 \$
975-2000	156 150 \$
987-2000	170 200 \$
989-2001	10 850 \$

*ATTENDU qu'il serait plus avantageux pour la Ville de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations.*

*ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Gabriel D. Latour

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Pierre-Antoine Guinard

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.*

*QUE les billets seront signés par Monsieur le Maire et la trésorière municipale.*

*QUE les billets seront datés du 3 décembre 2001.*

*QUE les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :*

1. 21 950 \$
2. 22 900 \$
3. 24 000 \$
4. 25 500 \$
5. 26 500 \$

*Après 5 ans 314 400 \$ (à renouveler)*

*QUE pour réaliser cet emprunt, la Ville doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :*

*- 5 ans, à compter du 3 décembre 2001, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 12, 586, 975-2000, 987-2000 et 989-2001, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-494**

*ATTENDU les dispositions de l'article 474.1 de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Gérald Jalbert

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Gary Quenneville

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil décrète que le texte du rapport de Monsieur le Maire sur la situation financière de la Ville de Sainte-Adèle, au 31 décembre 2001, soit publié dans le Journal des Pays d'En-Haut.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-495**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** Mme Marlène Houle

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Gabriel D. Latour

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise l'achat d'une demi-page au montant de 2 750\$, plus taxes, afin de permettre la publicité de la Ville de Sainte-Adèle dans le guide touristique officiel des Laurentides pour l'année 2002-2003, qui sera publié par l'Association Touristique des Laurentides.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-496**

*ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière municipale, daté du 14 novembre 2001, relativement à l'assumption de frais pour la réception d'assermentation du Conseil Municipal le 9 novembre 2001, ainsi que l'assumption de frais pour la réception de Noël des employés de la Ville de Sainte-Adèle.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. *Gérald Jalbert*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** M. *Gary Quenneville*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter une somme de 497.11\$, plus taxes, relativement à la dépense effectuée pour la réception d'assermentation des nouveaux membres du Conseil Municipal, ainsi qu'une dépense maximale de 1 500\$, taxes incluses, pour la réception de Noël des employés de la Ville de Sainte-Adèle.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-497**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la fourniture de produits pétroliers pour l'année 2002.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** Mme *Josée Barbeau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** M. *Gabriel D. Latour*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les soumissions les plus basses déposées pour ce faire, selon l'O.B.G. et l'administration et profit, tel qu'il appert ci-après :*

<i>Type de produits</i>	<i>Adjudicataire</i>	<i>Administration et profit</i>	<i>O.B.G.</i>
<i>Essence ordinaire sans plomb - 1</i>	<i>Ultramar Ltée</i>	<i>0,0099/litre</i>	<i>0,269</i>
<i>Diesel clair - 2</i>	<i>Ultramar Ltée</i>	<i>0,0089/litre</i>	<i>0,3120</i>
<i>Diesel clair d'hiver - 2</i>	<i>Ultramar Ltée</i>	<i>0,0049/litre</i>	<i>0,3320</i>
<i>Huile à chauffage</i>	<i>Pétrole Pagé Inc.</i>	<i>0,0290/litre</i>	<i>0,292</i>

*QUE toutes les taxes applicables soient ajoutées aux prix susdits.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-498**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour l'achat de vêtements de travail pour les employés du service des travaux publics.*

*ATTENDU que deux (2) compagnies ont répondu à la demande de la Ville.*

*ATTENDU que la compagnie Québec Linge Inc. a présenté la plus basse soumission pour ce faire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. *Gary Quenneville*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** M. *Gérald Jalbert*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite pour les fins précitées et selon les prix unitaires par article indiqués au bordereau de soumission, plus les taxes applicables, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-499**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour l'achat de bottes de travail et de couvre-chaussures pour les employés du service des travaux publics.*

*ATTENDU que la compagnie Charco Industries Inc. a été la seule à présenter une soumission pour ce faire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gérald Jalbert*

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** *Mme Marlène Houle*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission, partie « B » seulement, de la compagnie précitée, selon les prix unitaires indiqués ci-après :*

<i>Bottes Explorer</i>	<i>102.25 \$</i>
<i>Couvre-chaussures Acton # 3182</i>	<i>45.65 \$</i>
<i>Couvre-chaussures Acton # 3257</i>	<i>46.00 \$</i>
<i>Couvre-chaussures Acton # 3246</i>	<i>46.25 \$</i>

*plus les taxes applicables.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-500**

*ATTENDU le rapport de M. Alain Bérubé, directeur des services techniques, daté du 13 novembre 2001, concernant le paiement d'une somme de 27 970.01\$ à l'entrepreneur Asphalte Desjardins Inc. relativement aux travaux de pose de béton bitumineux et autres travaux connexes sur la rue du Nomade, conformément au règlement numéro 1003-2001.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gary Quenneville*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gabriel D. Latour*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter la somme susdite à l'entrepreneur précité.*

*QUE la résolution numéro 2001-346 soit amendée en conséquence.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2001-501

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service des travaux publics à procéder à l'achat de bottes de sécurité pour les employés dudit service, chez Chaussures Populaires Inc., tel qu'il appert au bon de commande numéro 63594 daté du 15 novembre 2001, pour un montant n'excédant pas 11,072.31\$, taxes incluses.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### RÉSOLUTION NO. 2001-502

*ATTENDU que le gouvernement du Québec a procédé à la mise en place d'un projet pilote dans certaines municipalités du Québec pour permettre aux conducteurs de véhicules routiers de tourner à droite aux feux rouges.*

*ATTENDU que, selon le Ministère des Transports du Québec, cette expérience s'est avérée un succès, considérant qu'aucune augmentation significative d'accidents n'est survenue suite à cette manœuvre permise pour les conducteurs des villes concernées.*

*ATTENDU que ce Conseil désire appuyer le gouvernement du Québec dans un amendement au code de sécurité routière permettant d'étendre cette possibilité à l'ensemble des municipalités du Québec.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil appuie officiellement le concept de virage à droite aux feux rouges pour l'ensemble des municipalités du Québec et, dès lors, tout amendement qui est nécessaire pour ce faire.*

### RÉSOLUTION NO. 2001-503

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le directeur général à procéder à l'achat d'un ordinateur portable pour un montant maximum de 4,000\$, plus taxes, ainsi qu'à l'achat d'équipements de bureau chez Fournitures de Bureau Denis, pour un montant total de 1,521.73\$, taxes incluses, tel qu'il appert à la demande de prix jointe à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites à même les sommes disponibles au budget d'honoraires informatiques du service de la trésorerie.*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

Avant que le Conseil prenne une décision sur la demande de dérogation mineure ci-après indiquée, Monsieur le Maire demande à tous les citoyens présents dans la salle si quelqu'un s'oppose à ladite demande. Personne ne s'y oppose.

Dès lors, les membres du Conseil Municipal acceptent la demande de dérogation mineure formulée ci-après :

**RÉSOLUTION NO. 2001-504**

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU la recommandation favorable transmise par le Comité Consultatif d'Urbanisme le 4 septembre 2001.

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** *Mme Josée Barbeau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gary Quenneville*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce Conseil accepte la demande de dérogation mineure suivante :

**Alimentation Couche-Tard Inc.**

- Réduire la marge latérale gauche à 0,93 mètre au lieu de 1,25 mètre et réduire la marge arrière à 4,13 mètres au lieu de 5 mètres, afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal.

Cette demande est localisée comme suit:

No. de porte: 955, boulevard de Sainte-Adèle

QU'une copie de la présente soit transmise à la personne concernée ainsi qu'au service d'urbanisme,

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2001-505**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** *Mme Josée Barbeau*

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** *Mme Marlène Houle*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce Conseil accorde une subvention au montant de 10 000\$ à l'organisme sans but lucratif Plein Air Sainte-Adèle pour lui permettre de procéder à l'achat d'un balai mécanique afin d'effectuer l'entretien de l'anneau de glace aménagé sur le Lac Rond.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu, à même le budget 2001.

\*\*\*\*\*

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A :

- Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 311,242.96\$ pour la période du 15 août au 21 septembre 2001- Certificat de disponibilité de crédit no. 01.09.21.058.



No de résolution  
ou annotation

- Engagements au montant de 574,735.20\$ pour la période du 14 septembre 2001 au 15 novembre 2001.

Rapport :

- Police : statistiques - août 2001

Rapport périodique sur les revenus et les dépenses au 12 novembre 2001.

\*\*\*\*\*

Conformément aux dispositions de l'article 357 de la LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS, Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal, Mesdames et Messieurs les Conseillers Gary Quenneville, Pierre-Antoine Guinard, Josée Barbeau, Marlène Houle et Gabriel D. Latour, déposent leur document intitulé « divulgation des intérêts pécuniaires des membres du Conseil » et ce, pour l'année 2002.

\*\*\*\*\*

Conformément aux dispositions de l'article 474.1 de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES, Monsieur le Maire fait rapport sur la situation financière de la Ville de Sainte-Adèle pour l'année 2001; celui-ci dépose également son rapport daté du 19 novembre 2001, la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000\$ que la Ville a conclus depuis le dernier dépôt du rapport sur la situation financière de la Ville en novembre 2000, ainsi que la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ conclus au cours de cette période avec un même co-contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense qui dépasse 25 000\$.

\*\*\*\*\*

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.

Ladite période débute à 21H08 et se termine à 21H18.

\*\*\*\*\*

#### RÉSOLUTION NO. 2001-506

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE la séance soit levée à 21H18.**

  
M. Jean-Paul Cardinal, Maire

  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation:

*Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié et fait signifier, les 7 et 9 décembre 2001, l'avis de convocation de la séance spéciale du 10 décembre 2001, devant être tenue à 21H00, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

Michel Rousseau,  
Greffier

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 10 décembre 2001 à 21H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers Gary Quenneville, Pierre-Antoine Guinard, Josée Barbeau, Marlène Houle, Gabriel D. Latour et Gérald Jalbert.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 21H05 et avait pour buts, à savoir:*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-507**

*ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de sa réunion du 28 novembre 2001.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** **M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** **Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.A.*

#### **Résolution C.C.U.'2001-109**

*Promenades Sainte-Adèle  
555, boulevard de Sainte-Adèle  
- Affichage.*



No de résolution  
ou annotation

**Résolution C.C.U.'2001-110**

*Suzon Haute Coiffure  
444, chemin Pierre-Péladeau  
- Affiche sur poteau.*

**Résolution C.C.U.'2001-111**

*Corporation du Parc d'Affaires La Rolland  
2775, rue Rolland  
- Affiche sur mur.*

**Résolution C.C.U.'2001-124**

*Cie 9105-2811 Québec Inc.  
905, boulevard de Sainte-Adèle  
-Projet de construction commercial – Phase 1.*

*Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente,  
pour en faire partie intégrante.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-508**

*ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-DM.*

*ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 830, chemin Saint-Germain, et dont la nature est de réduire la marge arrière à 5,03 mètres au lieu de 8 mètres, tel qu'exigé par le règlement actuellement en vigueur, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.*

*ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 2252, rue de la Tourmente, et dont la nature est de réduire la marge latérale droite du bâtiment principal à 3 mètres au lieu de 4,50 mètres, et de réduire la marge droite de la galerie à 1,30 mètre au lieu de 2 mètres, tel qu'exigé par le règlement actuellement en vigueur, afin de régulariser leur implantation.*

*ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 686, rue de Boischatel, et dont la nature est de réduire la marge arrière à 5,50 mètres au lieu de 8 mètres, tel qu'exigé par le règlement actuellement en vigueur, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.*

*ATTENDU les recommandations favorables du Comité Consultatif d'Urbanisme rédigées dans le procès-verbal du 28 novembre 2001.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** **M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** **Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 21 janvier 2002 sa décision concernant les demandes de dérogation mineure formulées pour les immeubles susdits.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-509**

*ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de sa réunion du 28 novembre 2001, relativement à des amendements au règlement de zonage.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées :*

**Résolution C.C.U.'2001-115**

*Le Cantonnier*

*255, chemin Notre-Dame*

**- Modification de la norme du nombre d'étages – Zone Rb-6.**

**Résolution C.C.U.'2001-116**

*Projet C.H.S.L.D.*

*Lots 10A-131, 11A-49-1 et 11A-49-2, rang 10, Canton Abercrombie*

**- Modification de la hauteur d'étages à 3 étages – Zone Caa-6.**

**Résolution C.C.U.'2001-117**

*Cie 9105 2811 Québec Inc.*

**- Modification de s limites des zones Rb-6 et Caa-6.**

**Résolution C.C.U.'2001-119**

*M. Laurent Bélégou*

*Place du Refuge*

**- Halte pour véhicules récréatifs**

**RÉSOLUTION NO. 2001-510**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise l'appropriation d'une somme maximale de 900\$, plus taxes, afin d'assumer le coût de la réception annuelle du Comité Consultatif d'Urbanisme, qui aura lieu le 16 décembre 2001.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-511**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise Monsieur le Maire et le greffier municipal à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat d'acquisition d'une partie du lot P.10A-89, rang 10, Canton Abercrombie, à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et le propriétaire dudit lot, pour la somme nominale de 1.00\$.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé payer le coût des honoraires professionnels et les autres frais connexes reliés à la transaction susdite.*

\*\*\*\*\*

*Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil lors de la période de questions.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2001-512**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**                      **M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**                              **Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la séance soit levée à 21H25.*



---

*M. Jean-Paul Cardinal, Maire*



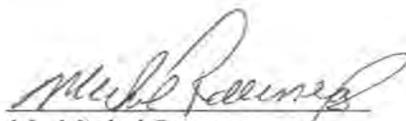
---

*Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier*



No de résolution  
ou annotation

*Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié et fait signifier, les 14 et 15 décembre 2001, l'avis de convocation des séances spéciales du 17 décembre 2001, devant être tenues à 19H30 et à 21H00, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

  
Me Michel Rousseau  
Avocat/Greffier

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 17 décembre 2001 à 19H30, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers Gary Quenneville, Pierre-Antoine Guinard, Josée Barbeau, Marlène Houle, Gabriel D. Latour et Gérald Jalbert.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 19H36 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

*Avant l'adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2002-2003-2004, Monsieur le Maire explique celui-ci à la séance spéciale.*

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-513**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gabriel D. Latour***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil adopte le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2002-2003-2004, totalisant une somme de 15,023,800\$, soit 6,267,200\$ en 2002, 5,264,300\$ en 2003, et 3,492,300\$ en 2004, le tout tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante.*

\*\*\*\*\*

*Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil lors de la période de questions.*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION NO. 2001-514**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Gérald Jalbert*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Gary Quenneville*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la séance soit levée à 19H41.*

*M. Jean-Paul Cardinal, Maire*

*Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier*

*Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le lundi 17 décembre 2001 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers Gary Quenneville, Pierre-Antoine Guinard, Josée Barbeau, Marlène Houle, Gabriel D. Latour et Gérald Jalbert.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 2001-515**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE:** *Mme Josée Barbeau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 décembre 2001, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve d'ajouter à la rubrique « avis de motion » :*

6) *Avis de motion – règlement d'emprunt – frais de refinancement.*

### **RÉSOLUTION NO. 2001-516**

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 novembre 2001 et de la séance spéciale du 10 décembre 2001, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Gary Quenneville*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Gabriel D. Latour*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 novembre 2001 et de la séance spéciale du 10 décembre 2001, tels que présentés et copies remises à chaque membre du Conseil.*

### **AVIS DE MOTION NO. 42-2001**

*Le Conseiller Municipal Gérald Jalbert donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'amender le règlement numéro 965-1999 pour interdire le stationnement sur une partie de la rue Legault.*

### **AVIS DE MOTION NO. 43-2001**

*Le Conseiller Municipal Gabriel D. Latour donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'approprier les sommes nécessaires du fonds d'administration pour pourvoir à des dépenses à des fins industrielles pour l'année 2002.*

### **AVIS DE MOTION NO. 44-2001**

*La Conseillère Municipale Marlène Houle donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de décréter une tarification pour les cours qui seront offerts par le services des loisirs, l'inscription aux différentes activités incluant les camps de jour et la plage municipale.*



No de résolution  
ou annotation

**AVIS DE MOTION NO. 45-2001**

*Le Conseiller Municipal Gabriel D. Latour donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de décréter une tarification afin de financer le service centralisé d'appels d'urgence (9-1-1) sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.*

**AVIS DE MOTION NO. 46-2001**

*Le Conseiller Municipal Gary Quenneville donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'amender le règlement de tarification numéro 956-1999 concernant des frais d'administration pour différentes procédures émanant de la Cour municipale.*

**AVIS DE MOTION NO. 47-2001**

*Le Conseiller Municipal Pierre-Antoine Guinard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'emprunter les sommes nécessaires pour le paiement des frais de refinancement de certains règlements d'emprunt de la Ville de Sainte-Adèle.*

**RÈGLEMENT NO. 1010-2001**  
**RÉSOLUTION NO. 2001-517**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Gérald Jalbert

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** Mme Marlène Houle

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1010-2001, afin de modifier l'odonyme d'une partie de la rue Rolland, et de nommer « rue de la Campagne » la voie de circulation formée des lots 2B-58, 2A-49, 2B-59 et 3-82, rang 11, Canton Abercrombie, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1011-2001**  
**RÉSOLUTION NO. 2001-518**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Gary Quenneville

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Pierre-Antoine Guinard

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1011-2001, décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année 2002, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 2001-519**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** *Mme Josée Barbeau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gabriel D. Latour*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de la transaction et quittance à intervenir entre M. Denis Lapointe et M. Luc Larue, et la Ville de Sainte-Adèle relativement à l'immeuble situé au 1406, rue Cécile-Larose, tel qu'il appert au document annexé à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit document, pour et au nom de la Ville.*

### **RÉSOLUTION NO. 2001-520**

*ATTENDU le rapport du coordonnateur au service d'urbanisme, M. Yvon Nielly, daté du 23 novembre 2001, concernant un mandat aux procureurs Prévost Auclair Fortin D'Aoust, pour entreprendre des procédures en cour supérieure concernant l'évacuation de la résidence située au 1370/1372, Place des Colverts, et une ordonnance permettant de nettoyer et d'aseptiser les lieux contaminés par une fosse septique sans traitement secondaire des eaux usées.*

*ATTENDU que la propriétaire des lieux susdits, malgré des requêtes et interventions de la Ville de Sainte-Adèle, n'a pas pris les dispositions nécessaires pour se conformer à la réglementation pertinente de la Ville.*

*ATTENDU que l'état des lieux est une cause de nuisance et d'insalubrité pour l'environnement.*

*ATTENDU que cette situation cause un danger permanent pour la santé publique.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gérald Jalbert*

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** *Mme Josée Barbeau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil reconnaît qu'il existe sur l'immeuble situé au 1370/1372, Place des Colverts une nuisance et cause d'insalubrité, ledit immeuble étant la propriété de Mme Diane Tessier. Plus particulièrement mais sans restriction, ladite nuisance et cause d'insalubrité résultent d'eaux usées qui se déversent dans l'environnement immédiat de l'immeuble, attendu que la fosse septique n'est raccordée à aucun champ d'épuration et que le Lac Deauville est situé en aval de ladite propriété.*

*QU'une mise en demeure soit transmise à ladite personne l'enjoignant d'évacuer et de faire évacuer les lieux susdits, soit elle-même et tout locataire s'y trouvant, de faire nettoyer et d'aseptiser les lieux contaminés ainsi que de faire disparaître ladite nuisance et cause d'insalubrité dans un délai de cinq (5) jours, à défaut de quoi des procédures appropriées seront entreprises contre cette personne par la firme d'avocats Prévost Auclair Fortin D'Aoust, laquelle firme est dès lors mandatée pour ce faire.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-521**

*ATTENDU la lettre rédigée par Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal le 29 novembre 2001 et transmise à la ministre des Affaires municipales et de la Métropole, Madame Louise Harel, relativement au dossier des équipements à caractère supralocal de la Ville de Sainte-Adèle.*

*ATTENDU les dispositions des résolutions numéros 2000-396 et 2001-009.*

*ATTENDU que ce Conseil juge opportun d'abroger lesdites résolutions.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil abroge la résolution numéro 2000-396 adoptée le 21 août 2000 ainsi que la résolution numéro 2001-009 adoptée le 15 janvier 2001 et ce, à toutes fins que de droit.*

*QUE la présente soit dès lors transmise à la ministre des Affaires municipales et de la Métropole, au député du comté de Bertrand et à la Commission Municipale.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-522**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gary Quenneville**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter un montant de 350\$, plus taxes, pour la publication d'une demi-page de publicité de la Ville de Sainte-Adèle dans le Journal La Vallée à l'occasion du 15<sup>e</sup> anniversaire de fondation dudit hebdomadaire.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-523**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Josée Barbeau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil demande à Hydro-Québec de procéder à l'installation de quatre (4) lampadaires face aux bâtiments 1 et 15 appartenant à la Corporation du Parc d'Affaires La Rolland, située sur la rue Rolland, le tout tel qu'il appert au croquis de ligne aérienne de ladite compagnie, no. projet 5301046181, joint à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

#### RÉSOLUTION NO. 2001-524

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Marlène Houle**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate la firme Johanne Cyr Enr. pour effectuer la conception, le graphisme et le montage d'une demi-page de publicité de la Ville dans le Guide Touristique des Laurentides 2002, le tout pour un montant de 575\$, plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### RÉSOLUTION NO. 2001-525

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gérald Jalbert**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et Transport Adapté des Laurentides et ce, pour l'année 2002.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à payer le montant requis dans les circonstances, soit une somme de 15,182.22\$.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit protocole d'entente, pour et au nom de la Ville.*

#### RÉSOLUTION NO. 2001-526

*ATTENDU que, dès septembre 1991, les municipalités de Amherst, Arundel, Barkmere, Brébeuf, Huberdeau, Lac-Carré, La Conception, Lac-Supérieur, Montcalm, Mont-Tremblant, Paroisse de Saint-Jovite, Saint-Faustin, Ville de Saint-Jovite, se sont dotées d'un service de transport adapté et ont mandaté Ville de Saint-Jovite comme ville mandataire.*

*ATTENDU que, dès novembre 1994, la municipalité de Montcalm s'est retirée du regroupement.*

*ATTENDU que, dès janvier 1996, les municipalités de Saint-Faustin et Lac-Carré ont résolu de se fusionner en Saint-Faustin-Lac-Carré.*

*ATTENDU que, dès novembre 1996, les municipalités de Ivry-sur-le-Lac, Lantier, Sainte-Agathe-des-Monts, Sainte-Agathe-Nord, Sainte-Agathe-Sud, Sainte-Lucie-des-Laurentides, Val-David, Val-des-Lacs, Val Morin, se sont rajoutées au groupe.*

*ATTENDU que, dès l'automne 1999, les municipalités de Sainte-Agathe-des-Monts et Sainte-Agathe-Sud ont résolu de se fusionner en Sainte-Agathe-des-Monts.*

*ATTENDU que, dès janvier 2000, les municipalités de La Minerve, L'Ascension et Sainte-Véronique se sont rajoutées au groupe.*



No de résolution  
ou annotation

*ATTENDU que, dès octobre 2000, les municipalités de Estérel, Lac-des-Seize-Iles, Morin-Heights, Piedmont, Saint-Adolphe-d'Howard, Saint-Sauveur, Saint-Sauveur-des-Monts, Sainte-Adèle, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et Wentworth-Nord se sont rajoutées au groupe.*

*ATTENDU que, dès novembre 2000, les municipalités de Mont-Tremblant, Paroisse de Saint-Jovite et Ville de Saint-Jovite ont résolu de se fusionner en Ville de Mont-Tremblant, ajoutant par le fait même la participation de Lac-Tremblant-Nord.*

*ATTENDU que, dès octobre 2001, les municipalités de La Minerve, L'Ascension et Sainte-Véronique ont droit à un service complet sur leur territoire respectif; de plus,*

*ATTENDU que, dès octobre 2001, les municipalités de La Macaza et de Montcalm se sont rajoutées au groupe offrant à leurs contribuables le service de transport pour personnes handicapées et ce, depuis l'acceptation du Ministère des Transports.*

*CONSIDÉRANT que Ville de Mont-Tremblant accepte le rôle de ville mandataire auprès des autres municipalités.*

*CONSIDÉRANT que la municipalité mandataire, en accord avec les municipalités participantes, nomme un représentant officiel et un substitut pour siéger au Comité d'admissibilité du TAL.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** **M. Gary Quenneville**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** **M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte chacun de ces attendus.*

*QUE ce Conseil reconnaît la nouvelle entité territoriale desservie par le Transport Adapté des Laurentides.*

*QUE ce Conseil accepte que la ville mandataire soit Ville de Mont-Tremblant.*

*QUE ce Conseil approuve ainsi les modifications apportées au plan de transport d'origine.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-527**

*ATTENDU la proposition de l'Union des municipalités du Québec de procéder, au nom des municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant l'achat de formulaires pour les cours municipales.*

*ATTENDU l'article 29.9.1 de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle désire procéder à cet achat regroupé pour se procurer les formulaires et les quantités amplement décrites au bon de commande préparé en date du 3 décembre 2001.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** **M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** **M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE la Ville de Sainte-Adèle confie à l'Union des municipalités du Québec le mandat de procéder, en son nom et avec les autres municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant les formulaires pour les cours municipales, nécessaires pour les activités de la Ville et ce, afin de se procurer lesdits formulaires et quantités amplement décrites au bon de commande préparé par Mme Sylvie Savoie, en date du 3 décembre 2001.*

*QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage, si l'Union des municipalités du Québec adjuge un contrat, à respecter les termes du présent mandat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.*

*QUE la Ville de Sainte-Adèle consente, en considération des services rendus par l'Union des municipalités du Québec, à verser à l'Union des frais administratifs, à concurrence de leur part du contrat adjugé, représentant 3% du montant du contrat.*

*QU'une copie de la présente et du bordereau de commande soient transmises à l'Union des municipalités du Québec.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-528**

*ATTENDU que le 13 octobre 2001, une propriété de la Ville de Sainte-Adèle, servant de relais aux skieurs de fond, et connue des usagers sous le nom de « Cabane à Eddy » a été détruite suite à un incendie causé par des vandales.*

*ATTENDU qu'un groupe de citoyens, appuyé du Club Optimiste de Sainte-Adèle et du service des loisirs de la Ville, a organisé une corvée afin de reconstruire diligemment ledit relais afin que les skieurs de fond et autres usagers de la piste cyclable bénéficient de la quiétude et de la sécurité de ce lieu.*

*ATTENDU que ce Conseil juge opportun de remercier ces personnes et organismes et ce, au nom de toute la population adéloise.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** **Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** **Mme Marlène Houle**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil offre ses plus sincères félicitations et remerciements aux bénévoles qui ont participé à la reconstruction de ladite propriété de la Ville ainsi qu'au Club Optimiste de Sainte-Adèle qui a parrainé ledit projet, faisant preuve encore une fois de son implication au sein de la communauté adéloise.*

*QUE des remerciements soient également adressés au service des loisirs de la Ville qui a encadré tout ce processus de reconstruction.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-529**

*ATTENDU le rapport du coordonnateur au service des loisirs, M. Christian Nadeau, daté du 27 novembre 2001, relativement au support financier de la Ville à la Maison des Jeunes de Sainte-Adèle, concernant l'engagement des intervenants au parc Claude-Henri-Grignon durant la saison estivale 2001.*



No de résolution  
ou annulation

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** *Mme Marlène Houle*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gary Quenneville*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à émettre un chèque au montant de 1 000\$ à la Maison des Jeunes de Sainte-Adèle pour compléter l'aide financière de la Ville audit organisme pour les fins susdites.*

**RÉSOLUTION NO.2001-530**

*ATTENDU les dispositions du paragraphe 2 de l'article 567 de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gérald Jalbert*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QU'une demande soit présentée à la Caisse Populaire des Pays d'En-Haut, de bien vouloir prêter temporairement à la Ville de Sainte-Adèle les sommes nécessaires requises pour son administration jusqu'à ce que celle-ci perçoive les taxes et autres compensations imposées pour l'année fiscale 2002.*

*QUE Monsieur le Maire et la trésorière municipale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les billets à demande en conséquence.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-531**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** *Mme Josée Barbeau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gérald Jalbert*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil demande au Ministère des Transports du Québec de prévoir dans son budget d'immobilisations pour l'année 2002 la construction d'ouvrages visant à sécuriser la circulation en bicyclettes et/ou à pied entre l'école secondaire A.N. Morin et la rue Valiquette, à partir de la station service indépendante située au numéro de porte 258, rue Valiquette.*

**RÉSOLUTION NO. 2001-532**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gérald Jalbert*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil nomme les membres du Conseil suivants à titre de conseillers attitrés aux divers services municipaux, le tout tel qu'il appert ci-après :*

*Services techniques et travaux publics* *Monsieur le Conseiller Gérald Jalbert*

*Service d'urbanisme* *Monsieur le Conseiller Gary Quenneville*



No de résolution  
ou annotation

<i>Service des loisirs</i>	<i>Madame la Conseillère Marlène Houle</i>
<i>Plein Air et Environnement</i>	<i>Madame la Conseillère Josée Barbeau</i>
<i>Sécurité publique</i>	<i>Monsieur le Conseiller Gabriel D. Latour</i>
<i>Administration</i>	<i>Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard</i>
<i>Finance et développement économique</i>	<i>Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal</i>
<i>Comité – sécurité publique et circulation</i>	<i>Monsieur le Conseiller Gabriel D. Latour</i>
<i>Société de Protection Foncière (Conseil d'administration)</i>	<i>Madame la Conseillère Josée Barbeau</i>
<i>Chambre de Commerce de Sainte-Adèle</i>	<i>Monsieur le Conseiller Gary Quenneville</i>

*QUE la cotisation annuelle 2002 de Monsieur le Conseiller Gary Quenneville à la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle soit assumée par la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-533**

*ATTENDU le bon de commande numéro 63599 daté du 3 décembre 2001 relativement à l'achat de barres de suspente au montant de 2 156.72\$, taxes incluses.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :*** *Mme Marlène Houle*

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :*** *M. Gabriel D. Latour*

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à émettre le chèque requis à l'École de Ski Pierre Verrot SENC, pour les fins susdites, payable à même le surplus accumulé au 31 décembre 2000.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-534**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour le renouvellement des assurances générales de la Ville de Sainte-Adèle pour la période du 31 décembre 2001 au 31 décembre 2002.*

*ATTENDU que deux soumissions ont été déposées pour ce faire le 23 novembre 2001.*

*ATTENDU l'analyse des soumissions et la recommandation produite par la firme Guy Turcot & Associés Inc. le 11 décembre 2001.*

*ATTENDU que seul le courtier AON Parizeau Inc. a présenté une soumission complète et acceptable suite à l'appel d'offres, attendu qu'il propose des primes pour un programme d'assurance conventionnel tel que sollicité au devis du cahier des charges.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :*** *M. Gérald Jalbert*

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :*** *M. Gary Quenneville*

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil accepte la soumission du courtier susdit selon la recommandation de la firme précitée, pour un montant de 136,808\$, plus taxes, le tout tel qu'il appert aux options produites incluant les franchises proposées.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-535**

*ATTENDU la requête de M. Guy Meilleur, président du Musée Trainorama Inc., datée du 11 décembre 2001.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gabriel D. Latour*

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** *Mme Marlène Houle*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil acquiesce à ce que le prêt de 48 000\$, garanti par la Ville de Sainte-Adèle et contracté à la Banque de Montréal, soit amorti sur une période de 10 ans au lieu de 4 ans tel qu'originellement prévu.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer tout document pour mettre à effet la présente résolution.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-536**

*ATTENDU le rapport de M. Denis Leclerc, directeur général, daté du 14 décembre 2001, relativement à l'achat de souvenirs à être remis aux employés municipaux qui ont atteint 25 ans de service au sein de la Ville de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gary Quenneville*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gérald Jalbert*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du rapport susdit et autorise les achats requis dans les circonstances pour les sommes indiquées audit rapport.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-537**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** *Mme Marlène Houle*

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :** *Mme Josée Barbeau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du bail à intervenir entre Opération 40/80 Inc. et la Ville de Sainte-Adèle relativement à la location des immeubles et des équipements du centre de ski municipal 40/80, pour une période d'une saison débutant le 1<sup>er</sup> octobre 2001 et se terminant le 30 avril 2002.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit bail, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil prend acte des rapports et des procès-verbaux suivants :*

*Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A :*

- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 9,047.09\$ pour la période du 22 au 28 septembre 2001 et 215,072.99\$ pour la période du 29 septembre au 5 octobre 2001.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 1,161,634.06\$ pour la période du 6 au 12 octobre 2001.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 372,295.89\$ pour la période du 13 au 19 octobre 2001.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 120,281.03\$ pour la période du 20 au 26 octobre 2001.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 67,298.25\$ pour la période du 27 octobre au 2 novembre 2001.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 192,884.92\$ pour la période du 3 au 16 novembre 2001.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 142,533.63\$ pour la période du 24 au 30 novembre 2001.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 107,598.71\$ pour la période du 17 au 23 novembre 2001.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 241,122.52\$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 7 décembre 2001.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 207,133.28\$ pour la période du 8 au 14 décembre 2001.*
- *Engagements au montant de 182,044.03\$ pour la période du 16 novembre au 13 décembre 2001.*

*Liste des comptes à payer au montant de 435,152.43\$ pour le mois de novembre 2001.*





No de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 17 décembre 2001 à 21H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Jean-Paul Cardinal*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers Gary Quenneville, Pierre-Antoine Guinard, Josée Barbeau, Marlène Houle, Gabriel D. Latour et Gérald Jalbert.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 21H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

*Avant l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2002, Monsieur le Maire explique les dispositions de celles-ci, les revenus et les dépenses ainsi que les différents taux de taxation, aux citoyens présents à la séance spéciale.*

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-539**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2002 de la Ville de Sainte-Adèle, comportant des revenus et des dépenses au montant de 13,678,600\$ soient acceptées et adoptées telles que présentées et copies remises à chaque membre du Conseil.*

\*\*\*\*\*

*Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.*

*Ladite période débute à 21H25 et se termine à 21H26.*

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2001-540**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Josée Barbeau**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Marlène Houle**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la séance soit levée à 21H27.*

M. Jean-Paul Cardinal, Maire

Me Michel Rousseau, Avocat/greffier



No de résolution  
ou annotation

